PN ABM-584

WOMEN IN NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

Gender Considerations in Integrated Management of Agricultural Watersheds

Final Report French Version

Prepared for

The United States Agency for International Development

by

Hadiza Djibo
and
Germaine Ibro

March - April 1992

PN-ABM-584

République du Niger

Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage

Institut National de Recherches
Agronomiques au Niger
(INRAN)

Projet d'Entente de Gestion
de l'Aménagement des Sols
(TROPSOILS)

UNITED STATES AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT

WOMEN IN NATURAL RESOURCE MANAGEMENT PROJECT

LE ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

HADIZA DJIBO
Sociologue Consultante

GERMAINE IBRO
Economiste, DECOR/INRAN

MARS - AVRIL 1992

TABLE DE MATIERES

RESUME EXECUTIF

PREMIERE PARTIE - LES ACTIVITES DOMESTIQUES ET PRODUCTIVES DES FEMMES

DEUXIEME PARTIE - RAPPORT ENTRE LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

TROISIEME PARTIE - RESUME DES PARTIES UN ET DEUX, ET PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RESUME EXECUTIF

La dégradation accélérée de l'environnement, provoquée par l'exploitation sans renouvellement de la base des resources naturelles et la prise de conscience de la part de responsabilité des femmes dans ce processus n'est pas étranger à l'intérêt croissant dont les populations féminines font l'objet de la part des organismes et institutions nationales et internationales. C'est dans ce sens que doit être interprétée l'étude commanditée par Le Projet Coopératif de Recherche de Tropsoils (CRSP) dans sa zone d'intervention, située à environ 30 Km au nord-est de Niamey, la capitale; étude ayant pour objet de fournir des indications sur le rôle des femmes dans la gestion du milieu naturel, sous forme de trois rapports: le premier portant sur l'identité des femmes enquêtées, les activités menées par elles dans la sphère domestique et dans le domaine de la production, le deuxième abordant la question des relations que celles-ci entretiennent avec l'environnement, enfin le troisième constituant un condensé des deux premiers rapports et traitant des contraintes à l'implication des populations féminines dans la lutte contre la dégradation environnementale, ainsi que des solutions à mettre en vue d'une telle implication. Il était par ailleurs attendu de l'étude qu'elle mette au point une méthodologie devant servir de guide d'approche généralisable à d'autres régions du Niger dès lors qu'il sera question de la participation féminine au combat pour la restauration de l'écosystème. Le présent résumé se présente comme la synthèse de ces diverses données.

Les investigations sur le terrain qui se sont déroulées durant les mois de mars et avril ont concerné les trois villages constituant le site du projet pilote "Aménagement Intégré des Bassins Versants Agricoles" (IMAW), c'est à dire Bokotili, Falanké Kaïna et Hamdallaye, dont une partie de la population possède des terres sur le bassin versant. Les habitants des trois villages, dans leur très grande majorité zarma sont au nombre de 234 à Bokotili, 218 à Falanké Kaïna, enfin de ? (voir Dr Manu) à Hamdallaye. Les quelques rares familles de Hausa et de Peul y résidant ont immigré récemment.

La collecte des données s'est effectuée à partir de questionnaires, administrés dans un cadre individuel. L'enquête a concerné au total 64 femmes et 28 hommes. A de rares exceptions près (absence prolongée du village, handicap physique ou mental, refus) toutes les femmes mariées ou l'ayant été ont été enquêtées. Par ailleurs, à travers elles, ont été collectées des sur leurs enfants en âge de travailler, c'est à dire à même d'apporter leur contribution dans le cadre des activités domestiques et productives. Pour ce qui concerne les hommes dont il s'agissait de recueillir le point de vue sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, bien que l'échantillon sélectionné l'ait été au hasard, tout autorise à penser que les opinions émises sont largement représentatives de la population masculine dans sa totalité.

Sur le bassin versant, comme dans l'ensemble de la région sahélienne, les activités (collecte de bois, ravitaillement en eau, pilage et préparation des repas) auxquelles sont astreintes quotidiennement les femmes dans la sphère domestique, mobilisent un temps et une énergie considérables. Répétitives et effectuées dans des conditions rudimentaires et d'extrême pénibilité, elles constituent une contrainte de taille pesant sur les activités génératrices de revenus des intéressées et sur leur implication dans des activités de développement.

Hormis les corvées domestiques,les femmes dans leur quasi-totalité sont impliquées dans des activités de production; activités nettement plus diversifiées que celles des hommes. Il n'est nullement besoin de souligner qu'au sein de ces activités, l'agriculture et l'élevage occupent la première place. L'élevage concerne presqu'exclusivement les petits ruminants. L'activité artisanale sous forme de transformation d'aliments et de confection de nattes, de même que le petit commerce (essentiellement exercée par des femmes d'un certain âge pour des raisons socio-culturelles) constituent les activités annexes. Le commerce concerne les produits agricoles bruts, mais aussi les produits transformés et les produits artisanaux. La liste des activités féminines ne serait point complète s'il n'était fait par ailleurs référence aux activités salariées, c'est à dire celles de coiffeuse, matrone, vendeuse, exercées par une extrême minorité parmi les femmes enquêtées.

Pour en revenir à l'activité agricole, il convient de souligner qu'à l'exception de deux d'entre elles, toutes les femmes enquêtées s'y livrent sur des parcelles individuelles de très petite superficie, dépassant rarement 0,25 ha et qui leur sont octroyées par le chef d'exploitation (ou un autre propriétaire foncier du village à titre précaire. Précaire parce que la duré de la mise à disposition de ces lopins s'étend généralement seulement sur période d'un an et qu'ils peuvent être retirées aux intéressées à tout moment. Le fait est que les filles sont, à quelques rares près (absence d'héritiers mâles) exclue de l'héritage des biens fonciers. Bien que le droit islamique leur octroie la moitié de la part des garçons, dans la pratique un tel droit n'est jamais appliqué. La précarité de leur statut foncier est pour une large part à l'origine des réticences des femmes à réaliser des investissements dans le domaine agricole et explique leur forte propension à faire de l'élevage des petits ruminants leur domaine d'investissement/épargne proritaire. Parmi les femmes enquêtées, aucune n'a le statut de propriétaire foncier, des pratiques telles que l'acquisition de terres par achat n'ayant pour l'heure pas cours dans la zone. Par ailleurs infime est le pourcentage de celles qui sont chefs d'exploitation. Hormis en effet d'eux d'entre elles, toutes ont une position de dépendantes au sein de l'exploitation familiale.

La participation féminine à la production agricole varie selon

l'appartenance ethnique. C'est ainsi que contrairement à celles du milieu hausa, les femmes du milieu zarma ne sont nullement impliquées dans les cultures vivrières, essentiellement le mil (Pennisetum spp.) en association avec le niébé (Vigna unguiculuta), le maïs (Zea mays) et le sorgho (Sorghum bicilor) qui sont sous la seule responsabilité des hommes. Les spéculations pratiquées par les femmes zarma et les femmes hausa (pour ces dernières, en plus des cultures vivrières) sur leurs lopins personnels ou les jardins de case sont les suivantes: arachide (Arachis hypogaea), gombo (Hibiscus esculentus), oseille (Hibiscus sabdarifa), sésame et voandzou.

Quelle que soit leur appartenance ethnique, les femmes sont tenues de participer à certains travaux culturaux sur les champs familiaux: semis, récolte du niébé, protection des cultures contre les prédateurs. Pour prix de leur contribution, ces dernières en milieu hausa recoivent le chibra (épis de mil de mauvaise qualité) et en milieu zarma le kobu (épis jonchant les sols après la récolte).

La productivité des lopins personnels des femmes demeure basse. Si une telle situation trouve son origine dans des facteurs propres au paysanat nigérien en général, s'agissant des paysannes, il faut toutefois faire appel à des facteurs spécifiques dont notamment l'indifférence des structures de vulgarisation et de formation à l'endroit des productrices; la précarité du statut foncier féminin évoquée plus haut; le retard dans les travaux culturaux, les garçons de la famille étant tenus de consacrer en priorité leur force de travail sur les champs collectifs.

En dépit de leur statut de dépendantes et de leur position subordonnée au sein de l'exploitation familiale, le fait que les femmes puissent disposer librement de la production de leurs lopins individuels, leur confèrent une relative autonomie économique qui leur permet de faire face à leurs obligations familiales. Il est à souligner que la plus grande partie de cette production est auto-consommée. Une moindre partie est distribuée sous forme de dons et commercialisée. Les bénéfices tirés de la commercialisation n'entrent aucunement dans le revenu commun.

Les contraintes essentielles évoquées par les femmes, sur lesquelles elles butent dans le cadre de leur activité agricole ont pour nom déficit pluviométrique, baisse de la fertilité des sols, faiblesse de l'accès aux intrants et aux techniques améliorées de culture, attaques de parasites et autres prédateurs; dans le domaine de l'élevage: réduction des ressources fourragères, épidémies, maladies infectieuses et parasitaires décimant régulièrement le bétail et la volaille.

Les revenus féminins, qu'ils soient tirés de l'activité agricole ou de tout autre activité demeurent modiques mais leur régularité compense leur modicité et permet aux femmes tout au long de l'année

de faire face à certaines dépenses. Il est du reste à souligner que la détérioration croissante de la situation économique des communautés rurales procédant notamment de la baisse des rendements agricoles, provoquée par la dégradation environnementale fait qu'une participation aux charges du ménage de plus en plus accrue des femmes est devenue une nécéssité impérieuse. C'est ainsi que des postes de dépenses qui naguère incombaient aux hommes seuls leur incombent également progressivement. Il en est ainsi des achats de vêtements ou de médicaments, pour ne prendre que ces deux exemples. Or les ressources permettant de faire face à de telles dépenses si elles se réduisent du côté masculin accusent une baisse encore plus considérable s'agissant des femmes eu égard au rapport spécifique que ces dernières entretiennent avec l'environnement.

Il s'avère, en effet, que pourvoyeuses traditionnelles en eau, bois de chauffe, produits de cueillette, aliments pour bétail, les femmes sont contraintes, dans un contexte de raréfaction et de réduction drastique de ces diverses ressources, de consacrer un temps de plus en plus considérable et de se rendre à des distances de plus en plus longues en vue de se les procurer. La dégradation écologique, à l'évidence, a pour conséquence d'alourdir la charge de travail des intéressées et d'accroître leur épuisement. Est-il bien besoin de souligner les conséquences de cet épuisement sur leur santé et leur bien-être, ainsi que sur celui de leurs enfants?

De la détérioration de leur milieu naturel, les femmes, tout comme les hommes ont une nette conscience; détérioration qu'ils expriment en termes de baisse graduelle de la production agricole, due à l'appauvrissement et à l'épuisement des sols, qualifiés de "fatigués" et de "morts", réduction voire disparition d'espèces ligneuses, arbustives et herbacées. En vue trouver des solutions à de tels problèmes, peu d'actions sont menées par les communautés locales, en raison de multiples contraintes; contraintes d'ordre historique, économique, institutionnel, juridique, socio-culturel, enfin technique, pour ne citer que ceux là. Il ne faut pas du reste oublier que l'on se situe dans un contexte où les différents phénomènes sont mis davantage sur le compte de la volonté divine que de facteurs anthropiques. En tout état de cause, dans les actions de préservation et de protection du milieu naturel menées de leur propre initiative par les populations locales, les femmes sont rarement sinon jamais impliquées; leur avis est rarement pris en compte dans les décisions d'aménagement. La constatation est valable s'agissant des actions impulsées de l'extérieur, que ce soit dans le cadre du projet IMAW ou d'autres intervenants. Cette exclusion féminine est loin d'être vécue comme une injustice par les hommes enquêtés, arguant entre autres du fait que ce ne sont pas des "affaires de femmes". Les intéressées elles- mêmes , au stade actuel des choses acceptent comme une fatalité la perte progressive de leurs droits traditionnels et de leur contrôle sur les ressources , vivent leur marginalisation comme inéluctable.

Il ne fait pas de doute cependant que la participation active des femmes au combat pour la réhabilitation écologique et à la gestion du terroir est une nécessité impérieuse en considération des faits suivants:

- l'existence d'une interaction poussée et spécifique des femmes avec le milieu naturel
- leur part de reponsabilité dans le processus de destruction de l'équilibre de l'écosystème
- leur profonde connaissance des produits forestiers
- leur rôle d'éducatrices
- leur stabilité dans le terroir

Il est bien évident qu'une telle participation ne saurait être effective que si des efforts sont déployés en vue de lever les divers et multiples obstacles sur lesquels elle bute sont levées. Hormis les contraintes générales, évoquées plus haut, qui expliquent le mode prédateur et non rationnel d'exploitation des ressources par les communautés locales, des contraintes spécifiques donnent une acuité particulière à la question de la participation féminine à la gestion des ressources naturelles. Ces contraintes, pour l'essentiel, sont les suivantes: insécurité foncière, environnement socio-culturel négatif, opposition des hommes continuant à vouloir confiner les femmes dans le cercle étroit de l'univers domestique, manque d'information et de formation des femmes, "l'oubli" dont elles sont victimes de la part des structures de formation et de vulgarisation.

L'implication des femmes dans la lutte pour la restauration et la préservation du potentiel agro-sylvo-pastoral passe par la mise en oeuvre de mesures dans le domaine du travail domestique, du foncier, de l'information et de la formation, de la vulgarisation (aussi bien dans le domaines agricole, que dans celui de l'élevage et de la foresterie). Il n'est nul besoin de souligner que telles mesures ne pourront être couronnés de succès que dans un contexte de transformation globale des systèmes de production, que si des modifications sont introduites sur les plans législatif, juridique, institutionnel, technique et économique. Ces mesures, sont principalement l'allègement des tâches domestiques,la sécurisation foncière, l'accès à l'information, à la formation et à la vulgarisation, la transformation de l'approche méthodologique des intervenants extérieurs.

Aucune participation efficace et régulière des femmes à des activités de développement ne sera possible tant qu'elles passeront 6 à 7 heures par jour à des tâches domestiques absorbantes et répétitives; dès lors l'allègement de la charge de travail domestique doit être alors considéré comme le préalable de toute action en direction des femmes. En vue d'alléger les opérations post récolte et la corvée de bois, la fourniture d'équipements

collectifs tels que le moulin et individuels tels que le foyer pourrait être envisagée.

Sur le plan foncier, la sécurisation des femmes constitue une priorité, l'accès à la terre représentant, en effet le support essentiel et indispensable de leurs activités de production. L'adoption du code rural devrait apporter des améliorations dans le sens d'un accès plus égalitaire des productrices à la terre.
En attendant l'application effective de ce code, oeuvre de longue haleine (soulevant, à l'évidence, de nombreuses résistances), d'ores et déjà des petites actions actions ponctuelles pouraient être menées en faveur des femmes dans le domaine de l'élevage et de la foresterie. Ces actions consisteraient à apporter aux intéressées un appui dans le domaine de l'alimentation du bétail par la production de plantes fourragères nutritives et à les fournir en plants et/ou semences d'espèces telles que le windi bundu (Moringa oleifera) dont l'enquête a montré la grande faveur dont elle bénéficie.

Des contraintes socio-culturelles entravant l'action des agents de terrain masculins auprès des femmes, des efforts doivent être déployés en vue du recrutement d'un encadrement féminin, chargé d'assurer les actions de sensibilisation, de formation et de vulgarisation à l'intention des populations féminines. Il est impératif que parallèlement soient menées auprès des hommes des campagnes de sensibilisation/animation afin que ces derniers prennent conscience du fait que si les femmes ne sont pas partie prenante du combat pour la restauration de l'équilibre de l'écosystème, toutes les tentatives faites dans le sens d'une gestion durable et soutenue de la base des ressources naturelles seront vouées à l'échec.

PREMIERE PARTIE

DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

LES ACTIVITES DOMESTIQUES ET PRODUCTIVES DES FEMMES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX iii

INTRODUCTION 1

I. QUELQUES DONNEES SUR LES VILLAGES DE LA ZONE D'ENQUETE ...3

II. CARACTERISTIQUES DES FEMMES ENQUTEES 4

II.1. Origines familiales et ethniques 4

II.2. Catégorie d'âge 5

II.3. Niveau d'instruction 6

II.4 Statut matrimonial 7

II.5. Activités des conjoints 7

II.6. Nombre d'enfants 8

III. ACTIVITES DOMESTIQUES 9

III.1. Quête de bois de chauffe 9

III.2. Ravitaillement en eau 10

III.3. Opérations post-récolte 10

III.4. Activités de cueillette 11

III.5. Participation à la construction de cases 11

IV. ACTIVITES PRODUCTIVES 11

IV.1. L'agriculture 12

IV.1.1. La femme et la terre 12

IV.1.2. Superficie des parcelles 14

IV.1.3. Type de spéculations culturales pratiquées 14

IV.1.4. Travaux culturaux 16
IV.1.5. Disponibilité en main d'oeuvre 17
IV.1.6. Techniques culturales 18
IV.1.7. Production 19
IV.1.8. Charges d'exploitation 22
IV.1.9. Facteurs limitants l'activité agricole 23
IV.2. L'élevage 23
IV.2.1. Moyen d'épargne et d'investissement prioritaire 23
IV.2.2. Mode d'acquistion des animaux 26
IV.2.3. Mode d'utilisation des animaux 27
IV.2.4. Soins et entretien de bétail 27
IV.2.5. Charges d'exploitation 28
IV.2.6. Contraintes 28
IV.3. Activités extra-agricoles 28
IV.3.1. Artisanat 28
IV.3.2. Services salariés 30
IV.3.3. Commerce 30
IV.3.4. Charges d'exploitation 33
IV.4. Revenus 34
IV.4.1. Caractéristiques des revenus féminins 34
IV.4.2. Destinations des revenus 34

V. REPARTITION DES CHARGES FAMILIALES 34

VI. IMPLICATION DES FEMMES DANS LES ACTIVITES DU PROJET 35

CONCLUSION 37

9

ANNEXES

ANNEXE 1 Questionnaire N°1 ACTIVITES DOMESTIQUES ET PRODUCTIVES 38

ANNEXE 2 Exemple d'emploi de temps d'une femme rurale.....48

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1: Catégorie d'âge des femmes de Bokotili 5

TABLEAU 1.2: Catégorie d'âge des femmes de Falanké Kaïna 5

TABLEAU 1.3: Catégorie d'âge des femmes de Hamdallaye.....6

TABLEAU 2 : Statut matrimonial des femmes 7

TABLEAU 3 : Nombre d'enfants par femme 8

TABLEAU 4 : Pourcentage de femmes pratiquant tel ou tel type de culture 16

TABLEAU 5 : Production moyenne par culture et par village 20

TABLEAU 6 : Revenus issus de la vente des produits agricoles dans les trois villages de la zone d'enquête, de 1990 à 1991 21

TABLEAU 7 : Nombre de volaille et de têtes de bétail par femme ans la zone d'enquête 24

TABLEAU 8 : Nombre de têtes de bétail par femme à Konni et à Gaya (données collectées par le DECOR en 1990) 25

TABLEAU 9 : Mode d'acquisition du bétail 26

TABLEAU 10 : Nombre de femmes impliquées dans le travail du jonc et destination de la production 29

TABLEAU 11 : Nombre de femmes exerçant une activité commerciale 31

TABLEAU 12 : Budget de Mme Maïngari Ambouta, vendeuse de condiments, (Source: Enquête socio-économique menée à Konni par le DECOR en 1991) 32

TABLEAU 13 : Budget pour la confection de nattes et de <u>dégueré</u> 33

PREMIERE PARTIE DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

LES ACTIVITIES DOMESTIQUES ET PRODUCTIVES DES FEMMES

INTRODUCTION

La dégradation accélérée de la base des ressources naturelles renouvelables; la part de la responsabilité des femmes dans ce processus et découlant de ce fait la nécessité de les impliquer dans toute action visant à y rémédier conduit un nombre croissant d'institutions nationales et internationales à accorder une importance capitale à la prise en compte des femmes dans les stratégies visant à la protection et à la restauration de l'environnement.

C'est dans ce cadre que se situe le présent rapport qui constitue la première partie d'une étude commanditée par le Projet Coopératif de Recherche de Tropsoils (CRSP) et ayant pour objet d'une part de collecter des données relatives à la participation des femmes dans la gestion des ressources naturelles sur le site du projet pilote "Aménagement Intégré des Bassins Versants Agricoles" (IMAW) à Hamdallaye; d'autre part de mettre en place une méthodologie devant servir de guide d'approche généralisable à d'autres régions du Niger et à d'autres pays de la sous-région. D'une manière plus précise, il s'agissait dans cette partie du rapport de fournir des indications sur les points suivants:

- les origines familiales et ethniques des femmes
- leurs tâches domestiques
- leurs activités de production
- leurs activités annexes
- leur implication dans les actions du projet

Les investigations menées par une consultante privée et une chercheuse du DECOR/INRAN (Département d'Economie Rurale de l'Institut National de la Recherche Agronomique), assistées d'un agent du projet IMAW ont concerné les villages de Bokotili, Falanké Kaïna et Hamdallaye dont une partie de la population possède des terres sur le bassin versant qui a une superficie de 500 ha. Hamdallaye le plus gros de ces trois villages, chef-lieu de canton,

situé dans l'Arrondissement de Kollo (Département de Tillabéry) se trouve à 30 km de Niamey au nord-est de Niamey, la capitale. Quant à Bokotili et à Falanké Kaïna, ils sont situés respectivement à 4 km et à 6 km à l'est de Hamdallaye. Il est à noter que Falanké Kaïna qui est un hameau et non un village administratif n'a pas de maïgari (chef de village) en tant que tel; ce ce fait l'autorité est exercée par celui de Falanké Béri. Les habitants de Bokotili sont au nombre de 234, ceux de Falanké Kaïna au nombre de 218, enfin ceux de Hamdallaye au nombre de ? (VOIR DR. MANU). Le nombre de ménages s'élève à 28 à Bokotili, 13 à Falanké Kaïna et 1200 à Hamdallaye. Selon les informations recueillies dans l'étude "Integrated Management of Agricultural Watersheds: Land Tenure and Indigenous Knowledge of Soil and Crop Management" (TropSoils Bulletin N° 91, 4 November, 1991), 40 familles sont propriétaires des terres du bassin versant; terres exploitées par 57 cultivateurs.

Les investigations sur le terrain, qui se sont déroulées du 10 au 26 mars ont concerné au total 64 femmes dont 31 à Bokotili, 18 à Falanké Kaïna, enfin 15 à Hamdallaye. Dans les deux premiers villages la totalité des femmes à quelques très rares exceptions près (absence prolongée du village, handicap mental ou maladie) ont été enquêtées y compris celles dont les conjoints ne cultivent pas de terres sur le bassin versant. Pour ce qui concerne le troisième village n'ont été pris en considération que les épouses des chefs d'exploitation impliqués dans les activités du projet. Quel que soit le village, des renseignements ont été par ailleurs collectées sur les filles en âge de prendre part aux travaux domestiques et agricoles, se trouvant dans les concessions des femmes enquêtées.

S'agissant de la méthode d'investigation, il est à souligner que les données collectées l'ont été à partir de questionnaires individuels, sur la base d'entretiens dirigés.

Très intéressées par le thème de l'enquête, nos interlocutrices ont dans leur quasi-totalité répondu de bonne grâce aux questions qui leur étaient posées.

Les résultats obtenus apportent un éclairage certain sur les conditions d'existence des femmes enquêtées, leurs comportements en matière de production, leur capacité productive, les facteurs conditionnant cette capacitéles revenus tirés des activités productives et autres; éclairage sans lequel il ne serait guère aisé d'arriver à une réelle compréhension de la société agraire

I. QUELQUES DONNEES SUR LES VILLAGES DE LA ZONE D'ENQUETE

Les habitants des trois villages de la zone d'enquête vivent en concession (windi), unité de base domestique, perçue essentiellement comme une unité de résidence. La composition du windi est variable. Selon les cas cette cellule comprend des hommes, leurs épouses, leurs enfants (enfants propres et enfants à charge) et petits enfants tous unis sous l'autorité de windikoye (chef de concession). Le windikoye organise la production et la consommation; par ailleurs, il assure la gestion des biens indivis (teere,maison) au profit de ses frères, descendants et autres personnes dépendantes. Dans les trois villages, les concessions ne comprenant qu'un seul ménage sont fortement majoritaires, compte tenu de la tendance de morcellement de la propriété collective, à l'individualisme et à l'évolution des structures familiales vers une plus grande nucléarisation.

Les villages, à dominante agricole, se caractérisent par l'étroitesse des liens entre l'organisation familiale et celle de la production agricole, une faible diffusion des innovations techniques, qu'il s'agisse de la culture attelée, des semences améliorées, de l'engrais, les produits phytosanitaires ou des techniques de conservation du milieu. Si d'une manière générale, les exploitations sont faiblement mécanisées, la traction animale est cependant plus répandue à Hamdallaye que dans les autres villages. Quant à la faible utilisation de l'engrais, elle trouve son origine aussi bien dans la médiocre capacité d'investissement des populations que dans les difficultés que celles-ci rencontrent pour se procurer cet intrant. De toute façon l'approvisonnement en intrants d'une manière générale, pose problème.

La production repose sur l'exploitation de parcelles collectives, hou faro (grands champs) travaillées par la totalité des membres de la concession et des parcelles individuelles ou kurga octroyées aux dépendants, femmes et enfants en âge de travailler (c'est à dire à partir d'environ 8 ans selon les villageois). L'exclusion des femmes de la propriété foncière est la règle. Parmi les femmes enquêtées, aucune n'est propriétaire et sur la totalité d'entre elles, seulement deux sont à la tête d'une exploitation.

Les infrastructures socio-économiques se trouvent réduites à leur plus simple expression à Bokotili et à Falanké Kaïna, représentées par des pompes à motricité humaine. Hamdallaye est plus favorisé à cet égard qui dispose d'un dispensaire, d'une école, d'un magasin coopératif, d'un marché hebdomadaire, enfin d'une mosquée du vendredi.

Pour ce qui est de la vie associative, il convient de noter entre autres organisations l'existence d'une coopérative agricole encadrée par CLUSA (Cooperative League of the USA) et d'une

12

association des femmes.

Les habitants de la zone d'étude butent sur un certain nombre de contraintes dont notamment l'insuffisance voire le manque de réserves alimentaires, la dégradation écologique, la réduction graduelle des disponibilités monétaires, enfin la faiblesse de la couverture sanitaire.

II. CARACTERISTIQUES DES FEMMES ENQUETEES

II.1. Origines familiales et ethniques

Les femmes enquêtées sont dans leur totalité d'ethnie zarma à Bokotili, leur quasi-totalité à Falanké Kaïna et à Hamdallaye. Dans le premier village trois d'entre elles sont peulhes, dans le second celles appartenant à l'ethnie hausa sont également au nombre de trois.

Pour ce qui est de la provenance des intéressées, celles qui sont nées sur place constituent une minorité. La grande majorité d'entre elles et ce, quel que soit le village, viennent d'ailleurs; le mariage ou la migration ayant entraîné leur départ de leur localité d'origine.

Le cas de Falanké présente cette particularité que la presque totalité des femmes ont entre elles des liens de parenté par alliance compte tenu du fait que des relations de fraternité et/ou de cousinage unissent les conjoints des unes et des autres.

Pour ce qui est de l'appartenance des intéressées à telle ou telle caste, il n'est guère aisé d'y répondre dans le cadre de la présente étude; ce genre d'informations imlpiquant des investigations plus poussées sur les couches sociales.

II.2. Catégorie d'âge

Selon les villages, la repartition des femmes en fonction de leur catégorie d'âge est la suivante:

Tableau N° 1.1

Bokotili

Catégorie d'age	Effectif N	Pourcentage %
15 à 20 ans	1	3%
21 à 30 ans	9	29%
31 à 40 ans	13	42%
41 à 50 ans	4	13%
51 à 60 ans	2	6½%
Plus de 60 ans	2	6½%
TOTAL	**31**	100%

Tableau N° 1.2

Falanké Kaïna

Catégorie d'age	Effectif N	Pourcentage %
15 à 20 ans	5	28%
21 à 30 ans	7	39%
31 à 40 ans	2	11%
41 à 50 ans	2	11%
51 à 60 ans	1	5½%
Plus de 60 ans	1	5½%
TOTAL	**18**	100%

Tableau N° 1.3

Hamdallaye

Catégorie d'age	Effectif N	Pourcentage %
15 à 20 ans	0	-
21 à 30 ans	5	33%
31 à 40 ans	7	47%
41 à 50 ans	3	20%
51 à 60 ans	0	-
Plus de 60 ans	0	-
TOTAL	**15**	100%

II.3. Niveau d'instruction

Sur la totalité des femmes enquêtées, une seule, habitante de Hamdallaye a reçu une instruction française et ce, jusqu'au primaire. Pour ce qui est de l'enseignement coranique, également les effectifs sont également extrêmement faibles, atteignant à peine deux. S'agissant de l'alphabétisation en langues locales, aucune femme n'en n'a bénéficiée.

16

II.4. Statut matrimonial

Toutes les femmes enquêtées sont mariées ou veuves ou divorcées, mais celles qui sont dans le premier cas sont majoritaires; ensuite viennent les veuves. Le pourcentage de divorcées est très faible. Toutes ces indications sont représentées sur le tableau suivant:

Tableau N° 2

Statut matrimonial des femmes

	Bokotili		Falanké		Hamdallaye	
	N	%	N	%	N	%
Mariées:	25	81%	16	89%	14	93%
Foyers Monogames	12	39%	9	56%	6	40%
Foyers Polygames	13	42%	7	33%	8	53%
Divorcées	1	3%	0	-	0	-
Veuves	5	16%	2	11%	1	7%
TOTAL	31	100%	18	100%	15	100%

Comme l'indique le tableau, les foyers polygames sont légèrement plus nombreux que les foyers monogames. Ce qui n'apparaît pas sur le tableau, c'est que parmi les foyers de la première catégorie, les coépouses sont dans la quasi totalité des cas au nombre de deux; elles sont en effet trois dans seulement deux cas.

II.5. Activités des conjoints

Si l'activité principale des conjoints des femmes interviewiées demeure l'agriculture, une minorité d'entre eux sont impliqués dans des activités extra-agricoles. Certaines d'entre elles ont en effet des époux menant des activités telles que celles de "tablier", marabout, commerçant (en produits de première nécéssité, en fruits et légumes, en natron, en jonc), chauffeur, bûcheron, loueur de charrettes, manoeuvre, gardien au palais du chef de

17

canton. Ces femmes sont au total au nombre de 18 dont 9 à Bokotili, 2 à Falanké Kaïna, enfin 7 à Hamdallaye.

Par ailleurs les conjoints de certaines des femmes enquêtées sont touchés par le phénomène migratoire. C'est le cas de quatre d'entre elles à Bokotili, de deux à Falanké Kaïna, enfin d'une seule à Hamdallaye. A l'exception de deux cas, il s'agit d'un exode de courte durée ou saisonnier; les intéressés étant en effet de retour pour la période des travaux champêtres.

II.6. Nombre d'enfants

Les femmes enquêtées ont un nombre d'enfants allant de 0 à 10. Est représenté sur le tableau suivant le nombre d'enfants par femme selon les villages et le nombre moyen d'enfants par femme.
Il est frappant de constater qu'en dépit de l'existence d'une école primaire française à Hamdallaye, le taux d'enfants scolarisés demeure très faible et est nettement moins élevé que celui des enfants fréquentant l'école coranique.

Tableau N° 3

Nombre d'enfants par femme

	Bokotili	Falanké	Hamdallaye
0 à 1	3	8	1
2 à 3	6	6	5
4 à 5	1	1	6
6 à 7	7	3	3
8 à 9	0	0	0
10 ou plus	1	0	0
Pas de réponse	0	1	0
N° d'enfants	**132**	**45**	**59**
N° moyen d'enfants	**4,4**	**2,8**	**3,9**

Il est frappant de constater qu'en dépit de l'assistance d'une

18

école à Hamdallaye, le taux d'enfants scolarisés demeure extrêmement faible.

III. ACTIVITES DOMESTIQUES

Les activités domestiques dont les femmes ont la charge et qui assurent la vie quotidienne de la cellule familiale constituent une composante du système d'exploitation des ressources en ce sens qu'elles sont utilisatrices d'eau, de bois, d'énergie humaine et de temps. Pour reprendre les propos d'un chercheur en sciences sociales, ces activités "sont productrices de la nourriture, du confort et de l'hygiène sans quoi le renouvellement de la force de travail ne serait pas possible".

Il est inutile de souligner la pénibilité et le caractère répétitif et rudimentaire du labeur auquel sont astreintes quotidiennement les femmes et qui dans la mesure où il mobilise un temps et une énergie considérables constitue une entrave majeure à la libération de leurs forces productives et à leur implication dans des activités autres, notamment celles de développement. Or les tâches domestiques parce que sortant du champ des activités agricoles, sont rarement prises en compte et ont jusque-là fait très peu l'objet d études qu'il s'agisse du temps de travail, des techniques employées, etc...

Ménage, lessive, battage et mouture du mil pour la préparation des repas, quête de l'eau et du bois de chauffe, cueillette de feuilles et de fruits sont les multiples et diverses tâches auxquelles se livrent quotidiennement les femmes enquêtées et d'une manière générale les femmes rurales tâches prenant 6 à 7 heures de temps par jour. En annexe sera présenté sur un tableau, l'emploi du temps quotidien des intéresseées.

Parmi ces différentes tâches, celle relatives au ravitaillement en bois, au décorticage et à la mouture des céréales représentent à n'en pas douter les plus dévoreuses d'énergie et de temps. Compte tenu en effet de l'existence de forages dans les trois villages concernées par l'enquête, il s'en est suivi pour les femmes un allègement de la corvée d'eau. A ce propos, il convient de noter qu'une bonne partie de la population dans la mesure où elle trouve un meilleur goût à l'eau du puits continue à la consommer, réservant celle de la pompe aux autres besoins (vaisselle, lessive, abreuvement du bétail, etc...).

III.1. La quête de bois de chauffe

Cette activité grève largement le budget - temps des femmes; notamment celles qui n'ont que des enfants en bas âge. Les autres en effet se déchargent de la corvée de bois sur les filles et les garçons dès lors qu'ils ont atteint l'âge de raison. La recherche

19

de combustible se fait selon les cas quotidiennement ou plusieurs fois par semaine. Le nombre de fois où elle s'effectue est déterminé entre autres facteurs par la quantité rapportée quotidiennement (dépendant de ce que la personne peut porter) et la taille de la famille. Dans certains cas elle peut prendre une demi-journée. La question du ravitaillement en bois de chauffe est particulièrement aïgue à Hamdallaye où il faut parcourir souvent jusqu'à 7 km pour s'en procurer; situation qui n'est pas étrangère au fait que les femmes se voient contraintes d'acheter quelques fageots (pour 25 à 50 F CFA) "le jour où les enfants n'ont pas le temps d'aller en chercher en brousse". Hamdallaye est également le seul village où un certain nombre de femmes de l'échantillon d'enquête possèdent un foyer amélioré.

III.2. Le ravitaillement en eau

L'implantation de pompes à motricité humaine dans les trois villages de la zone d'enquête qui n'étaient pourvus auparavant que de puits traditionnels (avec tout ce que cela comporte comme inconvénients) s'est sans conteste traduite par un allègement des tâches ménagères. La quantité d'eau disponible n'est cependant pas suffisante pour permettre le maraîchage, activité dans laquelle nombre de femmes expriment le désir de se lancer.

III.3. Les opérations post-récolte

C'est des heures que les femmes consacrent quotidiennement au battage, décorticage, vannage, pilage, mouture et tamisage des céréales (base du repas familial); toutes ces opérations indispensables pour la conservation et la consommation des aliments incombent entièrement aux femmes, selon une repartition du travail bien codée entre les sexes. Si pour ce qui concerne les cinq dernières opérations les intéressées se font aider par toutes les filles en âge de travailler, vivant dans la concession, s'agissant de la première en revanche, elles l'effectuent sans aide aucune. Le battage des épis de mil et de sorgho s'effectue à l'extérieur de la concession, dans des aires collectives (organisées par quartier) se trouvant en dehors du village, afin d'eviter les désagréments causés par la poussière et autres. Un autre avantage de ces lieux, c'est celui d'offrir aux femmes l'opportunité de se rencontrer, de causer, d'échanger les dernières nouvelles, de s'informer des derniers commérages. Le pilage des grains s'effectue quant à lui à l'intérieur de la concession, à l'aide d'instruments fabriqués par des forgerons spécialisés: le mortier et le pilon. En règle générale ces instruments appartiennent à la femme qui les apporte lors du mariage. Dans les foyers polygames la règle veut que ce soit la femme dont c'est le "tour" de recevoir le mari pour la nuit, piler pour le "windikoye", pour son propre compte et celui de ses enfants, mais la corvée peut être réduite si les différentes épouses s'arrangent pour l'effectuer à tour de rôle. Selon les

informations recueillies, il n'existe de pileuse professionnelle dans aucun des villages de la zone d'enquête. Néanmoins l'existence à Hamdallaye d'un moulin permet à certaines femmes de se décharger de l'opération de mouture de mil ou de maïs presque quotidiennement pour autant qu'elles disposent de la somme recquise (dépassant rarement 75 F CFA). Pour ce qui concerne Bokotili et Falanké Kaïna, quelques rares femmes profitent de leur venue à Hamdallaye, le jour du marché pour faire moudre leur maïs.

III.4. Les activités de cueillette

Les activités de cueillette occupent une place centrale dans les activités socio-économiques des femmes. La recherche de produits de cueillette (bois, feuilles, fruits, écorces, racines) revient en effet en règle générale aux femmes, que ce soit pour l'alimentation (des êtres humains ou des animaux) ou pour la pharmacopée. Il convient cependant de nuancer ce jugement dans la mesure où le déterrement des racines (parce qu'exigeant une certaine force physique) est très souvent effectué par les hommes ou les jeunes gens. Par ailleurs concernant la recherche de feuilles, de fruits et de bois (comme celà a été noté plus haut), les femmes s'en déchargent volontiers sur les enfants (notamment les filles) de la concession qui y vont en groupe. Des précisions sur les espèces et l'époque de leur prélèvement seront apportées dans la seconde partie de l'étude.

III.5. La participation à la construction des cases

Une autre activité dans laquelle les femmes sont impliquées est la confection de l'habitat et son entretien. Leur participation est requise pour la préparation de la nourriture à l'intention des travailleurs, et au niveau de l'apport d'eau et de sable. Dans le cas spécifique des femmes hausa interrogées, une contribution en espèces n'est pas exclure.

IV. ACTIVITES PRODUCTIVES

La diversité des activités féminines maintes fois constatées dans les sociétés africaines a été également mise en relief pour ce qui concerne les trois villages de l'enquête. En dépit de la surcharge de travail domestique effectué au moyen de techniques rudimentaires, et occupant à ce titre une large partie de leur budget temps, la quasi totalité voire la totalité des femmes enquêtées sont impliquées dans des activités productives qui leur permettent de contribuer à l'entretien de la cellule familiale. L'agriculture représente la principale de ces activités (Il est à noter que selon les statistiques officielles, la population rurale active (16 à 64 ans) est composée de 51,7% de femmes et de 51,2%

11

d'hommes. Une grande partie d'entre elles se livrent à des activités artisanales, certaines au commerce de produits transformés (boule, plats cuisinés, galettes, beignets) ou/et de produits artisanaux.).

L'objectif essentiel des activités menées par les femmes est de leur permettre de s'acquitter des obligations familiales. Cela dit, il convient de souligner que le dynamisme économique est davantage le fait des femmes du milieu hausa que de celles du milieu zarma. Bien que la proportion des femmes hausa interrogées (3) soit sans commune mesure avec celles des femmes zarma (49), la multiplicité des études étant parvenu à un tel constat autorise à l'affirmer avec certitude.

IV.1. L'agriculture

La part des femmes dans l'approvisionnement vivrier est soumise à des variations d'une ethnie à l'autre. C'est ainsi qu'elle est plus importante en milieu hausa qu'en milieu zarma. Quoi qu'il en soit, l'agriculture constitue l'activité essentielle des femmes enquêtées. Il s'agit exclusivement de cultures sèches. Le maraîchage ayant existé d'une manière marginale il y a environ 6 ans a été progressivement abandonné par les intéressées, en but au problème de la pénurie d'eau et au manque de clôture en matériau définitif seule à même de protéger les surfaces cultivées des dévastations du bétail.

A l'exception de deux femmes (dont l'une est d'un âge avancé et de surcroît handicapée), habitant toutes les deux à Hamdallaye, le femmes enquêtées dans leur totalité se livrent à l'agriculture dont elles tirent l'essentiel de leurs revenus.

IV.1.1. La femme et la terre

* Statut foncier féminin

Depuis l'islamisation de la société nigérienne, la femme a sur le plan des principes droit à la propriété foncière par héritage; en effet dans le partage des biens transmis la fille est censée bénéficier du tiers de la part du garçon. Néanmoins ces principes ne sont pas appliqués dans les faits, la règle coranique n'est jamais suivie. L'héritage des terres dans la réalité s'effectue en ligne patrilinéaire et les filles en sont exclues. Une exception tout de même: l'absence d'héritiers mâles. Dans ce contexte les terres sont confiées à un oncle ou à un parent masculin de l'intéressée, qui en assure la gestion jusqu'à son mariage où ces terres passent à l'époux. Il arrive qu'une fois mariée, la propriétaire mette ses terres en location; il doit lui être en principe versé une proportion (environ 10%) de la récolte, dite labo albarka (dîme loactive). Si le locataire ne respecte pas l'engagement pris, il peut être remplacé par un autre. Plus tard

22

l'exploitation passera aux mains des enfants de sexe masculin quand ils atteindront l'âge de travailler.

L'insécurité foncière dont sont vicitmes les femmes a des implications multiples sur lesquelles des principes seront apportées dans la troisème partir de la présente étude.

* Autres modes d'appropriation de la terre

Pour l'heure dans les trois villages enquêtés, la question foncière est loin de se poser avec acuité tout au moins en ce qui concerne les terres sablonneuses. La disponiblité de la terre semble être à l'heure actuelle une réalité, comme le laisse à penser l'existence dans le bassin versant de la pratique de la jachère encore que sa durée ait tendance à décroître. D'une manière générale dès qu'une femme se marie, elle a droit à un lopin de terre, bien souvent infertile.

Hormis l'héritage, le seul mode d'appropriation pour les femmes, en cours dans le bassin versant est celui du don "temporaire" (généralement pour une année) octroyé par les conjoints ou par leurs fils (pour les veuves ou les divorcées revenues vivre chez leurs enfants) sur l'exploitation familiale. Dans l'échantillon d'enquête ces derniers ont dans la majorité des cas la maîtrise foncière des champs qu'ils mettent en valeur. Il est à noter que dans l'échantillon d'enquête, les exploitants ne possédant pas de terres sont pour la plupart d'entre eux des immigrants (zarma originaires de Ouallam à Bokotili, d'autre régions à Hamdallaye; hausa en provenance de la région de Dogondoutchi et à Hamdallaye; enfin peulh venant de Birni N'Gaouré à Falanké Kaïna) qui ont dû les emprunter moyennant une redevance, représentant en principe le 1/10 de la récolte mais sujette à des variations selon que la récolte soit bonne ou mauvaise et selon la qualité des relations entre le locataire et le loueur. Dans l'échantillon d'enquête les femmes cultivant des lopins sur des champs appartenant au groupe familial, acquis auprès de leur conjoint ou de leur fils, sont plus nombreuses que celles exploitant des parcelles sur les terres de relations familiales ou de personnes extérieures à la famille. Sont dans le second cas la femme peulhe, chef d'exploitation résidant à Falanké Kaïna et qui a bénéficié d'un prêt auprès d'un neveu à l'un de ses beaux-fils(qui est originaire du village). L'intéressée s'étant vue retirer à la mort de son mari le champ que ce dernier exploitait depuis 20 ans, s'est alors trouvée dans l'obligation d'en emprunter un autre il y a environ 6 ans. Sont également dans ce second cas les femmes zarma immigrées de Bokotili ; quelques femmes zarma de Hamdallaye également immigrées, enfin les femmes hausa de Hamdallaye immigrées aussi dont deux d'entre elles n'ont eu d'autre choix que celui d'accepter des lopins éloignés situés respectivement à Falanké Kaïna et à Gountokoira.

Les femmes des trois villages enquêtés, à quleques très rares exceptions près mettent en valeur une à trois parcelles (en règle générale dispersées); mais celles en cultivant trois sont fortement majoritaires. Ces parcelles sont mises à leur disposition à titre précaire, autrement dit elles peuvent leur être reprises à tout moment, notamment en cas de divorce; insécurité foncière qui est lourde de conséquences. C'est ainsi que s'expliquent en partie les réticences féminines vis à vis des investissements dans le domaine agricole et leur préférence pour l'élevage comme domaine d'investissement prioritaire.

Un certain nombre de fillettes et de jeunes filles disposent d'une parcelle personnelle octroyée par leur père ou un autre parent, nettement plus petite que celles de leur mère et qu'elles exploitent avec l'aide de celles-ci.

Quel que soit le village de la zone d'enquête, aucun cas de possession de terre par héritage, par achat ou par mise en gage n'a été constaté.

IV.1.2. Superficie des parcelles

Il n'a pas été possible d'obtenir des indications sur les superficies des lopins exploitées par les femmes enquêtées; tout cependant laisse à penser qu'à l'exception des deux femmes (mentionnées plus haut) ayant le statut de chefs d'exploitation, ces superficies ne vont guère au delà de 0,25 ha. Il semble qu'elles soient en corrélation avec l'âge des intéressées, par conséquent avec leurs obligations domestiques, avec la main-d'oeuvre familiale dont celles-ci peuvent disposer, ou avec leur capacité à faire recours à la main d'oeuvre salariée.

IV.1.3. Type de spéculations culturales pratiquées

Les cultures vivrières: mil (heïni) souvent en association avec le niébé (dunguri), sorgho (hamo) et maïs (kolkoti) sur les champs collectifs sont presqu'exclusivement du ressort des hommes ayant la responsabilité d'assurer l'entretien alimentaire du groupe familial.

Les femmes enquêtées dans leur très grande majorité cultivent le voandzou (damsi koudourko), le sésame (lampti), l'oseille (horrow); dans une moindre proportion le gombo (selon les cas en culture de case ou dans les champs), plus rarement l'arachide (damsi kouka). Les deux types d'arachide sont cultivés dans des sols sablonneux, le gombo et le sésame dans les sols argileux, l'oseille autour des champs familiaux ou individuels, marquant ainsi leur limite.

* L'arachide et le voandzou

24

Les lopins sur lesquels le voandzu et l'arachide sont cultivés varient d'une année à l'autre, les propriétaires les reprenant pour y semer du mil, après qu'ils aient enrichies (l'archide ayant comme on le sait la propriété de fixer l'azote). Une telle situation, si elle permet une espèce de rotation bénéfique au sol n'en pas moins préjudiciable aux investissements à long terme. Parmi les femmes interrogées, rarissimes sont celles qui jusqu'à maintenant ont resemé les deux types d'arachide dans la même parcelle.

Les femmes accordent une grande importance au voandzou, eu égard au rôle que cette culture joue au moment de la période dite "de soudure" (se situant avant la récolte, elle va de mars à septembre).

Pour un certain nombre de femmes enquêtées, notamment celles de Hamdallaye, le manque de disponibilités monétaires a été à ce point élevé en 1990 qu'elles n'ont pas été en mesure de faire l'acquisition cette année là de semences d'arachide et par conséquent n'ont pas semé cette espèce.

* Le gombo

La culture du gombo n'est pas pratiquée par toutes les femmes et celles le cultivant aux alentours des concessions (ce qui le fait bénéficier de sols riches en fumure et en déchets organiques) sont minoritaires à Bokotili et à Hamdallaye. La réticence des intéressées trouve son origine dans le fait que les espaces semés en gombo non seulement attirent les moustiques mais encore se trouvent en but aux dévastations du bétail. Un autre facteur à prendre en compte dans la moindre fréquence du gombo est que cette espèce exige des sols argileux pas toujours à la portée des femmes. Pour ce qui concerne Falanké Kaïna, la totalité sinon la quasi totalité des femmes cultivent le gombo autour de leurs concessions eu égard au fait que la pénurie de terres argileuses est plus grande que dans les deux autres villages; pénurie qui se ressent également au niveau des hommes.

* Le mil et le niébé

La culture du mil est pratiquée uniquement par les deux femmes chefs d'exploitation et dont l'une est peulhe, veuve (vivant à Falanké Kaïna) et l'autre hausa (résidant à Hamdallaye); celle de niébé par une seule femme, d'appartenance ethnique hausa (habitant à Hamdallaye).

* Le souchet

Rarissime, le souchet n'est cultivé que par une seule femme orignaire de la région de Ouallam et installée à Bokotili depuis

une dizaine d'années. La somme de travail considérable exigée par cette culture expliquerait, selon les explications des femmes enquêtées, son peu de succès.

Le tableau suivant fournit des indications sur le pourcentage des femmes pratiquant tel ou tel type de culture, selon les villages et selon les années.

Tableau N° 4

Pourcentage de femmes pratiquant tel ou tel type de culture

	Bokotilli		Falanké		Hamdallaye	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Arachide	33	34	12,5	25	0	33
Gombo	55,5	52	81	69	20	20
Mil	-	-	6	6	7	0
Oseille	33	37	56	56	20	20
Sésame	26	30	37,5	31	7	13
Souchet	4	4	-	-	-	-
Voandzou	52	44	75	75	73	60

IV.1.4. Travaux culturaux

En hivernage, les femmes consacrent quotidiennement cinq à sept heures de temps aux travaux champêtres. Le travail agricole féminin se situe très généralement entre 12 et 60 ans et est essentiellement effectuée par les épouses, les veuves et les divorcées compte tenu de fait que cette catégorie de femmes est la seule à exercer une activité agricole autonome. Il ne faut pas en effet perdre de vue que l'exploitation de la force de travail des femmes se réalise dans le cadre conjugal et familial. Le caractère indispensable de la présence féminine pour les activités culturales est incontestable. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la force de travail par le chef de l'unité de production familiale, les femmes sont tenues de participer sur les champs collectifs au semis de toutes les espèces (les hommes font les poquets et les femmes les referment après y avoir jeté les semences) mais uniquement à la récolte du niébé . Le temps que ces dernières consacrent aux

travaux sur ces champs est estimée à environ trois semaines. Pour prix de leur peine elles se voient autorisées à ramasser le kobu, c'est à dire les épis de mil jonchant les champs après la coupe et dont elles ont la bire disposition. Pour ce qui est du transport de la récolte qui du reste s'effectue de plus en plus en charrette, les femmes y participent rarement. Il convient de citer le cas particulier des femmes hausa qui elles, participent à la plupart des travaux culturaux.

La contrainte à laquelle les femmes sont soumises de consacrer une partie non négligeable de leur temps aux champs familiaux n'est pas étranger au retard pris dans les semis et les autres opérations culturales en ce qui concerne leurs propres parcelles. En effet, bien que les lopins affectés aux intéréssées soient mis à leur disposition dès le mois de mars, elles n'ont pas la possibilité de les ensemencer qu'après la fin des semis sur les champs collectifs. Seules les deux femmes chefs d'exploitation échappent à de telles restrictions.

Sur leurs parcelles personnelles, les femmes se livrent à l'ensemble des opérations culturales: défrichement, déssouchage, labour, sarclage, etc... aidées des filles et des garçons de la concession encore que l'aide de ces derniers qui se situe notamment au stade du labour ne soit pas systématique. Les femmes bénéficiant de l'aide de leur conjoint, en règle générale, au moment du labour et du sarclage constituent une extrême minorité. Il s'agit de femmes très jeunes, sans enfants ou avec des enfants en bas âge, en un mot de femmes ne disposant pas de main-d'oeuvre familiale.

IV.1.5. Disponibilité en main d'oeuvre

Hormis la terre, un autre moyen de production dont l'accès pour les femmes est limité est la main-d'oeuvre familiale. Cela dit, les femmes ne bénéficiant d'aucune aide sont minoritaires. Pour celles qui en recoivent, cette aide provient surtout de leurs propres filles ou de celles dont elles ont la charge (petites soeurs, nièces, petites-filles), en âge de travailler. La contribution des garçons est moins importante dans la mesure où ceux-ci sont tenus d'investir en priorité leur force de travail sur les champs collectifs; cette contribution s'effectue notamment au moment du défrichement et du labour comme noté précédemment. Par ailleurs dans le cadre de relations de réciprocité, les femmes recoivent le soutien de leurs coépouses ou de leurs belles-soeurs.

Rares sont les femmes ayant recours au groupe de travail (boogu) qui est fondé sur le principe de la réciprocité: l'exploitant qui fait appel à la solidarité des autres s'engage en même temps à répondre à la sollicitation de ceux-ci dans le futur ou au salariat (farfara). La seule exception concernant le second cas est celui des femmes ayant le statut de chefs d'exploitation. C'est ainsi que

l'une et l'autre font recours à des salariés pour les travaux de labour et de sarclage ainsi que pour la récolte de mil.

IV.1.6. Techniques culturales

Est-il bien besoin de le souligner? L'utilisation de techniques de culture améliorées est beaucoup plus fréquente chez les hommes que chez les femmes dans la mesure où les services de vulgarisation se sont jusqu'à présent très peu intéressées à ces dernières.

Les outils employés par les femmes sont rudimentaires: houe, iler, daba, fournis en règle générale par leurs conjoints qui en ont fait l'acquisition auprès d'un forgeron ou au marché. Les quelques rares dont les conjoints sont propriétaires d'une unité de culture attelée bénéficient dans certains cas du labour à la charrue.

Aucune d'entre elles n'utilise de variétés de semences autres que les variétés locales eu égard d'une part à la difficulté de leur accès; d'autre part à la faiblesse des disponibilités financières des intéressées.

Un autre intrant auquel il est difficile à ces dernières d'accéder est le fongicide. Ainsi s'explique en partie la non conservation par elle des semences d'arachide d'une année à l'autre; en partie seulement parce qu'en effet le fait que les enfants, quelle que soit la cachette où elles ont été mises parviennent à les retrouver et à les manger incite beaucoup de femmes à opter pour la non conservation et donc pour l'achat chaque année de semences. Il n'est pas sans intérêt de mentionner l'utilisation de la cendre comme méthode traditionnelle de conservation des semences de gombo. Du reste les femmes sont par tradition chargées de la conservation des semences.

Les attaques de chenilles, parasites, pucerons, etc... sur les cultures sont fréquentes mais l'utilisation de produits phytosanitaires demeure marginale, eu égard aux mêmes facteurs cités plus haut (c'est à dire entre autres raisons les difficultés d'approvisionnement et l'ostracisme dont sont victimes femmes de la part des structures de vulgarisation).

En guise de méthodes de fertilisation, les femmes qui utilisent la fumure organique sont très rares; encore plus rares celles employant l'engrais. Le fait est que les intéressées n'ont pas la libre disposition du fumier produit par même les animaux leur appartenant. Dans la mesure où ces animaux parquent à l'intérieur de la concession, le fumier est la propriété de l'homme en vertu de son statut de windikoye. A cela s'ajoute le fait que l'arachide et le voandzou "n'aiment" ni l'engrais chimique ni la fumure organique et que les autres cultures (gombo et sésame) bénéficient déjà de sols riches parce qu'argileux ou parce que se trouvant à proximité des concessions. Il convient également de mentionner la difficulté

28

de l'accès à l'engrais et le doute quant à son efficacité dans un contexte de pluviométrie irrégulière. Cela dit, les lopins d'un petit nombre de femmes (grâce à leurs conjoints qui sont impliqués dans les activités du projet et à ce titre ont accès aux intrants) bénéficient quelques fois d'apport d'engrais quant les chefs d'exploitation en mettent sur les champs familiaux.

IV.1.7. Production

* Marge de manoeuvre des femmes

Il importe de souligner que l'unité de production familiale est loin de constituer un ensemble homogène dépendant d'un centre de décision unique selon le modèle occidental. Les produits des parcelles personnelles exploitées avec leurs moyens personnels par les bénéficiaires font l'objet d'appropriations individuelles et celles-ci en ont la libre disposition. Tout ceci pour dire que la relative autonomie économique des femmes rurales est loin d'être une figure de rhétorique et ce, en dépit de leur statut de dépendants. Le fait est que ces dernières décident elles-mêmes de ce qu'elles vont produire, de quelle manière elles vont produire, de l'usage qu'elles vont faire de leur production, enfin des revenus tirés de la vente de cette production.

* Estimation de la production

Eu égard à la difficulté d'obtenir auprès des femmes enquêtées des chiffres sur une période de temps relativement longue, les questions sur les quantités produites se sont limitées à une période de deux ans. De toute façon, l'estimation de la production annuelle n'est guère aisé en ce sens qu'une partie de la récolte est consommée avant que les cultures ne paviennent réellement à maturité, à la fin de période de soudure. Par ailleurs une autre partie est offerte aux personnes se trouvant à proximité du champ pendant que s'effectue la récolte. En conséquence les chiffres avancés par les intéressées doivent être accueillis avec la plus grande prudence, les quantités déclarées étant en fait inférieures aux quantités produites. Afin de contourner cette difficulté, il convient d'interroger les productrices sur la quantité de la récolte transportée des champs au village.

Les rendements demeurent en règle générale faibles, comme le révèlent les chiffres par village, par année et par culture indiqués sur le tableau ci-dessous; chiffres globaux, étant entendu que l'absence de précision sur les superficies réelles mises en culture rend pratiquement impossible le calcul des rendements à l'hectare. La faiblesse de la production des champs des femmes procède notamment de la surcharge de travail (liée aux tâches domestiques et à la fonction de reproduction de ces dernières) leur incombant et du désintérêt des structures d'encadrement à leur

endroit.

Tableau N° 5

Production moyenne par culture et par village (en kg)

	Bokotili		Falanké		Hamdallaye	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Arachide	80	70	25	37½	-	52
Gombo	22	22½	37	49	7	18½
Mil	-	-	700	60	546	-
Niébé	-	-	-	-	-	90
Oseille	51	72	62½	89	5	55
Sésame	34	65	63	118	28	15
Sorgho	-	-	-	-	-	7
Souchet	-	-	-	-	100	59
Voandzou	42	59	92	124	50	120

Il convient de souligner que l'estimation de leur production est faite par les intéressées sur la base de bassines, calebasses, tasses (grandes ou petites), de sacs qualitifés de "demi" (c'est à dire 25 kgs) et non de kgs. Néanmoins pour des raisons pratiques, il a été jugé préférable d'adopter le kilogramme comme unité de mesure.

* Destination de la production

De leur production, les femmes font l'utilisation suivante: consommation, don, commercialisation.

** Consommation

La plus grande partie de la production est autoconsommée. Les femmes accordent un grand intérêt au voandzou, notamment pour le rôle que cette culture joue en période de soudure et aussi parce qu'elle leur permet de satisfaire leurs besoins propres, générant des revenus tout au long de l'année.

39

** Dons

Une moindre partie des produits agricoles est distribuée sous forme de dons, soit pendant que s'effectue la récolte, soit après. Dans le second cas cette distribution s'effectue au village lors d'évènements sociaux ou à l'extérieur du village, à l'occasion de visites rendues à des relations parentales habitant ailleurs.

** Commercialisation

La partie de la production mise en vente est de peu d'importance. Du reste les femmes ne prennent la décision de vendre que si la récolte est réellement bonne. Il convient de souligner que c'est notamment le voandzou qui est mis en vente et que cette vente s'effectue au fur et à mesure des besoins des intéréssées. En vue de commercialiser leur récolte, les femmes soit se rendent elles-mêmes au marché de Wadata à Niamey, soit confient leurs marchandises à d'autres personnes dont elles dont elles prennent en charge les frais de transport et qu'elles gratifient.

De même qu'en ce qui concerne la production, il n'est guère aisé pour les femmes de donner une estimation précise des quantités commercialisées et des bénéfices obtenus. Les revenus présentés sur le tableau ci-dessous sont ceux des femmes qui ont commercialisé leur production en 1990 et en 1991. Ces revenus concernent la totalité des produits agricoles (arachide, gombo, sésame, voandzou).

Tableau N° 6

Revenus issus de la vente des produits agricoles dans les trois villages, de 1990 à 1991

	Bokotili		Falanké		Hamdallaye	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Nombre de femmes	2	4	4	4	2	3
Revenu brut	5000	10250	8750	24200	10100	42000
Intervalle (en FCFA)	1500-3500	1000-3750	1500-3500	2000-14000	1600-8500	1500-36000

A Bokotili, en 1990 et 1991, le pourcentage de femmes ayant commercialisé une partie de leur production, s'élevait

respectivement à 7% et à 15% du total des femmes enquêtées. Le montant des recettes, particulièrement en 1990 indique la faiblesse des quantités vendues et par conséquent produites.

A Falanké Kaïna, la proportion de femmes ayant commercialisé leur production en 1990 et en 1990 est demeurée constante, représentant 25% de l'ensemble. Les recettes s'élèvent respectivement à 8.750 F CFA et à 24.200 F CFA.

A Hamdallaye, en 1990, les femmes qui ont commercialisé leur production pour un montant de 10.100 F CFA sont au nombre de deux, ce qui représente 13% des enquêtées. En 1991 elles étaient au nombre de trois, soit 20% de l'échantillon; cette année là les revenus s'élevaient à 42.000 F CFA, en raison de meilleures récoltes.

IV.1.8. Charges d'exploitation

* Main-d'oeuvre extra-familiale

Contrairement aux hommes, exception faite toutefois des deux enquêtées dirigeant elles-mêmes leur exploitation, les femmes n'engagent pas de salariés agricoles. Pour celles ayant recours à des prestations externes en travail (pour le labour et la récolte du mil), l'emploi de cette main-d'oeuvre leur revient environ à une somme comprise entre 500 et 1000 F CFA, par campagne.

* Autres dépenses

Les autres dépenses concernent surtout les semences. Au début de chaque campagne, celles qui n'ont pas conservé de semences d'arachide et/ou de gombo et qui en ont les moyens investissent respectivement dans leur achat à 750 et 250 F CFA. Dans les charges il faudrait également tenir compte de la valeur monétaire des semences dans le cas des femmes qui conservent les semences.

Autre poste de dépenses, le fongicide et l'engrais ne représentent qu'une part modique des charges pour l'extrême minorité de femmes enquêtées qui les utilisent. Il n'est pas malheureusement possible d'obtenir des précisions sur les quantités utilisées par campagne.

Il en va de même s'agissant des frais engagés pour l'acquisition de matériel agricole, qui demeure des plus rudimentaires comme cela a été mentionné précédemment. De tout façon, l'usage veut que ce soit les hommes qui fournissent aux femmes les outils de travail.

* Bénéfices

Eu égard à la difficulté d'une estimation précise, qu'il s'agisse des coûts liés à la production, qu'il s'agisse des coûts de commercialisation, l'établissement de budgets pour chaque culture et le calcul de bénéfices dégagés par les femmes dans le cadre de leur activité agricole n'ont pu être effectués. Une telle entreprise n'est pas impossible, à condition cependant que les contraintes de temps ne constituent pas une entrave.

IV.1.9. Facteurs limitants l'activité agricole

Du point de vue des femmes enquêtées, la contrainte essentielle est le déficit pluviométrique; déficit expliquant la médiocrité des rendements. Vient ensuite le retard dans le semis des champs personnels, dont l'époque n'est pas seulement fonction des pluies mais également de la date des semis dans les champs collectifs. En troisième lieu est évoqué le poids des tâches domestiques; le fait est que si les femmes n'ayant pas ce type d'activités (il s'agit surtout des femmes d'un certain âge) ont la possibilité de se rendre au champ entre 6h30 et 7h00 et d'en revenir environ entre 16h et 18h, les autres ne peuvent quitter leur domicile qu'après en avoir fini avec le balayage, la vaisselle, le ravitaillement en eau, etc... ; de surcroît avant de se rendre dans leurs propres champs, elles sont tenues de porter leurs repas aux hommes sur le champ familial. Ont également une incidence négative sur les rendements les attaques de parasites, chenilles et autres. Bien entendu, quoique non cités par les femmes enquêtées, des facteurs tels que la pénurie de semences, la faible productivité des variétés locales, enfin la baisse de fertilité des sols sans restitution ne sont pas non plus étrangèrs à cette médiocrité.

IV.2. Elevage

IV.2.1. Le moyen d'épargne et d'investissement prioritaire

La très grande majorité des femmes enquêtées élèvent de la volaille (poulets, pintades), des ovins et des caprins. La présente enquête a confirmé les constatations de maintes études selon lesquelles les petits ruminants constituent pour les femmes une espèce de "dépot bancaire" aisément transformable en monnaie. Cet avantage allié à la précarité du statut foncier fait que ces dernières investissement majoritairement dans le bétail plutôt que dans le secteur agricole. Pour en revenir aux gallinacés, on apprendra avec intérêt l'existence de la pratique consistant à faire couver les oeufs de pintades par les poules; cette pratique ayant pour avantage celui d'accélerer le processus de reproduction des pintades et de leur premettre de continuer leur ponte.

Le tableau ci-dessous fournit des indications sur le nombre d'animaux possédés par les femmes.

Tableau N° 7

Nombre de têtes de bétail par femme

	Total	Moyenne	Intervalle
Bokotili			
Volaille	24	2	0 à 6
Petits Ruminants	36	2	0 à 4
Bovins	9	4	0 à 7
Falanké			
Volaille	36	3	0 à 7
Petits Ruminants	51	4	0 à 10
Bovins	10	2	0 à 5
Hamdallaye			
Volaille	13		0 à 7
Petits Ruminants	20		0 à 6
Bovins	0		0

Comme l'indique le tableau, aussi bien les chiffres de la volaille que ceux des bovins, des caprins et des ovins ne sont guère élevés. S'agissant des poulets et des pintades, la peste aviaire qui sévit fort chaque année les aurait décimés. C'est ainsi que certaines parmi les enquêtées en ont perdu jusqu'à dix. Quant aux chèvres et aux moutons, le fait d'en vendre dès qu'un besoin surgit constitue un obstacle à leur accroissement, sans compter les conséquences des années culminantes de sécheresse (1972-1973 et 1983-1984). Les femmes possédant des boeufs ne sont qu'au nombre de cinq dont quatre d'appartenance ethnique peulhe (possédant comme il fallait s'y attendre le plus fort pourcentage); à ce propos il n'est pas

sans intérêt de se livrer à une étude comparative avec les femmes d'un certain nombre de villages des arrondissements de Gaya et de Konni, en se référant au tableau ci-dessous dont les données ont été collectées dans le cadre d'une étude menée par le DECOR/INRAN (Département d'Economie Rurale/Institut National de Recherche Agronomique) et qui a touché respectivement 20 et 12 femmes). Il apparaît très clairement que dans les villages hausa de la zone de Konni, les femmes concernées par l'enquête, possèdent nettement plus de boeufs que les femmes zarma de la zone de Gaya et de la zone de Hamdallaye. Par ailleurs alors que dans la zone de Konni 50% des femmes sont propriétaires de bovins, à Falanké Kaïna elles ne sont que 25%, à Bokotili 7%. A Hamdallaye, aucune n'en possède.

Tableau N° 8

Nombre de têtes de bétail par femme à Konni et Gaya en 1990

	Petits Ruminants	Bovins
Konni		
Total	63	27
Moyenne	3	2
Intervalle	1 à 6	1 à 8
Gaya		
Total	45	0
Moyenne	4	0
Intervalle	1 à 7	0

Sources: Données collectées par le DECOR en 1990.

IV.2.2. Mode d'acquisition des animaux

Les femmes font l'acquisition d'animaux à partir de diverses sources, représentées sur le tableau suivant.

Tableau N° 9

Mode d'acquisition du bétail

	Achat	Don	Habbanae	Héritage	Troc
Bokotili					
Volaille	10%	50%	20%	-	20%
Petits Ruminants	29%	50%	-	14%	7%
Bovins	-	50%	-	50%	-
Falanké					
Volaille	50%	50%	-	-	-
Petits Ruminants	25%	67%	-	8%	-
Bovins	-	75%	-	25%	-
Hamdallaye					
Volaille	67%	33%	-	-	-
Petits Ruminants	67%	22%	11%	-	-

Il apparaît très clairement que le don l'emporte sur les autres modes d'acquisition, suivi de l'achat. Ensuite viennent l'héritage, le habbanae (terme peulh), et le troc. Le habbanae est un système qui permet à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter des animaux d'en faire l'acquisition sans bourse déliée et ce, dans un contexte de relations familiales, amicales ou d'alliance. L'animal habbanae (toujours une femelle) est prêté temporairement à un ami ou à un parent jusqu'à ce qu'il mette bas. La première portée devient la propriété de l'emprunteur de même que la seconde, mais au moment où la mère s'apprête à mettre bas pour la troisième fois, l'obligé la rend à la personne qui le lui a prêtée.

Pour ce qui est du don, il convient de souligner que dans le cas des femmes peulhes, ces dernières en recoivent au moment de leur naissance et comme douaire.

Quant à l'achat, les liquidités monétaires le rendant possible proviennent notamment de la commercialisation des produits agricoles. Elles proviennent en second lieu de la vente de plats cuisinés ou d'objets artisanaux.

IV.2.3. Mode d'utilisation des animaux

Si la volaille est loin d'être un moyen de capitalisation et est surtout utilisée comme don, il en va tout autrement des petits ruminants qui - comme noté plus haut - constituent la forme d'épargne prioritaire des femmes en raison de la facilité avec laquelle ils peuvent être transformés en monnaie. En effet un besoin urgent, un problème imprévu surviennent-ils qu'aussitôt un mouton ou une chèvre est immédiatement mis en vente. C'est ainsi que deux parmi les femmes enquêtées ont vendu la totalité de leur cheptel pour se procurer les liquidités monétaires nécessaires au traitement des maladies de leurs conjoints qui depuis lors sont du reste décédés. L'épargne/investissement constitué par le cheptel sert également au financement des cérémonies familiales (baptêmes, mariages) qui engagent des frais considérables, à l'achat de vivres, de vêtements et d'ustensiles de cuisine. Il est intéressant de noter que même dans le cas où les animaux appartiennent en propre aux femmes, ces dernières ne sont pas autorisées à les vendre sans en référer au windikoye.

Dans le cas particulier des femmes dont les conjoints sont partis en exode en laissant les greniers vides et sans rien envoyer comme argent, il arrive que celles-ci mettent en vente leur bétail en vue de l'achat de vivres.

Enfin la fête musulmane de la Tabaski représente également une circonstance dans laquelle le cheptel des femmes tout aussi bien que celui des hommes du reste, subit une réduction.

Il convient de mentionner le cas particulier des femmes peulhes qui tirent des revenus de la vente du lait et des produits laitiers. En effet bien que la gestion de leur propre troupeau leur échappe, relèvant de leur conjoint, les intéressées ont néanmoins la libre disposition des produits secondaires (lait et beurre) dont la vente pendant l'hivernage leur rapporte quotidiennement 400 à 750 F CFA.

IV.2.4. Soins et entretien du bétail

L'entretien et les soins des animaux de la concession reposent tradtionnellement sur les femmes. Leur alimentation est constitué de son, de zoru (l'eau ayant servi à laver les grains de mil avant

de les transformer en farine), de natron, de résidus de récolte, de paille, de feuilles et de plantes fourragères. Des indications plus précises seront apportées sur les types de feuilles et de plantes fourragères dans la deuxième partie de l'étude. En cas de maladie, les remèdes appliqués par les femmes aux animaux sont d'une manière générale traditionnels.

En saison sèche, les animaux vont pâturer dans les champs ou dans certains cas, sur les collines. En hivernage, ils sont confiés à un berger peulh moyennant la somme de 500 F CFA par tête pour les petits ruminants et 1000 F CFA pour le bovins.

IV.2.5. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation incluent le natron, le son, l'eau pour l'abreuvement des animaux. Dans la mesure cependant où les femmes obtiennent ces deux derniers éléments par leur travail dans le cadre de leurs activités domestiques (corvée d'eau et de pilage), il n'est guère aisé d'en faire une estimation. En cas de maladie de leurs animaux, les femmes engagent également des frais, mais très rarement, pour faire l'acquisition de comprimés; à ce niveau également les données font défaut. Pour ce qui est du natron, certaines d'entre elles estiment leurs dépenses à une somme variant entre 25 et 50 F CFA, en saison pluvieuse.

IV.2.6. Contraintes

Il ne semble pas que la question des points d'eau et des pâturages se pose en termes aigus. Les contraintes évoquées par les femmes se rapportent en effet surtout aux épidémies décimant leur volaille; en second lieu aux maladies infectieuses et parasitaires pour ce qui concerne le bétail. Cette situation qui provient de la rareté des interventions de services vétérinaires, hypothèque d'une manière considérable la valeur du capital possédé par les femmes.

IV.3. Activités extra-agricoles

La recherche par les femmes d'activités rémunératrices, que ce soit pour faire face à leurs obligations familiales ou pour se prémunir contre l'instabilité conjugale constitue une de leurs préoccupations majeures. Hormis en effet l'activité agricole, les femmes enquêtées en grand nombre mènent d'autres activités qui vont de l'artisanat (travail de jonc, coiffure, transformation de produits) au petit commerce en passant par les activités salariées. Cela dit, chacune des activités prise une par une est loin de représenter un pourcentage important.

IV.3.1. Artisanat

38

Des activités comme le filage et le cardage du coton ont complètement disparu; du reste seules les femmes ayant un certain âge en connaissent la technique; technique vouée à une disparition certaine parce que non transmise à leurs filles. La transformation des produits pour la vente et la coiffure (qui représente un autre domaine de l'artisanat) quoiqu'occupant une place plus importante que le filage ou le cardage du coton, ne constituent pas des activités très répandues. De fait l'artisanat est surtout représenté par le travail de jonc qui occupe 15% des femmes enquêtées à Bokotili, 56% à Falanké Kaïna et 40% à Hamdallaye. Il s'agit de la confection des nattes, vans et <u>déguéré</u> (sorte de paniers accrochés au toit des cases en guise d'ornement et servant aussi de supports dans lesquels sont déposés les calebasses). La matière première utilisée pour la confection de ces divers éléments est le jonc dont la rareté (provoquée par la dégradation écologique) et par conséquent le coût vont croissant. Cette activité s'effectue pendant l'hivernage, époque à laquelle cette matière première est abondante. L'achat de jonc s'effectue aux marchés de Birni N'Gaouré, Dantiandou, Hamdallaye et Kollo. Pour celles qui sont en mesure d'en faire une estimation, le nombre de nattes réalisées par elles se situe dans une fourchette de 1 à 10, celui de vans et de <u>déguéré</u> de 6 à 40. Lorsque la production de nattes dépasse 5 ou 6, celle des autres objets respectivement 3 et 10, c'est qu'ils sont destinés à la commercialisation et non à l'autoconsommation. Le tableau suivant fournit des indications sur le nombre de femmes qui, dans les trois villages de la zone d'enquête sont impliquées dans le travail de jonc. Ce tableau donne également des informations sur la quantité de produits destinés à satisfaire les besoins personnels ou à être offerts et ceux destinés à la commercialisation.

<u>Tableau N° 10</u>

Nombre de femmes impliquées dans le travail du jonc et destination de la production

	Aucune activité		Production auto-consommée		Production vendue	
	N°	%	N°	%	N°	%
<u>Bokotili</u>	23	85%	2	7%	2	7%
<u>Falanké</u>	7	44%	3	19%	6	37%
<u>Hamdallaye</u>	9	60%	3	20%	3	20%

34

Occupe un nombre moins important de femmes, l'activité de transformation d'aliments sous forme de plants cuisinés, de "boule" (farine de mil délayée dans de l'eau et plus rarement dans du lait caillé, elle constitue l'aliment de base et le principal repas de la journée), de galettes, de beignets (confectionnés avec de la farine de blé ou de mil), de condiments, de copto, de mari bi enfin de tousme (mets fait de feuilles et de semoule de mil). N'ayant pas d'équivalent en français, le terme copto (mot à mot, feuille) désigne une espèce de mets composé de feuille de windi boundou (Moringa oleifera) (ou d'autres espèces), de tourteaux ou de pâte d'arachide. Assaisonné avec divers condiments dont le mari bi, le copto est très apprécié des femmes, qui en consomment quotidiennement. Le mari bi, condiment à odeur très prononcée, fabriqué à partir de semences d'oseille fermentées, sert également à relever certaines sauces. La fabrication de mari bi est une activité exercée exclusivement par les femmes d'un certain âge. Les jeunes femmes, compte tenu des conditions rebutantes dans lesquelles s'effectue cette fabrication ne sont guère tentées de s'y lancer. Il faut par ailleurs souligner que l'activité commerciale, exigeant souvent des déplacements d'un village à l'autre, est plus aisée à exercer par les femmes âgées sur lesquelles pèsent moins de contraintes, que ce soit au niveau de la liberté de mouvement, des charges domestiques ou des charges liées à la fonction de reproduction de l'être féminin.

IV.3.2. Services salariés

Les femmes enquêtées effectuant des services moyennent une rémunération, en moins grand nombre que celles impliquées dans l'artisanat, représentent une extrême minorité. Seulement en effet cinq d'entre elles mènent des activités salariées: il s'agit d'une matrone à Bokotili, de trois coiffeuses à Bokotili et à Falanké Kaïna, enfin d'une vendeuse d'eau à Hamdallaye.

IV.3.3. Commerce

La commercialisation concerne, comme il a été noté plus haut, non seulement le surplus agricole brut, les produits transformés mais aussi les produits de cueillette, la cola et les cigarettes (dans une faible proportion), le lait et le beurre s'agissant des femmes peulhes. La transformation des produits représente une préparation de longue durée, exigeant dans certains cas un réel savoir-faire technique. Les femmes y investissent un temps considérable, de même que dans la vente lorsqu'elles doivent se déplacer pour se rendre au marché, dans le cas où leur village n'en dispose pas comme c'est le cas pour Bokotili et Falanké Kaïna. Les quantités commercialisées dans la mesure où elles se réduisent à ce que les femmes peuvent porter sur la tête, sont en règle générale, de peu importance.

Une minorité de femmes à Falanké Kaïna exercent le métier de "tablier", consistant à vendre au détail cigarettes, allumettes, colas, divers condiments.

Les femmes des trois villages de la zone d'enquête sont loin d'intervenir de façon significative dans l'activité commerciale, comme mentionné plus haut et comme l'indique le tableau ci-dessous; les chiffres parlent d'eux-mêmes: en effet celles n'exercant aucune activité lucrative représentent 66% du total à Bokotili, 69% à Falanké Kaïna, enfin 78% à Hamdallaye.

Tableau N° 11

Nombre de femmes exerçant des activités commerciales

	Bokotili	Falanké	Hamdallaye
Condiment	2	2	-
Feuille cuite	4	-	1
Galette	-	1	4
Vente de boule	-	-	1
Vente d'eau	-	-	1
Petit commerce	1	2	-
Aucune activité	21	11	10

Il faut souligner qu'en milieu zarma les femmes ne s'adonnent à ce type d'activités qu'au délà de la quarantaine, voire la cinquantaine.

Parmi les femmes impliquées dans les activités remunératrices, il convient de noter que certaines, telles que les deux femmes hausa de Hamdallaye et les quelques vieilles femmes de Bokotili commercialisent deux types de produits ou même trois. Si dans le cas des condiments, de la cola, des cigarettes, du sucre et du copto, les ventes sont plutôt journalières (et ont lieu surtout au village), pour ce qui concerne les autres produits tels que le mari bi, elles sont dans la plupart des cas hebdomadaires.

Les activités commerciales menées par les femmes des trois villages de la zone d'enquête sont à peu près identiques à celles exercées par les femmes des autres régions du Niger. Du reste, à Gaya et à

41

Konni la liste de ces activités est encore plus longue, et plus grand le dynamisme de la population féminine. Dans le cadre des enquêtes menées par le DECOR/INRAN, les budgets ont été établis pour certaines de ces activités. Le tableau ci-dessous représente celui de la vente de condiments, exercée par une vieille femme de Konni.

Tableau N° 12

BUDGET: Mme Maïgari Ambouta (Vendeuse de condiments)

INVESTISSEMENT	10.870 FCFA
MAIN D'OEUVRE	525 FCFA
VENTE	40.325 FCFA
ACHAT	42.010 FCFA
BENEFICE MON.	6.315 FCFA
TAUX DE REMUNERATION	79.9%

Source: Rapport sur l'enquête socio-économique à Konni (DECOR 1991)

Il n'a guère été possible d'établir un budget similaire pour les villages de Bokotili, Falanké Kaïna et Hamdallaye étant donné que font défaut le montant de l'investissement initial, le temps consacré à ces activités, enfin la valeur de la partie auto-consommée ou distribuée sous forme de don. Cela dit, des indications fournies par la vieille vendeuse de mari bi de Bokotili, il resort que l'intéressée investit par semaine 500 F CFA pour l'achat d'oseille qu'elle transforme en condiemnt et revend à 1.000 F CFA. Pour mieux apprécier la rentabilité de cette activité, il aurait fallu disposer d'informations sur tous les coûts liés à la préparation et à la commercialisation du produit. Pour ce qui concerne Falanké Kaïna, une autre vendeuse de condiments dépense 2.500 à 5.000 F CFA par semaine pour faire l'acquisition d'éléments nécessaires (arachides, semences d'oseille, tiges d'oignons séchées, oignons grillées) à la confection de mari bi, kouli-kouli (tourteaux d'arachides) et de gabou. Son bénéfice brut hebdomadaire se situe dans une fourchette de 500 à 1.000 F CFA.

IV.3.4. Charges d'exploitation

Constation faite à maintes reprises: il n'est guère aisé pour les femmes (ni du reste pour les hommes) de faire une estimation précise de leurs charges d'exploitation d'où la difficulté (mentionnée précédemment) d'établir un budget. Néanmoins pour ce qui concerne la confection de nattes et la vannerie, les données ont pu être recueillies, relatives aux frais engagés pour l'acquisition de matière première et de colorants, ainsi qu'aux frais de transport pour aller effectuer ces achats. Tant bien que mal, le budget suivant a pu être établi.

Tableau 13

Budget pour la confection de nattes

Coût des intrants pour 10 nattes	
Jonc: 200 F CFA x 10	2.000 F CFA
Colorant: 25 F CFA x 10	250 F CFA
Coût des intrants pour 40 déguérés	
Jonc:	1.000 F CFA
Colorant:	200 F CFA
Coûts totaux	3.450 F CFA
Revenu issu de la vente des nattes	
1.000 F CFA x 10	10.000 F CFA
Revenu issu de la vente des déguérés	
175 F CFA x 40	7.000 F CFA
REVENUS TOTAUX	**17.000 F CFA**
BENEFICE BRUT	**13.550 F CFA**

43

Les chiffres de la production représentent une moyenne de ce que produisent pour la vente les femmes des trois villages de la zone d'enquête, pendant une campagne hivernale. Il en est de même du prix d'achat des intrants et du prix de vente des produits. Comme on peut le constater, la confection des nattes et la vannerie représentent des activités non dépourvues de potentialités. Il convient de souligner que le coût d'opportunité de la main-d'oeuvre n'a pas été pris en compte étant dooné que les femmes se livrant à cette activité s'y adonnent à des périodes où elles ne peuvent rien faire d'autre, c'est à dire soit en allant ou en revenant du champ, soit aux heures de repas. Etant donné que les intéressées n'ont aucune autre activité qu'elles pourraient exercer au même moment et qui serait plus rentable que le tressage de nattes ou la vannerie, le coût d'opportunité doit être considéré comme nul.

IV.4. Revenus

IV.4.1. Caractéristiques des revenus féminins

La faiblesse des liquidités monétaires, en regard du temps investi tout au long de la chaîne qui va de la production à la commercialisation en passant par la transformation est une spécificité du commerce féminin. Un des leitmotiv des femmes ayant une activité commerciale, est que les bénéfices sont faibles. Cela dit, la régularité des gains compense leur modicité et permet aux intéressées de faire face tout au long de l'année à certaines dépenses. Une comparaison avec les revenus des hommes indique que ceux de ces derniers, grâce à la vente de la récolte des céréales et au travail saisonnier, sont plus élevés. Ils ont cependant cet inconvénient d'être plus irréguliers. Autre point de différence dans les comportements des hommes et des femmes: les secondes affectent leur revenus beaucoup plus fréquemment au bien-être de la famille et notamment à celui des enfants.

IV.4.2. Destinations des revenus

Pour celles qui se rendent au marché pour y vendre leurs produits, une partie des recettes est dépensée sur place en achat de condiments. Sur le plan général, les recettes servent à l'acquisition de vêtements, literie (draps, matelas, couvertures, nattes pour celles qui n'en confectionnent pas elles-mêmes), friandises pour les enfants, produits de beauté, bijoux de pacotille.

V. REPARTITION DES CHARGES FAMILIALES

Si selon les préceptes islamiques, l'entretien de la femme et de la

famille incombe entièrement à l'homme, la mise en pratique de ces préceptes est sujette à des variations selon qu'il s'agisse du milieu hausa ou du milieu zarma. C'est ainsi que dans le premier cas les femmes enquêtées ont une forte participation à la production vivrière et prennent en charge l'achat des condiments, alors que dans le second cas la participation féminine se limite à l'achat d'ustensiles de cuisine, de mobilier et dans certaines situations (de plus en plus fréquentes) de vêtements pour elles et leurs enfants.

En milieu zarma, lorsque l'homme est en exode et que les greniers sont vides, la vente d'un animal permet de garantir pour qulque temps la subsistance de la famille. Néanmoins en règle générale, la prise en charge est assurée par la belle-famille, avec dans certains cas, la repartition suivante: vêtements de la part des beaux-frères; condiments de la part de la belle-mère.

Cela dit, il faut reconnaître qu'avec la détérioration de la situation économique, "la nécessité faisant loi", un nombre croissant de femmes d'appartenance ethnique zarma se voient contraintes de prendre en charge des dépenses qui auparavant n'incombaient qu'au windikoye: à titre d'exemple, l'habillement des enfants et l'achat des médicaments; changment notable par rapport à leurs mères.

De toute façon, qu'il soit question du milieu hausa ou du milieu zarma ou d'ailleurs de l'ensemble de la société nigérienne, les nécessités de survie tendent à introduire des changements dans le schéma de la classique repartition des charges entre les hommes et les femmes, faisant porter aux secondes une responsabilité de plus en plus grande dans la satisfaction des besoins élémentaires du groupe familial.

VI. IMPLICATION DES FEMMES DANS LES ACTIVITES DU PROJET

Les questions relatives à la participation féminine dans les activités du projet "IMAW" ont concerné exclusivement les femmes de Hamdallaye et dans ce cillage, uniquement celles dont les conjoints y sont impliqués. Les réponses révèlent une réelle sous-information de la majorité des intéressées à propos de l'existence du projet, des activités qu'il mène, de l'année de son implantation et dans l'esprit de la plupart d'entre elles règne une véritable confusion entre ce projet et les autres intervenants. Seulement deux d'entre elles, déclarent avoir entendu parler des effets bénéfiques du respect de la densité de semis, et avoir assisté à une démonstration sur les champs de leurs conjoints. Parmi ces deux l'une a expérimenté cette pratique sur sa propre parcelle et en a été satisfaite. Par ailleurs dans quelques rares cas, l'engrais fourni aux hommes a quelque peu profité aux lopins de leurs épouses. Pour ce qui des travaux de défense et de

restauration des sols, aucune femme n'y a été impliquée.

Se plaignant d'avoir été marginalisées et laissées pour compte: "quand les Blancs viennent, ils contactent uniquement les hommes et après leur départ, quand il arrive que nous demandons aux hommes ce qui s'est passé, ils nous répondent que ce sont des affaires d'hommes", les femmes aspirent à bénéficier du même traitement que les hommes en matière de vulgarisation des techniques culturales améliorées.

-46-

CONCLUSION

La participation responsable des femmes aux actions de lutte contre la dégradation environnementale; une participation qui dépasse le stade des voeux, implique que soient connues et identifiées les contraintes à une telle participation. C'est ainsi que doit se comprendre l'enquête réalisée dans la zone d'intervention du projet "IMAW" durant les mois de mars, avril 1992.

Les entretiens conduits auprès d'environ 60 femmes repartis dans les trois villages de la zone d'intervention du projet: Bokotili, Falanké Kaïna, et Hamdallaye ont permis d'obtenir des indications précises et détaillées sur les obstacles contre lesquelles bute l'implication de la population féminine dans la lutte pour la préservation du patrimoine foncier et écologique. Si les femmes partagent avec les hommes certains des obstacles, d'autres par contre leur sont réellement spécifiques, qui sont liées à leur place dans la société, à leur fonction dans la production et la reproduction. Font partie de la seconde catégorie les facteurs ci-dessous:

- la multiplicité de la charge domestique des femmes. Les tâches domestiques, effectuées avec des techniques rudimentaires dans des conditions d'extrême pénibilité occupent une large part du budget temps féminin.

- le statut de main-d'oeuvre familiale sur les champs familiaux. L'exploitation de la force de travail des femmes en priorité sur les champs familiaux n'est pas étranger à la faiblesse de la productivité de leurs lopins personnels.

- les limites de l'accès des femmes aux moyens de production.

- les limites de l'accès des femmes aux ressources et de leur contrôle sur ces ressources. Les droits fonciers sont une parfaite illustration de l'état de dépendance dans lequel sont tenues les femmes. En règle générale, elles n'ont en effet qu'un droit d'usage annuel sur les parcelles individuelles qui leur sont attribuées par le chef de famille. Ce statut précaire, entrave, à l'évidence toute tentative d'amélioration foncière.

- la mise à l'écart des femmes par les services de vulgarisation et de formation.

- les lacunes en information et en formation des femmes.

Tant que des efforts ne seront pas entrepris pour lever de telles contraintes, la participation de la moitié féminine de la société aux actions de préservation et de restauration du milieu nature restera un mot vide de sens.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE N° I

ACTIVITES DOMESTIQUES ET PRODUCTIVES

IDENTIFICATION DE L'ENQUETEE

Nom:

Prénom:

Age :

Niveau d'instruction:

Situation de famille :

Type de foyer:

Appartenance ethnique:

Date de l'enquête:

Village :

DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

I. Informations sur la famille

I.1. D'où vient votre famille?

I.2. Etes-vous née ici?

I.3. Avec qui avez vous des liens de parenté, au village?

I.4. D'où vient la famille de votre conjoint?

I.5. A part l'activité agricole, votre conjoint exerce-t-il une autre activité ?

48

I.5.1. Si oui de quelle activité s'agit-il?

I.6. Combien d'enfants avez vous?

I.7. Quels sont leurs ages respectifs?:

1er enfant _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

6 _____

7 _____

8 _____

9 _____

10 _____

I.8. Vos enfants vont-ils à l'école française?

I.9. Votre conjoint va-t-il en exode?

I.10. Si oui s'agit-il d'un exode de?

* courte durée

* longue durée

II. Activités domestiques

II.1. A quelle heure environ débutez-vous vos activités domestiques?

II.2. Quelles sont ces diverses activités?

* battage et pilage du mil

* corvée de bois

* corvée d'eau

* cuisine

* lessive

* vaisselle

* autres

II.3. Vous arrive-il d'utiliser le moulin dans les villages qui en disposent?

* jamais

* rarement

* souvent

II.4. A quelle distance allez vous chercher le bois?

* proche

* éloignée

II.5. Combien de fois par semaine effectuez vous la corvée de bois?

II.6. Disposez vous d'un foyer amélioré?

II.7. Est-il possible de trouver du bois en vente dans ce village?

II.8. A part le bois utilisez-vous d'autres types de combustible?

II.8.1. Si oui lesquels?

*

*

II.9. Vous faites-vous aidez dans vos tâches domestiques?

II.9.1. Si oui, par qui?

*

*

*

II.9.2. Pour quelles tâches?

* puisage d'eau

* collecte de bois de chauffe

* puisage

* préparation des repas

* lessive

* vaisselle

* ménage

* transport des repas aux champs

II.10. Participez vous à la construction et à l'entretien des cases?

* Transport d'eau

* Crépissage

III. Activités de cueillette

III.1. A quel moment de l'année s'excerce l'activité de cueillette?

III.2. Vous livrez-vous personnellement à cette activité?

III.2.1. Si oui à quel rythme?

* tous les jours

* plusieurs fois par semaine

* plusieurs fois par mois

III.2.2 Si non qui envoyez -vous?

III.3. A partir de quel âge les enfants prennent-ils part à la cueillette?

IV. Activités artisanales

IV.1. Avez vous une activité artisanale?

IV.1.1. Si oui de quelle activité s'agit-il?

* confection de nattes

* vannerie

* filage et cardage de coton

* fabrication de condiments

IV.1.2. A quel moment de l'année l'exercez-vous?

IV.1.3. Quelles sont les recettes que vous en tirez?

* journalières

* hebdomadaires

IV.1.4. A quoi sont destinées ces recettes?

V. <u>Activités commerciales</u>

V.1. Excercez-vous une activité commerciale?

V.1.1. Si oui, de quelle activité s'agit-il?

* plats cuisinés

* beignets, galettes

* condiments

* produits de cueillette

* produits artisanaux

* autres

V.1.2. Où l'exercez-vous?

* village

* marché

V.1.3. Que vous rapporte-elle comme revenus?

* par jour?

* par semaine?

V.1.4. Quelle utilisation faites vous de ces recettes?

VI. Activités productives

VI.A. Agriculture

VI.1. Disposez vous d'une ou de plusieurs parcelles peronnelles?

VI.2. Comment l'avez-vous ou les avez-vous acquise(s)?

* don
* prêt
* achat

VI.3. Auprès de qui?

* conjoint
* parents du conjoint
* propres parents
* relations du conjoint
* chef du village

VI.4. Quels sont les travaux auxquels vous vous livrez sur votre parcelle?

* labour
* semailles
* sarclage
* autres

VI.5. Vous faîtes-vous aider pour certains travaux?

VI.5.1. Si oui, lesquels?

*
*

VI.5.2. Par qui?

* conjoint

* enfants: garçons

* enfants: filles

* main d'oeuvre salariée

* travaux d'entraide

VI.6. Participez-vous aux travaux sur le champ familial?

VI.6.1. Si, oui pendant combien de jours par semaine?

VI.6.2. A quels types de travaux?

*

*

*

*

VI.7. Quelles sont les espèces que vous cultivez sur votre parcelle personnelle?

*

*

*

*

*

*

VI.8. Quelle a été votre production, selon les différentes espèces, ces deux dernières années?

*

*

*

*

VI.9. Quelle proportion de votre production est-elle autoconsommée?

* moins de la moitié

* plus de la moitié

* la totalité

VI.10. Quelle utilisation faîtes vous, le cas échéant, des recettes tirées de la vente des produits agricoles?

VI.11. Quel est le degré de fertilité de votre parcelle?

* assez fertile

* épuisée

VI.12. Quels sont les techniques auxquelles vous avez recours pour préserver la fertilité de votre parcelle?

* jachère (combien d'années?)

* fumure organique

* engrais

* autres

VI.13. Quel usage faîtes-vous de votre parcelle durant la saison sèche?

VI.14. Avez vous accès aux intrants suivants?

* semences améliorées

* produits phytosanitaires

* engrais

VI.15. Quelles sont les principales contraintes auxquelles vous vous heurtez dans le cadre de votre activité agricole?

* épuisement du sol

* baisse des rendements

* déficit pluviométrique

* éloignement de la parcelle

* faiblesse de la superficie de la parcelle

* manque de semences

* manque de semences de bonne qualité

* attaque de parasites ou autres

* insuffisance de main d'oeuvre

* autres

VI.B. Elevage

VI.16. Elevez-vous des poulets ou des pintades?

VI.16.1. Si oui combien en avez vous?

VI.16.2. De quelle manière les avez-vous acquis?

VI.17. Possédez-vous du bétail?

VI.17.1. Si oui, quel est le nombre possédé selon l'espèce?

* ovins

* caprins

* bovins

VI.17.2. De quelle manière avez-vous acquis ce bétail?
VI.17.3. Quelle utilisation en faîtes-vous?

VI.17.4. L'autorisation de votre conjoint est-elle nécéssaire pour vendre votre bétail?

VI.17.5 Comment nourissez vous vos animaux ?

VI.17.6. Comment les soigner vous ?

VI.18. Où les animaux du village vont-ils pâturer?

* sur les plateaux

* dans les plaines

VI.19. Quelles sont les principales contraintes auxquelles se heurte l'élevage?

* insuffisance de pâturages

* difficultés pour se procurer le sel

* insuffisance de points d'eau

* maladies

* autres

VII. Contribution aux charges du ménage

VII.1. Quels sont les droits et devoirs de chacun des conjoints?

VII.2. Cette situation a-t-elle subi une évolution, part rapport à l'époque de vos mères ou de vos grands-mères?

VII.2.1. Si oui, quelle en est la cause?

VII.3. Contribuez personnellement aux charges du ménage?

* oui

* non

VII.3.1. Si oui dans quels domaines?

*

*

*

VII.3.2. Si non pour quels motifs?

*

*

VIII. Les activités du projet "IMAW"

VIII.1. Avez-vous entendu parler du projet?

VIII.2. Si oui dans quelles circonstances?

VIII.3. Quelles sont les activités menées au sein de ce projet?

ANNEXE 2

EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS D'UNE FEMME RURALE

Environ 4h00 : Réveil

- Pilage des céréales

Environ 5h30 : Prière

Environ 5h30 à 6h30

- Corvée d'eau
- Préparation de la boule
- Toilette des enfants
- Nettoyage de la concession

6h30 : Départ aux champs

6h30 à 14h00 ou plus

- Travaux champêtres
- Corvée de bois

Environ 15h00 : Retour à la maison

- Corvée d'eau
- Battage, décorticage et pilage du mil

Environ 16H00 : Prière

Au delà de 16h00 et jusqu'aux environs de 23H00

- Préparation des condiments devant servir pour la sauce du dîner
- Vaisselle
- Prière aux environs de 19h00
- Cuisine
- Douche des enfants
- Dîner
- Douche personnelle
- Visite éventuelle chez des voisines ou accueil de voisines pour des causeries

Aux environs de 23h00 : Coucher

DEUXIEME PARTIE

DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT ENTRE LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 1

I. Les connaissances des femmes 2

I.1. Sols 2

I.2. Produits de cueillette 2

I.2.1. Inventaire 3

I.2.2. Période de cueillette 4

I.2.3. Utilisation des produits de cueillette 4

I.2.3.1. Consommation 4

I.2.3.2. Combustible 4

I.2.3.3. Bois d'oeuvre et de service 5

I.2.3.5. Artisanat 5

I.3. Faune 5

II. La perception féminine de l'évolution du milieu naturel 5

II.1. Manifestations de la dégradation du milieu naturel 5

II.1.1. Rendements agricoles 6

II.1.2. Formations végétales naturelles 6

II.1.3. Domaine hydraulique 7

II.1.4. Cheptel 7

II.1.5. Espèces fauniques 7

II.2. Causes de la dégradation environnementale 7

II.2.1. Production agricole 8

II.2.2. Couvert végétal 8

II.2.3. Espèces animales domestiques 9

II.2.4. Raréfication et disparition de la faune 9

III. Le rôle des femmes dans les actions menées en vue de la conservation et de la restauration du milieu naturel 9

III.1. Pratiques locales de maintien et d'amélioration de la base des ressources naturelles 10

III.1.1. Maintien de la fertilité des sols 10

III.1.2. Préservation de certaines espèces 10

III.1.3. Lutte contre l'érosion éolienne et hydrique 10

III.2. Interventions extérieures 11

IV. Le point de vue des hommes 11

IV.1. L'acces des femmes aux ressource naturelles.....12

IV.1.1. Foncier 12

IV.1.2. Droit aux produits de cueillette 12

IV.1.3. Techniques d'amélioration du sol 12

IV.2. Impact de la dégradation environnementale sur les femmes 13

IV.3. Rôle des femmes dans les activités de préservation et de restauration de l'environnement 13

CONCLUSION 15

ANNEXES

ANNEXE 1.1. - Questionnaire N° 2 "Ressources naturelles" A l'intention de l'échantillon féminin 16

ANNEXE 1.2. - Questionnaire N° 2 "Ressources naturelles" A l'intention de l'échantillon masculin 22

ANNEXE 2 - Tableaux de classification des arbres selon les préférences des utilisatrices et leur destination 26

61

DEUXIEME PARTIE DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES

DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT ENTRE LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'objectif de la deuxième partie de la présente étude est de collecter des données sur les points suivants: les connaissances des femmes en matière de ressources naturelles, leur degré de conscience quant au danger que constitue la destruction et l'exploitation sans renouvellement du milieu naturel dans le bassin versant, enfin les solutions qu'elles envisagent en vue de ralentir ce processus. Par ailleurs cette partie vise à fournir des indications sur la perception qu'ont les hommes du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles. A cet effet, des investigations sur le terrain ont été menées, qui se sont déroulées du 8 au 27 avril. D'une manière plus précise, des entretiens ont été conduits auprès de la totalité des femmes identifiées lors de la première phase de l'enquête pour ce qui concerne Bokotili et Falanké Kaïna; presque totalité s'agissant de Hamdallaye, eu égard au refus de trois femmes de ce village de recevoir les consultantes sous les prétextes les plus divers. De même que lors de la première phase des recherches sur le terrain, la méthode de collectes de données adoptée a été celle des questionnaires individuels. Au total 60 femmes ont fait l'objet de l'enquête, qui se repartissent ainsi: 32 à Bokotili, 18 à Falanké Kaïna, enfin 10 à Hamdallaye.

Pour en venir au groupe cible masculin, l'enquête a concerné 28 individus dont 10 à Bokotili, 6 à Falanké Kaïna, enfin 10 à Hamdallaye. La sélection et le nombre d'hommes interrogés, à l'exception toutefois des résidants de Hamdallaye (choisis en fonction du critère "implication dans les activités du projet IMAW") s'est opérée au hasard, en fonction du temps dont disposaient les consultantes pour clore les recherches sur le terrain.

I. Les connaissances des femmes

Les femmes ont une assez bonne connaissance de la base des ressources naturelles, qu'il s'agisse de de la topographie, des types de sols, des différentes catégories de champs. Les informations dont ces dernières disposent en cette matière sont cependant moins précises que celles des hommes. Par ailleurs leurs connaissances en matière de techniques de protection et d'amélioration de la base des ressources naturelles sont beaucoup plus vagues et plus incomplètes que celles des hommes.

Le domaine où les femmes excellent, c'est celui des produits forestiers, notamment feuilles, fruits, plantes qui apportent un supplément vitaminé à un régime alimentaire, en règle générale guère ou très peu varié.

I.1. Sols

Selon la classification en usage, les femmes opèrent une distinction entre le botogo (sols argileux), le gangani (sols latéritiques) et le tassi (sols sablonneux).

Du point de vue des femmes, les terres argileuses, quoiqu'ardues à travailler et facilement envahies par les mauvaises herbes ont beaucoup plus de valeur que les sablonneuses. Si cependant l'accès des intéressées aux terres sablonneuses ne pose aucune difficulté, il en va tout autrement des argileuses dont particulièrement les femmes appartenant à des familles de migrants où celles résidant à Falanké Kaïna se plaignent de ne pouvoir y accéder aisément. Une telle situation n'est pas sans conséquence, dans la mesure où (comme le fait en a été souligné dans la première partie du rapport), si le tassi est propice à la culture de l'arachide (Arachis hypogaea), en revanche le gombo (Hibiscus esculentus) et le sésame eux ne poussent réellement que dans le botogo.

Quant au degré de fertilité des sols, les termes servant à les qualifier sont les suivants: farga, ("fatigués"), zenou, (vieux), bou (morts). Sont perçues comme particulièrement infertiles les blanga servant à désigner des terres mises en culture sans interruption depuis au moins cinq ans.

I.2. Les produits de cueillette

La cueillette des produits de la brousse, essentiellement menée par les femmes, occupe une place centrale dans les activités socio-économiques de ces dernières.

I.2.1. Inventaire

La cueillette constitue une activité primordiale à la quelle se livrent les femmes du bassin versant aussi bien en saison sèche qu'en saison pluvieuse. Les produits de cueillette se repartissent en feuilles, fruits, écorces, racines.

Les fruits récoltés sont ceux des espèces suivantes: boye (Vitex doniana), darey (Ziziphus mauritania), garbey (Balanites aegyptica), kossey ou kosorey (Piliostigma reticulatum), luley (Silerocarya birrea), mufa (Annona senegalensis), tassa (Grewia bicolor).

Font également partie des produits de cueillette les feuilles et plantes suivantes: bagay, bata (Aristida sieberiana) dubagara, gandafoye, faku (Corchorus tridens), farka garbey (Tephrosia obcordata), fegi mani (Crotalaria atrorubens ou Aerva javanica), fugutu (Ipomeoa involucrata), ganda damsi (Tephrosia lupiniofolia), kalhan (Cassia obtusifolia), kongo zara (Merremia tridentata), kufoto, howdeni, hubey (Amarenthus graecizans ou Gynandropsis gynandra), subu nya (Andropogon gayanus), tchappaata (Amaranthus viridis), windi-bundu (Moringa oleifeara).

Font par ailleurs partie des produits de cueillette les écorces de banguiza, dinay (Sclerocarya birrea), gandadamsi (Tephrosia lupinifolia), gao (Acacia albida), kassi, koufoto, koiratoumbo, kokorbey (Combretum glutinosum), kosey ou kosorey (Piliostigma reticulatum), fantu, farkahanga (Cola laurifolia ou Terminalia avicennioïdes), jitti (Acacia nilotica), sinesan (Cassia sieberiana) , tondifara, zam-turi (Prosopis africana); les racines de bagay, darey, gao, nonabassataqui, sabara, sinesan.

Les arbres à deli (gomme arabique) sont le batali, dagna, deligna (Combretum nigricans ou Combretum glutinosum). Néanmoins les deux premières espèces sont en voie de disparition, voire ont complètement disparu.

La cueillette des fruits est en règle générale effectuée par les enfants (garçons et filles), les feuilles surtout par les femmes et les filles, de même que les écorces. L'apprentissage par les enfants des différentes espèces, de leur mode de cueillette, d'utilisation, et de leur destination s'effectue très tôt. Dans la mesure où la cueillette des racines exige une certaine force physique, cette tâche relève presqu'exclusivement des jeunes gens et des hommes. Selon les propos tenus par les femmes interrogées, "dès qu'il s'agit de déterrer, les femmes ne sont plus concernées".

La recherche de miel, de plus en plus rare du reste, est aussi une activité masculine.

I.2.2. Période de cueillette

La périodicité de la cueillette dépend de l'espèce recherchée et des circonstances. C'est ainsi que - pour ne prendre que ces quelques exemples - la cueillette du darey s'effectue tout au long de l'année, celle de la gomme arabique en saison sèche, enfin celle du hubey pendant la saison des pluies. Quant aux écorces et aux racines, on se met à leur quête quand le besoin s'impose, c'est à dire en cas de malaise ou de maladie de tel ou tel membre de la famille; bien souvent des enfants en bas âge.

I.2.3. Utilisation des produits de cueillette

Les domaines d'utilisation des diverses espèces citées par les femmes enquêtées sont pour l'essentiel les suivants: consommation (êtres humains et espèces animales), combustible, construction, pharmacopée traditionnelle. Nulle référence n'est faite à l'effet positif de certaines espèces sur la fertilité du sol. En fait si les femmes apprécient toutes les espèces à usage multiples, elles mettent en avant la fonction nourricière et curative de ces espèces.

I.2.3.1. Consommation

* Etres humains

Les populations locales font une grande consommation des fruits citées plus haut, notamment le darey; beaucoup moins des autres espèces parce que de plus en plus rares.

Très appréciées les feuilles sont utilisées soit comme copto (pour l'explication de ce terme, voir la page 30 de la première partie du rapport) soit comme sauces. Il semble que la plus répandue soit le hubey.

* Animaux

Les espèces fourragères appêtées par le bétail sont notamment les feuilles de: balasa (Commelian forskalaei), dadigni, deligna, dussey, farkahanga, fugutu, kossey , mufa, subu nya.

I.2.3.2. Combustible

Sont utilisées comme combustible les espèces ci-après: bataley, deligna (Combretum nigricans), farka hanga (Terminalia avicenioides), gao (Acacia albida), garza (Brachiaria distichophylla), kiri sabara (Guiera senegalensis), kongo zara (Mirremia pinnata ou Mirremia tridentata).

65

I.2.3.3. Bois d'oeuvre et de service

Sont utilisées comme matériau pour la construction des cases, la fabrication d'outils agricoles et de mortier les espèces suivantes: bata, kokorbey, kubu (Combretum micranthum), sabara, subu nya, enfin zamturi.

I.2.3.4. Pharmacopée

Dans un but thérapeutique des écorces et des racines mentionnées plus haut. Ces écorces et racines soignent la dysenterie, les maux de ventre de tous types, les hémorroïdes, enfin le panaris. Quelques unes d'entre elles sont utilisées également pour faire grossir les femmes ou pour "faire monter le lait" chez les accouchées.

En règle générale, les racines et les écorces sont mélangées et consommées soit bouillies soit en décoction. De l'avis général, cependant, il est de moins en moins fait recours à la pharmacopée traditionnelle depuis l'implantation du dispensaire à Hamdallaye.

I.2.3.5. Artisanat

Pour confectionner les dégueré (pour l'explication de ce terme, se référer à la page de la première partie du rapport), les nattes et les vans, les femmes utilisent comme matière première le jonc dont elles déplorent cependant la raréfaction progressive.

I.3. La faune

Elle était, il y a environ trente ans, constitué des espèces suivantes: birkibirki, darfanda, firsa, gangi tchiro, gnew, guéri, kodaro, kolgney, konni, koubourgorgo, kouroundéla, kurédjé, mékouarey, mouzouzou, sasa, tobey. A l'heure actuelle, ne subsistent que quelques rares darfanda, kurédjé, tchirobéri, tobey, toka.

II. La perception féminine de l'évolution du milieu naturel

II.1. Manifestations de la dégradation du milieu naturel

Se plaignant des conditions d'existence de plus en plus difficiles, consécutives à l'évolution négative du mileu naturel, les femmes interviewées sont loin de méconnaître l'ampleur de la dégradation environnementale; dégradation qui se manifeste en termes de: baisse graduelle des rendements agricoles, baisse de la fertilité des sols jugés "vieux et fatigués", réduction graduelle et irrégularité des

précipitations, raréfaction des ressources ligneuses, arbustives et fourragères, réduction voire quantité de cheptel, raréfaction voire disparition de plusieurs espèces fauniques.

II.1.1. Les rendements agricoles

La baisse graduelle des rendements agricoles constitue un leimotiv dans les propos tenus ci et là par nos interlocutrices qui ne cessent de comparer la situation actuelle à celle "d'avant". "Avant" représente une époque que les intéressées situent à une période comprise entre 20 et 30 ans.

"Avant dès qu'on semait, on était sûr d'avoir une bonne récolte. Maintenant, après la première pluie et après qu'on ait semé, la terre peut rester des semaines sans être de nouveau mouillée. Or c'est la pluie qui détermine tout, c'est d'elle que tout dépend." "Avant on semait peu, on récoltait beaucoup; maintenant c'est le contraire". "Avant après la récolte, nos greniers débordaient, maintenant d'une campagne à l'autre, nous sommes contraints d'acheter en complément des vivres afin de manger à notre faim".

II.1.2. Les formations végétales naturelles

Eu égard à leur rôle de pourvoyeuses traditionnelles en combustible, eau et aliments pour bétail, à leur forte implication dans les activités de cueillette, les femmes davantage que les hommes pâtissent de la destruction de l'équilibre de l'écosystème. La dégradation progressive du milieu naturel a des conséquences immédiates sur leur vie quotidienne dans la mesure où il s'ensuit pour elles un alourdissement de la charge domestique de travail.

La corvée de bois passe pour devenir une tâche de plus en plus absorbante et épuisante, c'est ce que révèlent les propos suivants: "Avant, la forêt était proche du village, le village était entouré d'arbres; c'est à peine si l'on osait s'approcher de la brousse." "Avant il ne suffisait que de se baisser pour ramasser le bois, maintenant pour trouver du bois mort, il faut marcher pendant des heures et se fatiguer; nous travaillons davantage qu'avant pour des bénéfices moindres".

"Dans les années 60, c'est des calebasses entières de deli qu'ont rapportait à la maison; maintenant si l'on rapporte à peine une poignée, on peut s'estimer heureux". "Avant les mauvaises précipitations de ces trente dernières années, en quelques heures on pouvait rapporter de quoi remplir un sac de feuilles pour sauces ou autres, à l'heure actuelle ce n'est tout simplement pas envisageable".

Le fait que la brousse devienne de plus en plus clairsemée rend plus aïgu le problème alimentaire: "Il n'est plus aussi facile

qu'auparavant de trouver de quoi se nourrir en brousse". La raréfaction des plantes pour sauces et autres a des incidences sur les revenus "puisqu'il est devenu difficile de trouver des feuilles consommables en brousse, nous sommes obligés de plus en plus souvent d'en acheter au marché, alors que nous avons de moins en moins d'argent".

II.1.3 Le domaine hydraulique

Selon toute probabilité, l'implantation de pompes à motricité humaine dans les trois villages de la zone d'enquête n'est pas étrangère au fait que les femmes n'ont pas tellement à se plaindre du ravitaillement en eau et ce, en dépit du tarissement des puits et de l'assèchement des mares en saison sèche. Si elles déplorent un fait c'est moins l'insuffisance d'eau que le goût particulier qu'a de leur point de vue, l'eau de la pompe.

II.1.4. Le cheptel

Nos interlocutrices sont unanimes: le nombre d'animaux possédés ne fait que décroître: "Avant, les femmes pouvaient avoir jusqu'à dix animaux. Maintenant peuvent s'estimer heureuses celles qui en ont ne serait-ce qu'un seul".

II.1.5. Les espèces fauniques

Avant la forêt regorgait d'animaux sauvages de toute sorte; on ne pouvait faire un pas sans rencontrer un serpent. "Les animaux n'étant à l'aise que dans les endroits boisés et fort touffus, trouvait en abondance les espèces suivantes: biribi, comni, darfanda, firsa (python), kourégé (L'équivalent en français des termes zarma n'ayant pu être trouvé que pour quelques rares espèces,il a été jugé préférable de garder les noms en terme locale pour l'ensemble des animaux). Maintenant on peut rester des années sans manger de gibier".

"Avant il y avait tellement d'arbres que même la pintade qu'on pourchassait n'osait aller se réfugier dans la forêt à cause de sa densité; à l'heure actuelle, même les rats s'y font rares, tellement elle est clairsemée".

II.2. Causes de la dégradation environnementale

De manière générale, les femmes interviewées ont une forte propension à vivre la dégradation de leur environnement comme une espèce de fatalité. De fait les phénomènes cités plus haut sont davantage mis sur le compte de la volonté divine qu'en liaison avec des facteurs anthropiques.

68

II.2.1. La production agricole

Parmi les facteurs cités par nos interlocutrices, qui ont provoqué la dégradation du milieu, l'insuffisance, l'irrégularité des précipitations et leur caractère tardif tiennent le rôle central. Selon leurs propos, en effet, la baisse des rendements agricoles procède essentiellement de la mauvaise pluviométrie: "les pluies commencent à tomber, aussitôt elles s'arrêtent, de ce fait les cultures se déssèchent; il faut semer deux à trois fois avant de récolter et quelle récolte!, une véritable misère". "C'est la sécheresse qui est la cause essentielle de la baisse de la production, dès que les épis commencent à grandir, les pluies s'arrêtent et il s'en suit une mauvaise récolte". "Le peu d'eau qui tombe n'est pas bénéfique, c'est pourquoi tout se déssèche et meurt". "Dieu étant maître de la pluie, c'est lui qui détermine la quantité et la repartition des précipitations". "C'est le manque d'eau qui est la cause de tout, quand il y a de l'eau tout va bien, les greniers peuvent être remplis sans difficulté aucune".

Autres facteurs, moins cité que le déficit pluviométrique: la baisse de la fertilité des sols et l'aggravation de l'érosion éolienne. C'est notamment les dégats provoqués par le vent qui sont fortement ressentis par les populations puisque de l'avis de celles-ci l'eau cause autrement moins de dommages: "Ici les champs qui pâtissent des ruisselements et des inondations ne sont guère en nombre; ce dont beaucoup d'entre nous se plaignent, c'est l'érosion éolienne"; "le vent quand il souffle très fort, en quelques jours, déssèche le sol, détruit les semences". "Quand la saison des pluies est bien avancée, et que les épis de mil et de sorgho sont parvenus à maturité, le vent peut fort bien les renverser". "Le vent ensevelit les feuilles d'arachide, les fait se courber et se ratatiner comme si un feu les avait brûler".

Comment expliquer l'ampleur qu'a pris le vent ces trente dernières années? Rares sont les femmes enquêtées qui font référence au déboisement, à la réduction du couvert arboré.

Comme noté plus haut, la baisse de fertilité des sols: "Les sols sont morts, il n'y plus rien à faire" passe pour expliquer en partie la réduction des rendements agricoles. Une telle baisse est mise elle même sur le compte du déficit pluviométrique, de l'irrégularité des pluies, du vieillissement et de l'épuisement des sols.

II.2.2. Le couvert végétal

Pour la majorité d'entre les femmes interrogées,la raréfaction des formations végétales: feuilles, plantes pour sauces, fruits, bois de chauffe provient exclusivement de la sécheresse qui sévit et de l'assèchement généralisé et progressif frappant le pays, depuis

environ trois decennies. A ce titre, elle est indépendante de la volonté des populations locales. Quelques unes de nos interlocutrices cependant voient dans la réduction du couvert végétal "la main de l'homme", notamment celle des "étrangers". Dans certains cas, les immigrés en provenance du Zarmaganda sont accusés d'être responsables du défrichement et du déboisement, ainsi que de la disparition d'une plante comme le kassi kirey: "Ils cueillent, sans discernement les feuilles pour pouvoir les vendre". Les agro-pasteurs peulhs par les coupes abusives de zamturi et deligna, en vue de nourrir leur bétail passent pour être également responsables du déboisement. De l'avis d'une autre minorité, les populations autochtones elles-mêmes ne sont pas au-dessus de tout soupçon: "Pour pouvoir tout simplement survivre, certains d'entre nous sont contraints de se lancer dans la commercialisation du bois; ils y sont acculés". "Le défrichement de nouveaux champs et l'agrandissement du village entraînent un déboisement de plus en plus important".

II.2.3. Les espèces animales domestiques

"Le bétail est beaucoup moins important qu'avant parce que, nos récoltes étant de plus en plus mauvaises, nous sommes contraintes de vendre nos animaux de plus en plus souvent". Bien que la réduction de leur nombre soit attribuée en premier lieu à la baisse des rendements qui contraint les propriétaires à les vendre de plus en plus fréquemment, l'insuffisance et la mauvaise qualité des pâturages passent également pour jouer un rôle dans cette réduction: "Les pâturages qu'on trouve actuellement ne sont pas aussi nutritifs qu'avant, ils ne bénéficient pas autant aux animaux". "Pas de renouvellement de pâturages, pas de cheptel. De toute façon les temps actuels sont perçus comme étant difficiles pour tous les êtres vivants: "Le monde change, actuellement c'est aussi une mauvaise période pour les animaux, parce que tout ce qui arrive à l'homme a des répercussions sur les animaux". "Il existe une espèce de symbiose entre les humains et les animaux; quand les premiers sont malheureux, les seconds le deviennent également".

II.2.4. La raréfaction et la disparition de la faune

"Il n'y rien que les fauves aiment autant que les espaces touffus et boisés où ils peuvent se mettre à l'abri des regards des êtres humains. Comment dès lors s'étonner qu'ils aient disparu?". "Les oiseaux et les bêtes ont peur des hommes, c'est pourquoi, ils ont fui pour se réfugier en pays gurma".

III. Le rôle des femmes dans les actions menées en vue de la conservation et de la restauration du milieu naturel

III.1. Les pratiques locales de maintien et d'amélioration de la base des ressources naturelles

III.1.1. Maintien de la fertilité des sols

Pour maintenir la qualité et la fertilité des sols, la jachère ou plutôt le changement annuel d'espaces cultivées constitue la seule pratique à la portée des femmes dans la mesure où comme mentionné précédemment, leur accès à la fumure organique est loin d'aller de soi. A cela s'ajoute le fait qu'elles n'ont pas les mêmes facilités que les hommes pour le transporter sur leurs parcelles, les rares fois où elles peuvent en disposer, sur leurs parcelles. De la pratique de changement annuel des parcelles, les femmes interrogées se déclarent satisfaites, précisément parce qu'elles n'ont pas le choix. Cela dit il convient de souligner que les cultures dites de case, entièrement aux mains de femmes, de par leurs proximité des habitations bénéficient de sols riches.

III.1.2. Préservation de certaines espèces

Suivant les déclarations des femmes enquêtées, lors des défrichements, l'usage local veut qu'on préserve certaines espèces dont le gao , le deligna , le zamturi. Les raisons d'un tel usage échappent à la plupart d'entre elles. Selon les femmes d'un certain âge des interdits frapperaient par ailleurs un arbre dénommé souboumorou. Tout individu qui s'aventurerait à les transgresser serait foudroyé sur place.

III.1.3. Lutte contre l'érosion éolienne et hydrique

Pour la très grande majorité d'entre les femmes, la lutte contre l'érosion éolienne ne saurait se situer en dehors du plan mystique, et il n'existe pas d'autre recours que celui d'implorer la grâce du Seigneur par des fathia: "Il n'y a pas de remède contre les dégats du vent, il faut simplement prier Dieu qui en est à l'origine de ce vent, de le faire disparaître".

Du point de vue des femmes d'un certain âge, c'est l'abandon de certaines pratiques qui serait à l'origine de la persistance des phénomènes érosifs: "De mon temps, pour empêcher le vent (considéré comme un esprit) de se manifester avec violence, on creusait dans le champ un trou dans lequel on mettait un canari rempli d'eau; ainsi ce vent en provenance des régions songhaï dès qu'il apercevait le canari marquait un arrêt pour s'y laver les mains; ce faisant il s'arrêtait dans sa course".

S'agissant de l'érosion hydrique, les moyens à mettre en oeuvre pour la combattre ne font guère l'objet de la préoccupation de la plupart des femmes enquêtées qui déclarent n'en n'avoir pas connaissance; pour une minorité cependant, la solution consiste à

71

jeter des ordures ménagères dans les ravins ou à y placer des branchages.

III.2. Les interventions extérieures

En matière d'interventions extérieures visant à la protection et à la restauration de l'environnement, hormis le projet IMAW, un autre projet - à propos duquel des informations précises font défaut - a entrepris ci et là de planter des arbres (neem, prosopis), il y environ quatre ans. La plupart de ces arbres, faute d'entretien n'ont pas survécu. Hormis la question d'entretien, il convient de mentionner celle de l'absence de clôture en matériau définitif, laissant les plants en but aux dévastations du bétail.

La majorité des femmes interrogées détiennent des informations sur l'importance des arbres dans le cadre de la lutte contre la désertification; informations généralement acquises par la voie des medias et lors des campagnes de sensiblisation entreprises par le service des Eaux et Forêts. A propos de l'action du service forestier, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'interdiction de couper le bois vert, les femmes dans leur grande majorité déclarent cependant ignorer les motifs d'une telle interdiction.

Déplorant la raréfaction des arbres et arbustes, leur insuffisance par rapport aux besoins, les femmes enquêtées souhaiteraient que soient entreprises d'autres actions de reboisement, une fois résolues la questions de la clôture des futurs plants et celle du ravitaillement en eau; une plantation d'arbres entraînant obligatoirement un accroissement des besoins en eau. La préférence des intéressées irait à toutes les espèces ayant une fonction nourricière et curative; ce qui pourrait prêter à étonnement quand on connaît l'acuité de la question de l'approvisionnement en bois de chauffe. D'une manière plus précise, rencontreraient la faveur des femmes les espèces suivantes: dendi mufa, farka hanga, gao, turare (eucalyptus), windibundu, les arbres fruitiers.

Pour en venir à la question de la non implication actuelle de la population féminine dans les activités du projet IMAW, sur les quelles des indications ont déjà été fournies dans la première partie de l'étude, les femmes enquêtées dans la prochaine programmation souhaiteraient apporter leur contribution; contribution consistant dans leur vision, à l'arrosage des plants. S'agissant toutefois des tâches telles que le creusage de trous ou autres, il ne saurait être question qu'elles y prennent part, eu égard au caractère masculin de telles tâches.

IV. Le point de vue des hommes

La participation des femmes aux activités du projet IMAW et d'une

72

manière générale à la lutte contre la dégradation, entre autres facteurs implique l'adhésion des hommes d'où l'importance qu'il y a à connaître leurs points de vue et opinions relativement à cette question.

IV.1. L'accès des femmes aux ressources naturelles

IV.1.1. Le foncier

Dans le bassin versant, à l'instar des autres régions du Niger, l'exclusion des femmes de la propriété foncière, à quelques exceptions près (absence d'héritiers mâles) est un fait. Comment les hommes interrogés percoivent-ils cette exclusion? Pour la très grande majorité d'entre eux, une telle situation est tout à fait justifiée comme le démontrent les propos tenus ci et là: "les femmes se marient et les terres risquent de passer à son conjoint"; "les femmes n'ont pas besoin de posséder de la terre puisqu'elles sont à la charge des hommes, c'est à dire leurs conjoints et leurs fils".

La situation de limitation de l'accès des femmes aux terres argileuses est loin d'être vécue par nos interlocuteurs comme une injustice, compte tenu de la non participation des intéressées à la production vivrière, tout au moins s'agissant des femmes zarma.

IV.1.2. Le droit aux produits de cueillette

Les hommes enquêtés trouvent tout à fait légitime le fait que la précarité du statut foncier des femmes ne les autorise guère à planter des arbres, puisque: "de toute façon la brousse leur permet de disposer de tout ce dont elles ont besoin comme produits de cueillette".

IV.1.3. Les techniques d'amélioration du sol

Pour ce qui est des pratiques destinées à augmenter la production agricole et à maintenir la qualité et la fertilité des sols, les hommes enquêtés trouvent également tout à fait normal que les femmes n'y aient qu'un accès limité, étant entendu qu'elles n'ont pas la charge de l'entretien familial.

Sur le point précis de la non accessibilité féminine à la fumure organique, les opinions de nos interlocuteurs sont la suivantes: "les femmes n'ont pas accès à la fumure organique parce qu'elles disposent de peu d'animaux"; "parce qu'elles ne disposent pas de moyens de le transporter jusqu'à leurs champs"; "parce qu"elles n'ont pas le temps de le collecter"; "parce qu'elles n'ont pas, à l'instar, des hommes la possibilité de faire fumer leurs champs par les Peuls". Il est intéressant de noter que nulle référence n'est

73

faite par les hommes enquêtés à la règle selon laquelle le fumier même produit par le bétail appartenant aux femmes est la propriété des hommes en vertu de leur statut de windikoy. Du point de vue de nos interlocuteurs, c'est déjà assez que les femmes puissent, grâce aux ordures ménagères, bénéficier de lopins enrichis, à proximité des concessions.

IV.2. Impact de la dégradation environnementale sur les femmes

L'accès de plus en plus difficile des femmes aux ressources productives, l'alourdissement de leur charge domestique de travail provoqué par l'amenuisement du bois, des aliments sauvages (fruits, feuilles etc..), du fourrage pour le bétail (dont on sait que la recherche repose sur les femmes) ne sont jamais cités spontanément par les hommes. C'est que de leur point de vue, cela fait en quelque sorte partie de l'ordre normal des choses. Sans compter qu'ils ne percoivent pas encore la gravité d'un tel phénomène.

IV.3. Le rôle des femmes dans les activités de préservation et de restauration de l'environnement

Comme cela a été souligné précédemment, traditionnellement les décisions d'aménagement impliquent peu les femmes. Marginal, voire inexistant est leur rôle dans la pratiques mises en oeuvre qu'il s'agisse des mesures anti-érosives ou des méthodes destinées à améliorer la production agricole. Quelle est la vision que nos interlocuteurs ont du rôle de population féminine dans les opérations mises en oeuvre par le projet IMAW? Pour une large majorité d'entre eux, il ne saurait être question de l'impliquer. Dans ce groupe il convient de distinguer ceux pour qui le rôle des femmes ne doit être qu'un simple prolongement des travaux domestiques: "les femmes doivent se borner à assurer l'approvisionnement en nourriture et en eau des travailleurs", ce qui arguent de la fragilité féminine pour justifier l'exclusion des femmes: "c'est un travail trop dur pour les femmes, creuser des trous est une tâche qui ne doit être réservée qu'aux hommes", enfin ceux qui font allusion au manque de temps: "avec les tâches ménagères, les femmes sont déjà très occupées, qui va faire la cuisine si celles-ci doivent se rendre sur le plateau?".

Pour une minorité: "les femmes au même titre que les hommes doivent prendre part à la lutte anti-érosive", elles peuvent travailler comme eux"; "les femmes peuvent planter des arbres tout comme nous"; "elles peuvent contribuer au travail en transportant les pierres sur leur tête"; "si jusqu'à présent les femmes n'ont pas été impliquées dans les travaux, c'est parce que le projet n'a pas fait appel à elles, mais des qu'il prendra la décision de le faire, elles y participeront".

Réponses dont il y a lieu de se demander si elles ne sont pas de

pure complaisance. De toute façon, si l'adhésion des hommes est une condition nécéssaire à l'implication des femmes dans les actions de préservation et de restauration du milieu naturel, elle est loin d'être à elle seule suffisante étant entendu que des contraintes autres que l'opposition masculine, entravent une telle implication; contraintes multiples et diverses sur les quelles seront fournies des indications dans la troisième et dernière partie de l'étude.

CONCLUSION

Les entretiens menés auprès des communautés du bassin versant ont permis d'aboutir aux résultats suivants.

- Les femmes ont une relative connaissance de la topographie, connaissance à l'évidence moins précise que celles qu'en ont les hommes, et une excellente connaissance des produits de ceuillette, compte tenu de leur rôle fondamental dans l'approvisionnement alimentaire, qu'il s'agisse de celui des êtres humains ou de celui des animaux domestiques.

- dans un contexte de dégradation accélérée de la base des ressources naturelles renouvelables, les femmes davantage que les hommes sont affectées par la raréfaction de telles ressources, compte tenu de l'existence d'une interaction plus poussée entre les premières et l'environnement.

- si les femmes sont loin de méconnaître la gravité de la dégradation environnementale, elles n'ont pas, pour l'heure, une perception nette et globale des causes du phénomène ni des moyens à mettre en oeuvre pour ralentir ce processus. On entrevoit alors l'ampleur des actions d'information et de sensibilisation devant être menées auprès des intéressées afin qu'elles soient réceptives à l'idée d'une gestion rationnelle de la base des ressources naturelles renouvelables.

- l'implication des femmes dans les diverses actions d'amélioration de la productivité ou de restauration du milieu naturel, qu'elles soit initiées de l'intérieur ou impulsées de l'extérieur demeure marginale. Si une telle situation procède de facteurs endogènes (statut de la femme dans la société), elle s'explique également par des facteurs exogènes; parmi ceux-ci on citera le fait que le projet IMAW, dans ses premières années d'existence n'a pas tenu compte de la population féminine.

- une certaine contradiction n'est pas absente des propos des hommes enquêtés. Ces derniers, en effet, en même temps qu'ils sont très nombreux à souhaiter une contribution féminine croissante aux charges du ménage, attribuent un rôle minime aux femmes dans la restauration et la préservation environnementales. Cette contradiction s'expliquant par le fait que les intéressés ignorent que les femmes ne pourront pas accroître leur capacité productive et leurs ressources tant qu'elles resteront en marge des actions de préservation de l'environnement, en dit long sur les actions d'information et de sensibilisation à entreprendre également auprès des hommes.

ANNEXE 1.1.

QUESTIONNAIRE N° II: LES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

A l'intention des femmes

Nom _____ Date de l'enquête_____

Prénom _____ Village _____

I. LES DIVERSES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

I.1. Terres

* Champs de culture
* Parcours pastoraux

I.1.1. Quels sont les différents types de sols existant dans l'aire du village?

- Terres de plateaux
- Terres de bas-fond
- Abords des mares et des points d'eau?

I.1.2. Lesquelles ont d'avantage de valeur?

-
-

I.2. Eaux

* De surface:

71

- Mares

- Rivières

* Souterraines

- Puits

I.3. Espèces végétales

I.3.1. Quelles sont les différentes espèces se trouvant dans la brousse?

* Espèces ligneuses:

* Espèces arbustives:

* Espèces herbacées:

* Gomme arabique, miel:

I.3.2. A quel moment de l'année s'exerce l'activité de cueillette?

I.3.3. Vous liverez-vous personnellement à cette activité?

I.3.3.1 Si oui à quel rythme?

*tous les jours

* quelques jours par semaine

* rarement

I.3.3.2. Si non qui envoyez-vous chercher les produits dont vous avez besoin?

I.3.4. Quelles sont les espèces les plus utilisées par les femmes?

18

I.3.5. Sur les différentes espèces, quelles parties utilisez-vous ?

* bois
* écorces
* feuilles
* fleurs
* gomme
* fruits
* racines

I.3.5. Pour quelle destination utilisez-vous les différentes espèces?

I.3.6. A quelles types d'arbres, d'arbustes ou d'herbes accordez-vous le plus de valeur?

I.4. Faune

I.4.1. La chasse et la pêche sont-elles pratiquées ici?

I.4.2. Quelles sont les différentes espèces fauniques se trouvant dans la brousse?

II. EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELALBLES

II.1. Quels sont les différents modes d'accès au foncier en cours dans ce village?

* Héritage
* Don
* Prêt
* Achat
* Mise en gage

II.2. Personnellement comment avez acquis vos parcelles?

II.3. Etes-vous satisfait de leur superficie et de leur quantité?

* oui

* non

II.4. Sinon est-il aisé d'en acquérir?; par quels moyens?; à quels endroits?

-

-

-

II.5. Les femmes ont-elles la possibilité de planter des arbres dans leurs parcelles? Si non, pourquoi?

II.6. Les produits de cueillette, sont-ils tous accessibles aux femmes ou existe-t-il des interdits?

II.6.1. Si oui, que sont-ils?

II.5. S'il est devenu difficile d'acquérir des terres ou d'en augmenter la quantité, de quand datent ces difficultés et quelles en sont les raisons ?

III. MODIFICATIONS

III.1. Y a-t-il eu des modifications au niveau de la disponibilité des ressources naturelles?

III.2. Si oui, de quelles ressources naturelles s'agit-il?

- Sols
- Eaux
- Espèces végétales
-

80

III.3. Quelles sont les causes de ces changements et de quand datent-ils ?

IV. IMPACT DE LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE

IV.1. Quelles sont les effets de ces changements?

- Au niveau de la fertilité des sols?
- Du couvert arboré et arbustif?
- De la production agricole?
- De l'élevage?
- Quantité de bétail?
- Disponibilté des pâturages?
- Des espèces fauniques?
- Des activités domestiques?

V. MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION ENVIRONNEMENTALE

V.1. Existe-il des méthodes traditionnelles,

* De maintien de la fertilité des sols?
* De conservation des sols?
* De lutte contre l'érosion hydrique et éolienne?

V.2.1. Si oui quelles sont ces méthodes?

-
-
-

81

V.2.2. Quel est leur degré d'efficacité?

V.4. Y a-t-il eu dans le passé et y a-t-il actuellement des interventions extérieures ayant pour but la lutte contre la dégradation environnementale?

* Dispositifs anti-érosifs

* Reboisement

V.5. Si oui, quelles sont les différentes actions menées jusque-là?

V.5.1. Y avez-vous personnellement pris part?

V.5.2. Quelle a été votre contribution?

V.5.3. A l'avenir souhaiteriez-vous y participer?

ANNEXE 1.2

QUESTIONNAIRE N° 2 LES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

Le point de vue des hommes sur le rôle des femmes dans la gestions des ressources naturelles

A l'intention de l'échantillon masculin

Nom de l'enquêté_____ Date de l'enquête_____

Prénom_____

Age _____ Village_____

Déroulement de l'entretien

I. Les droits des femmes en matière foncière

I.1. Dans ce village, quelles sont les différentes manières permettant à une femme d'accéder à la propriété foncière?

-

-

-

-

I.2. Les femmes ont-elles des droits identiques à ceux des hommes?

* Oui

* Non

I.3. Si non pour quels motifs?

I.4. Dans quelles parties du paysage se trouvent les terres cultivées par les femmes?

83

- "fondu"
- "tondo bon"
-

I.5. Parmi les différentes types de sols, quelles sont ceux qui sont les plus accessibles aux femmes?

- sols sablonneux (tassi)
- sols argileux (botogo)
- latéritiques (gangani)

I.6. Les femmes ont elles le droit de planter des arbres sur leurs parcelles?

I.7. Sinon pour quels motifs?

1.8. Les femmes ont-elles accès à la fumure organique, sinon pour quels motifs?

*
*

II. Modifications dans l'environnement

II.1. Y a-t-il eu des changements dans les ressources naturelles renouvelables au niveau du bassin versant?

* terres
* eaux
* souterraines
* de surface: mares, marigots, rivières
* végétation
* espèces ligneuses
* espèces arbustives: combustible, pharmacopée, construction etc...

94

* espèces herbacées

* produits de cueillette: fruits, feuilles, gomme arabique, miel, etc...

II.2.1. Si oui de quelle manière se manifestent ces changements?

* réduction des diverses ressources?

* réduction de la production agricole?

* baisse de la fertilité du sol?

* aggravation des phénomènes érosifs?

* érosion hydrique?

* érosion éolienne?

II.2.2. Quelles en sont les causes?

*

*

*

*

II.2.3. Quelles en sont les conséquences sur la vie quotidienne des femmes?

III. Actions en vue de ralentir le processus de dégradation environnementale

III.1. Existe-il des techniques traditionnelles de conservation et de restauration du milieu?

III.1.1. Si oui, quelles sont ces techniques ?

*

*

*

* Quel est leur degré d'efficacité?

III.1.2. Les femmes participent-elles à leur mise en oeuvre, en quoi consiste leur participation?

*

*

III.2. Y a-t-il eu dans le passé et y a-t-il actuellement des interventions extérieures ayant pour but la lutte contre la dégradation environnementale?

* Maintien de la fertilité du sol

* Dispositifs anti-érosifs

* Reboisement

III.2.1. Si oui quelles sont les différentes actions menées jusque-là ?

III.2.2. Y avez-vous personnellement participé?

III.2.3. Quelles sont vos impressions?

III.3. Les femmes de ce village ont-elles été associées ou sont-elles associées aux différentes actions?

III.3.1. Si non pour quels motifs?

III.3.2. Devraient-elles y être associées, quel sera leur rôle?

III.3.3. Personnellement accepteriez-vous que votre ou vos épouses y soient associées?

* oui
* non

III.3.4. Pour motifs?

ANNEXE 2: TABLEAU 1

Classification des espèces selon les parties utilisées

Type d'arbres	Parties Utilisées					
	Combustible	Racine	Gomme	Feuilles	Fruit	Ecorce
Acacia albida	+	+		+		
Acacia nilotica						
Arbres fruitiers manguiers etc...				+	+	
Balanites aegyptica	+	+		+	+	+
Cassia sieberiana		+				+
Combretum glutinosum et nigricans		+	+	+		+
Guiera senegalensis	+	+		+		
Hyphaene thebaica		+		+	+	
Moringa oleifera				+	+	
Ziziphus mauritania	+			+	+	

81

ANNEXE 2: TABLEAU 2

Classification des espèces selon leur destination et les préférences des utilisatrices

Type d'arbres (par préférence)	Destination				
	Alimentation	Artisanat	Combustible	Fourrage	Pharmacopée
1/ *Ziziphus mauritiana*	+		+		+
2/ *Moringa oleifera*	+				+
3/ *Balanites aegyptiaca*	+	+	+	+	+
4/ *Combretum* spp.	+		+	+	
5/ Arbres fruitiers exotiques	+		+		+
6/ *Cassia sieberana*					+
7/ *Acacia albida*	+		+	+	+
8/ *Prosopis africana*					+
9/ *Hyphaene thebaica*	+	+		+	
10/ *Guiera senegalensis*	+		+	+	+

88

TROISIEME PARTIE

DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RESUME DES PARTIES UN ET DEUX, ET PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX iv

INTRODUCTION 1

I. **IDENTITE DES FEMMES ENQUETEES** 3

I.1. Appartenance ethnique 3

I.2. Age 3

I.3. Niveau d'instruction 3

I.4. Statut matrimonial 3

I.4. Nombre d'enfants 3

I.5. Statut social 4

II. **ACTIVITES DOMESTIQUES** 4

III. **ACTIVITES PRODUCTIVES** 5

III.1. Agriculture 5

III.1.1. Mode d'acquisition des parcelles 5

III.1.2. Superficie des parcelles 6

III.1.3. Type de spéculations pratiquées 6

III.1.4. Accès à la vulgarisation agricole 6

III.1.5. Rendements 7

III.1.6. Destination de la production 8

III.2. Elevage 9

III.3. Activités annexes 11

III.3.1. Artisanat 11

III.3.2. Petit commerce 12

III.3.3. Activités salariées 12

90

IV. LES REVENUS 12

IV.1. Caractéristiques des revenus féminins 12

IV.2. Destination des revenus féminins 12

IV.3. Repartition des biens et des charges familiales 13

V. IMPLICATION DANS LE PROJET IMAW 14

V.1. Actions menées par le projet IMAW 14

V.2. Degré d'information des femmes 14

VI. LE RAPPORT QUE LES FEMMES ENTRETIENNENT AVEC L'ENVIRONNEMENT 14

VI.1. Activités de cueillette 15

VI.1.1. Inventaire 15

VI.1.2. Période de cueillette 15

VI.1.3. Utilisation des produits de cueillette 16

VI.1.3.1. Consommation 16

VI.1.3.2. Combustible 16

VI.1.3.3. Bois d'oeuvre et de service 17

VI.1.3.4. Pharmacopée 17

VI.1.3.5. Artisanat 17

VI.2. Perception féminine de la dégradation environnementale 17

VI.2.1. Impact de la dégradation environnementale 18

VI.2.2. Causes de la dégradation environementale 19

VI.2.3. Solutions proposées 19

VI.2.4. Vision masculine du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles 20

VII. LES CONTRAINTES A UNE GESTION RATIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT 21

VII.1. Principales contraintes à l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles 21

VII.2. Charge de travail domestique 21

VII.3. Précarité du statut foncier des femmes 21

VII.4. Contraintes socio-culturelles 22

VII.5. Les lacunes en information 22

VII.6. Difficultés d' accès à la formation et à la vulgarisation 23

VIII. PROPOSITIONS D'ACTIONS EN VUE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT 23

VIII.1. Allègement de la charge domestique de travail 23

VIII.2. Domaine foncier 24

VIII.3. Elevage 25

VIII.4. Foresterie 25

VIII.5. Recherche et la vulgarisation 26

VIII.6. Implication des femmes au stade de la formulation des besoins 26

VIII.7. Besoins en agents de terrain féminins 26

VIII.8. Actions de sensibilisation et d'animation en direction des hommes 27

IX. POSSIBILITE D'EXTENSION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE A HAMDALLAYE 27

CONCLUSION 29

92

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Production moyenne par culture et par village....8

TABLEAU 2 : Nombre de têtes de bétail par femme 10

TROISIEME PARTIE DE L'ETUDE SUR LE ROLE DES FEMMES

DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

RESUME DES PARTIES UN ET DEUX, ET PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA GESTION DES RESSOURCE NATURELLES

INTRODUCTION

Le présent rapport représente le condensé des résultats de l'enquête, contenus dans la première et la deuxième partie de l'étude commanditée par le Projet "IMAW" (Integrated Managment of Agricultural Watershed Project); enquête ayant pour objet de mettre en exergue le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, afin de dégager les lignes directrices d'un plan d'intégration de ces dernières dans les opérations de restauration environnementale, mises en place sur le bassin versant. Cette enquête par ailleurs visait à fournir des indications sur les contraintes entravant la participation féminine à cette gestion et sur les stratégies à mettre en place en vue de lever de telles contraintes, non seulement dans le cadre de la zone d'intervention du projet mais également d'autres régions du Niger.

L'étude a été menée par une sociologue, consultante privée et une économiste du DECOR/INRAN (Département d'Economie Rurale/ Institut National de la Recherche Agronomique), assistées lors des investigations sur le terrain d'un agent du Projet Tropsoils. Ces investigations se sont déroulées pendant les mois de mars et d'avril 1992, dans les trois villages de la zone d'intervention du projet à savoir Bokotili, Falanké Kaïna et Hamdallaye, le chef-lieu de canton dont une partie de la population possède des terres sur le bassin versant qui a une superficie d'environ 500 ha. Les trois villages ont respectivement 218, 234 et ? (VOIR DR. MANU) habitants, dans une très large majorité zarma. Les quelques familles hausa et peulhes installées respectivement à Hamdallaye et à Bokotili ont émigré récemment dans la région, à la recherche de terres de culture.

Pour en venir à l'approche méthodologique, il est à noter que la collecte des données s'est effectuée à partir de questionnaires individuels, administrés auprès de 64 femmes et de 28 hommes. Hormis les cas d'absence prolongée du village, de maladie physique ou mentale, la totalité des femmes de Bokotili et de Falanké Kaïna ont été enquêtées. S'agissant toutefois de Hamdallaye, n'ont été prises en considération que les conjointes des villageois impliqués dans les activités du projet. En ce qui concerne l'échantillon masculin, la sélection des intéressés s'est opérée au hasard sauf dans le cas de Hamdallaye où les investigations ont été menées

exclusivement auprès des bénéficiaires du projet. A quelques rares exceptions près, les personnes enquêtées ont répondu de bonne grâce aux questions qui leur étaient posées. L'observation participante a également permis de recueillir des données complémentaires. D'une manière plus précise, l'enquête a permis de recueillir, pour répondre aux termes de référence de l'étude, les indications relatives aux points suivants:

- l'identité des femmes de la zone d'intervention du projet
- les activités qu'elles mènent dans la sphère domestique
- leur place dans le système de production
- le rapport qu'elles entretiennent avec l'environnement
- le rôle que les hommes leur attribuent dans la gestion des ressources naturelles

L'enquête a par ailleurs révélé à quel point s'avère urgente une action en direction des femmes dont la dégradation accélérée de la base des ressources rend les conditions d'existence de plus en plus difficiles et précaires. Les hommes certes, pâtissent également de la destruction de l'équilibre de l'écosystème. Il n'en reste pas moins que les répercussions de ce phénomène sur les femmes sont autrement plus graves, eu égard à la dépendance étroite de ces dernières avec le milieu naturel et à leur interaction spécifique avec ce milieu; dépendance et interaction
se manifestant à travers leur rôle de pourvoyeuses traditionnelles en eau, bois de chauffe, produits de cueillette et aliments pour bétail. La raréfaction de ces diverses ressources ne saurait qu'être préjudiciable aux intéressées dans la mesure où il s'ensuit non seulement un alourdissement de leur charge de travail mais encore un affaiblissement du contrôle qu'elles exercent sur les dites ressources. En considération de cette situation, la population féminine représente un enjeu de taille dans la lutte pour la réhabilitation écologique et sa mise à l'écart vouerait cette lutte à un échec indubitable.

I. IDENTITE DES FEMMES ENQUETEES

I.1. Appartenance ethnique

Les femmes enquêtées, dans leur très grande majorité sont d'appartenance ethnique zarma. En effet, sur un total de 64 seulement trois se réclament de l'ethnie hausa, à Hamdallaye et également trois de l'ethnie peulhe à Falanké Kaïna.

I.2. Age

Parmi les femmes enquêtées, l'âge minimal est de 15 ans et le maximal de 70 ans environ. La majorité d'entre elles ont un âge compris entre 31 et 40 ans à Bokotili et Hamdallaye, 21 et 30 ans à Falanké Kaïna.

I.3. Niveau d'instruction

Sur la totalité des femmes interrogées, une seule a reçu une instruction française,trois ont suivi l'enseignement coranique; aucune n'est alphabétisée en langues locales.

I.4. Statut matrimonial

Etant entendu que l'exploitation de la force de travail féminine se réalise essentiellement dans le cadre familial et concerne essentiellement les épouses, l'enquête n'a pris en compte que les femmes, à l'heure actuelle, mariées ou l'ayant été. Du reste les mariées l'emportent largement sur les divorcées et les veuves. Par ailleurs, hormis à Falanké Kaïna (cette situation procédant, selon toute probabilité du fait que les ménages sont nettement plus jeunes que dans les autres villages), les foyers polygames sont plus nombreux que les monogames, ce qui n'est pas sans incidence sur la charge de travail domestique en ce sens que les coépouses peuvent effectuer certaines tâches à tour de rôle, réalisant ainsi un certain gain de temps susceptible d'être consacré à des activités rémunératrices ou autres.

I.4. Nombre d'enfants

Le rôle reproductif de la femme avec tout ce que cela comporte comme obligations est en relation avec sa disponibilité pour l'implication dans des activités sortant de la sphère de la vie familiale. Il apparaît en effet que les femmes d'un certain âge jouissent d'une plus grande liberté de mouvement et d'action.

Les femmes enquêtées ont un nombre d'enfants compris entre 0 et 10.

96

Le nombre moyen d'enfants est de 4,4 à Bokotili, 2,8 à Falanké Kaïna, enfin 3,9 à Hamdallaye. Du fait qu'un pourcentage non négligeable de ces enfants aient atteint l'âge de s'occuper des plus petits et de prendre part aux travaux domestiques et agricoles (à partir de 6 ans environ), ils consituent une aide précieuse pour leurs parents.

I.5. Statut social

Bien qu'il existe des différenciations selon les castes et qu'un processus de stratification économique soit en cours dans le bassin versant, les femmes enquêtées, semblent représenter un groupe indifférencié et homogène, autant que le laisse paraître une observation superficielle. Le fait est que des contraintes de temps n'ont guère permis d'approfondir la question.

II. ACTIVITES DOMESTIQUES

Il est inutile de souligner la pénibilité et le caractère répétitif des tâches auxquelles sont astreintes les femmes dans la sphère domestique et qui ont pour nom décorticage et pilage des céréales, corvée de bois, ravitaillement en eau, préparation des repas etc... Ces tâches parce qu'effectuées de manière rudimentaire mobilisent un temps et une énergie considérables; débutées aux aurores, vers environ 5h, elles ne prennent fin, dans bien des cas que vers 23h.

La corvée d'eau s'étant trouvée allégée grâce à l'implantation de forages à motricité humaine dans chacun des villages de la zone d'étude, ce sont notamment les opétations post-récolte (décorticage, pilage et mouture des céréales), et la recherche de combustible qui sont l'objet de la préoccupation des femmes dont les demandes portent sur l'installation de décortiqueuses et de moulins collectifs à des prix modiques. Le fait est que Hamdallaye est le seul village de la zone d'intervention du projet à avoir un moulin. Il convient d'ailleurs de souligner que la modicité des disponibilités des intéressées ne leur permet d'y avoir recours qu'en de rares fois, par exemple les jours de marché. Le prix de la mouture, calculé sur la base d'une tia (unité de mesure équivalent à environ 2,5 kg) ne dépasse guère 50 F CFA, mais pour nombre de femmes, il s'agit déjà d'un prix rédhibitoire.

Quant à la corvée de bois, compte tenu de l'amenuisement des espèces végétales et de la déforestation, elle devient une tâche de plus en plus harassante et lointaine. Dès qu'ils ont atteint l'âge de raison, les enfants notamment les filles sont chargées de collecter le bois à des distances telles (de trois à 7 km selon les cas) que partis le matin très tôt, ils ne seront de retour qu'en début d'après midi. Une des façons d'alléger la corvée de bois est la réduction du gaspillage d'énergie; il ne faut pas en effet

97

oublier que le traditionnel feu à trois pierres est grand consommateur de combustible. L'introduction du foyer amélioré est néanmoins pour l'heure, limitée à Hamdallaye, encore qu'il ne soit guère répandu, même dans ce village. Son acquisition permettrait aux utilisatrices de réaliser une économie d'énergie de 30 à 50%.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que les femmes vivant dans un foyer polygame s'arrangent pour effectuer certaines corvées à tour de rôle, lorsque que l'entente règne entre elles. Les femmes d'un certain âge se déchargent par ailleurs de nombre de tâches domestiques sur leurs belles-filles.

III. ACTIVITES PRODUCTIVES

En plus de l'excessive charge de travail quotidienne, la très grande majorité des femmes enquêtées sont engagées dans des activités de production ayant trait à l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, enfin le petit commerce. Le fait est que la recherche d'activités rémunératrices, en vue de remplir leurs obligations familiales est pour les femmes, la priorité des priorités. Il n'est du reste pas sans intérêt de souligner que qu'il existe une plus grande diversité d'activités économiques chez les femmes que chez les hommes; activités qui, en dépit de la marge de manoeuvre limitée dont elles disposent, leur confère une certaine autonomie économique.

III.1. L'agriculture

III.1.1. Mode d'acquisition des parcelles

Exception faite de trois d'entre elles dont l'une est légèrement handicapée, l'autre d'un âge très avancé, la totalité des femmes enquêtées se livrent à l'activité agricole. Hormis le cas de deux femmes: l'une, peulhe et veuve; l'autre hausa et mariée (dont le conjoint occupant la fonction de gardien du palais du chef de canton, n'exerce pas d'activité agricole) se singularisant par leur statut de chefs d'exploitation, toutes les autres sont des dépendantes, exploitant des lopins dont le nombre est très généralement de trois et qui leur sont prêtées à titre précaire, par le chef d'exploitation ou tout autre parent masculin. Précaire parce qu'ils peuvent leur être pris à tout moment et que la durée du prêt excède rarement un an. Le fait est que l'exclusion des femmes de la propriété foncière, sauf en cas d'absence d'héritiers mâles, est la règle.

Il est à souligner que les terres cultivées par les deux femmes, chefs d'exploitation ne leur appartiennent pas. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de prêts. En compensation les intéressées versent aux propriétaires une dîme locative censée être le dixième

de la récolte mais bien souvent dépendant de la quantité récoltée et de la qualité des relations existants entre loeur et locataire.

Les autres modes d'acquisition de la terre telles que la mise en gage ou la vente n'ont pas encore cours dans le bassin versant.

III.1.2. Superficie des parcelles

Dans le cadre de la présente étude, il n'a pas été possible d'obtenir des indications sur les superficies des lopins cultivés par les femmes; tout cependant laisse à penser que ces lopins, hormis ceux des deux femmes, chefs d'exploitation ne dépassent guère 0,25 ha. Selon toute probabilité, les superficies dont peuvent disposer les femmes sont en corrélation avec l'âge des intéressées, par conséquent avec leurs obligations familiales, avec la main-d'oeuvre familiale dont celles-ci disposent, ou avec leur capacité à faire recours à la main-d'oeuvre salariée.

III.1.3. Type de spéculations pratiquées

Les cultures vivrières, pratiquées exlusivement par les hommes en milieu zarma sont les suivantes: mil (Pennisetum spp.) en association avec le niébé (Vigna unguiculata), sorgho (Sorghum bicolor), maïs (Zea mays). Sur leurs lopins personnels ou dans les jardins de case, les femmes se livrent à la culture de l'arachide (Arachis hypogaea), du voandzou et du gombo (Hibiscus esculentus).

Spéculation également pratiquée par les femmes, l'oseille est semé en bordure des champs familiaux, marquant ainsi leurs limites.

Les deux femmes chefs d'exploitations, à l'instar des hommes cultivent également le mil. Une autre femme hausa, immigrée la première année de son installation entreprit de cultiver le niébé, à Hamdallaye, comme elle le faisait dans sa région d'origine. Prenant cependant l'exemple des femmes zarma nullement impliquées dans la production vivrière, elle abandonna cette spéculation.

III.1.4. Accès à la vulgarisation agricole

Les femmes de la zone d'intervention du projet ont rarement fait l'objet de l'intérêt des structures de vulgarisation. Elles demeurent en marge du progrès technique d'une part en raison de la pénurie d'agents de terrain féminins, d'autre part parce que les crédits et les prêts sont bien souvent accordés en fonction des titres de propriété foncière dont on a vu que les intéressées se trouvent exclues.

Les techniques de travail demeurent rudimentaires. Extrêmement faible est le pourcentage de femmes qui grâce à leur conjoint,

peuvent bénéficier du labour à la culture attelée. Les seules semences utilisées sont les semences traditionnelles. Il convient du reste de souligner que le manque de disponibilité des semences sélectionnées est déplorée par les femmes.

En matière de techniques de fertilisation des sols, il n'est pas sans intérêt de noter que la fumure organique même produite par les animaux appartenant aux femmes, est considérée comme la propriété de son conjoint en vertu du titre de windikoye de ce dernier. L'engrais n'est utilisé que par les deux femmes chefs d'exploitation. De l'avis des autres, cet intrant est inutile parce que d'une part l'arachide et le voandzou ne "l'aiment" pas et que d'autre part les sols argileux où sont cultivés le gombo et le sésame sont assez riches pour n'en avoir pas besoin.

III.1.5. Rendements

Compte tenu de l'absence de données relatives aux superficies, il n'a pas été possible de calculer les rendements à l'hectare. Une certitude cependant: les rendements demeurent médiocres et ne cessent d'accuser une baisse sensible procédant entre autres de l'épuisement des sols, de l'obligation à laquelle les femmes sont soumises de consacrer une part non négligeable de leur temps aux champs, familiaux, enfin de l'insuffisance la main-d'oeuvre. S'agissant de ce dernier point il convient de souligner que si les femmes bénéficient de l'aide des filles de la concession, celle des garçons est moindre, qui sont tenus d'investir en priorité leur force de travail sur les champs familiaux.

-180

Sur le tableau suivant est présentée la production moyenne des femmes par culture et par village:

Tableau N° 1

Production moyenne par culture et par village (en kg)

	Bokotili		Falanké		Hamdallaye	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Arachide	80	70	25	37½	-	52
Gombo	22	22½	37	49	7	18½
Mil	-	-	700	60	546	-
Niébé	-	-	-	-	-	90
Oseille	51	72	62½	89	5	55
Sésame	34	65	63	118	28	15
Sorgho	-	-	-	-	-	7
Souchet	-	-	-	-	100	59
Voandzou	42	59	92	124	50	120

Il convient de souligner que l'estimation de leur production est faite par les intéressées sur la base de bassines, calebasses, tasses (grandes ou petites), de sacs qualitifés de "demi" (c'est à dire 25 kgs) et non de kgs. Néanmoins pour des raisons pratiques, il a été jugé préférable d'adopter le kilogramme comme unité de mesure.

III.1.6. Destination de la production

En dépit de leur statut de dépendantes et de leur position subordonnée au sein de l'exploitation familiale, les femmes jouissent d'une relative autonomie économique pour ce qui est de la production de leurs lopins personnels.

La plus grande partie de la production est auto-consommée. Une moindre partie est distribuée sous forme de dons, soit pendant que s'effectue la récolte, soit après. La part de la production

commercialisée est de peu d'importance. L'écoulement des produits s'effectue sur le marché de Wadata à Niamey. La coopérative de Hamdallaye, n'ayant pas pour l'heure, intégré les femmes, ces dernières n'ont pas, à l'instar des hommes, la possibilité d'utiliser la structure coopérative pour écouler leurs produits. La conservation constitue une autre utilisation des semences; elle n'est cependant, en règle générale effectuée que lorsque les récoltes sont vraiment bonnes.

III.2. L'élevage

La grande majorité des femmes enquêtées élèvent de la volaille (poulets, pintades) et des petits ruminants (caprins et ovins). Fortement minoritaires sont celles qui possèdent des bovins; il s'agit du reste essentiellement de femmes peulhes.

Les modes d'acquisition d'animaux les plus courants sont dans l'ordre: le don, l'achat (dont les prix oscillent entre 500 et 4000 F CFA), l'héritage, le habbanae, enfin le troc. Le habbanae est un terme peulh, servant à déigner un système qui permet à ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter des animaux d'en faire l'acquisition sans bourse déliée et ce, dans un contexte de relations familiales, amicales ou d'alliance.

Le nombre de têtes de bétail possédé se situe dans une fourchette allant de 1 à 7. Ce petit nombre s'expliquant non seulement par les ravages opérés par les années culminantes de sécheresse (1972-1973 et 1983-1984) mais également par la tendance des propriétaires à les vendre dès qu'un besoin surgit. Il convient en effet de souligner que eu égard aux risques liés aux; risques liés au statut foncier précaire qui est le leur, les petits ruminants représentent pour les femmes la forme d'épargne et d'investissement prioritaires.

102

Sur le tableau suivant est indiqué le nombre de volaille et têtes de bétail par femme:

Tableau N° 2

Nombre de têtes de bétail par femme

	Total	Moyenne	Intervalle
Bokotili			
Volaille	24	2	0 à 6
Petits Ruminants	36	2	0 à 4
Bovins	9	4	0 à 7
Falanké			
Volaille	36	3	0 à 7
Petits Ruminants	51	4	0 à 10
Bovins	10	2	0 à 5
Hamdallaye			
Volaille	13		0 à 7
Petits Ruminants	20		0 à 6
Bovins	0		0

L'exclusion des femmes des principales décisions et du contrôle du bétail est la règle. Néanmoins bien que les femmes n'aient pas le droit de vendre leur bétail sans en référer au windikoye, et que les transactions ne soient pas menées par elles mêmes, mais par leur conjoint ou une autre relation masculine, elles ont tout de même la libre disposition des revenus tirés des transactions.

L'alimentation des animaux, leur abreuvement et leurs soins sont du ressort des femmes.

Si l'alimentation de la volaille ne pose aucun problème, poulets et

pintades se contentant de picorer ci et là dans la terre, à la recherche de déchets divers, celle du cheptel est autrement plu exigeante qui consiste en son, zoru (l'eau ayant servi à laver les grains de mil avant de les transormer en farine), résidus de récolte, feuilles et plantes fourragères. En saison sèche, les animaux pâturent librement dans les champs ou sur le plateau. Pendant la saison hivernale, en vue d'éviter qu'ils ne saccagent les récoltes, les propriétaires les confient à un berger peul, moyennant la somme de 500 F CFA.

Pour en venir au mode d'utilisation du cheptel, il convient de souligner qu'il sert à se procurer des liquidités monétaires en vue de faire face à des achats (ustensiles de cuisine, vêtements pour l'intéressée et ses enfants, vivres) à des besoins urgents et imprévus (par exemple maladie) ou à financer des cérémonies familiales (baptêmes, mariages).

De l'avis des femmes interrogées la contrainte essentielle sur laquelle bute le développement de l'activité pastorale est la fréquence des maladies infectieuses et parasitaires. La peste aviaire décimant régulièrement la volaille constitue également un véritable fléau.

III.3. Les activités annexes

Les activités annexes sont constituées essentiellement par l'artisanat, dans une moindre mesure par le petit commerce et l'activité salariée.

III.3.1. L'artisanat

Des activités comme la poterie, le cardage ou le filage du coton ayant disparu, compte tenu de la concurrence des produits manufacturés, l'artisanat est essentiellement représenté par la confection de nattes, de vans et de déguéré (sorte de paniers) à partir de jonc. Cette activité qui s'effectue pendant l'hivernage (période à laquelle le jonc est abondant) est exercée par 15% de femmes à Bokotili, 56% à Falanké Kaïna, enfin 40% à Hamdallaye.

Secteur essentiellement féminin, l'artisanat alimentaire occupe également une place de premier plan. Il s'agit de la transformation de produits non seulement en vue de la consommation familiale mais aussi en vue de la vente, sous forme de boule (farine de mil délayée dans de l'eau, de plus en plus rarement dans du lait, qui constitue le principal repas de la journée), beignets, galettes, copto (mets très apprécié par les femmes, il est fait d'un mélange de feuilles souvent de windi bundu, assaisonné avec divers condiments), mari bi (condiment fabriqué à partir de graines d'oseille fermentées), de tousme (mets fait d'un mélange de semoule de mil et de feuilles) enfin de lait caillé et de beurre s'agissant

104

des femmes peulhes.

III.3.2. Le petit commerce

L'activité commerciale concerne généralement les femmes d'un certain âge en vertu de la plus grande liberté dont ces derniers jouissent; en ce sens qu'elles peuvent se déplacer aisément qu'elles sont libérées des contraintes de la maternité et des corvées domestiques. La proportion de celles qui exercent la fonction de marchandes (au marché de Hamdallaye) représentent à peine un dixième du total des femmes enquêtées.

La commercialisation pour l'essentiel concerne les produits agricoles bruts, les produits de cueillette, les produits transformés; dans des rares cas, des produits d'usage quotidien tels que cola, cigarettes et allumettes.

III.3.3. Les activités salariées

Extrèmement minoritaires sont les femmes effectuant des services moyennant une rémunération en espèces ou en nature. Ces services vont de la coiffure à la vente d'eau, en passant par le métier de matrone.

IV. LES REVENUS

IV.1. Caractéristiques des revenus féminins

Qu'il soit tiré de la vente de produits agricoles ou d'animaux, qu'ils proviennent d'autres sources, les revenus féminins demeurent en règle générale modiques, moins élevés que ceux des hommes. Dans les propos tenus par les femmes, les difficultés bugétaires dues à la faiblesse des liquidités monétaires constituent en effet un leitmotiv. Mais la régularité des gains compense cette modicité, en ce sens qu'ils permettent, tout au long de l'année, aux intéressées de faire face à certaines dépenses et de remplir leurs obligations familiales.

IV.2. Destination des revenus féminins

D'une manière générale les revenus des femmes sont utilisés essentiellement pour l'acquisition des biens et objets suivants: ustensiles de cuisine, literie, nattes, (dont toute femme se doit de pourvoir le domicile conjugal) friandises pour les enfants, produits de beauté et pacotille diverse. Dans le cas particulier de celles qui se rendent sur les marchés comme vendeuses et qui sont bien souvent des femmes d'un certain âge, veuves ou divorcées, une partie des recettes est dépensée sur place pour acquérir des condiments.

IV.3. Repartition des biens et des charges familiales

Traditionnellement, au sein des ménages, les budgets sont séparés. Chacun des conjoints a à sa charge un poste de dépendance bien déterminé. Si selon les préceptes islamiques, il revient au chef de famille d'assurer l'entretien alimentaire de sa femme et de ses enfants, l'application d'une telle règle est sujette à des variations selon l'ethnie. C'est ainsi que
la comparaison entre femmes hausa et femmes zarma, du point de vue de leur participation à l'entretien familial, fait apparaître une plus grande contribution des premières qui, elles, à l'instar des hommes, sont impliquées dans la production des cultures vivrières et de ce fait assurent une part de l'alimentation familiale, notamment en période de soudure.

La participation des femmes zarma aux charges du ménage avant l'évolution de ces dernières années se limitait notamment aux achats suivants: vaisselle, ustensiles de cuisine, literie, mobilier, (considérés indispensables pour toute femme mariée, ces biens font partie de ceux qu'une femme apporte le jour de son mariage), friandises et aliments supplémentaires pour les enfants, produits de beauté et pacotilles diverses. Lorsque le chef de famille est en exode et que les greniers sont vides, la vente d'un mouton ou d'une chèvre permet de garantir pour quelque temps, la subsistance des femmes et des enfants. Néanmoins, en règle générale, la prise en charge de la famille est assurée par la belle-famille de la femme, avec dans certains cas, la repartition suivante: vêtements de la part des beaux-frères, condiments de la part de la belle-mère. Mais "nécessité faisant loi" dans un contexte de détérioration croissante de la situation économique, les femmes se voient progressivement contraintes de prendre part à l'achat de vêtements pour elles et leurs enfants, également à l'achat de médicaments pour ces derniers. Le transfert de certaines charges vers les femmes va selon toute probabilité s'accompagner d'une certaine évolution dans les rapports existants entre les conjoints.

Les propos tenus ci et là par les hommes zarma enquêtés révèlent l'existence chez eux d'une aspiration de plus en plus grande à voir leurs conjointes prendre une part croissante dans les charges familiales: "avec la vie qui devient de plus en plus difficile, il faut que nous soyons deux à assurer l'entretien de la famille"; "comme nous avons des grandes familles, si nous, les hommes parvenons à faire prendre aux femmes une responsabilité de plus en plus grande dans l'achat de la nourriture, des condiments et des vêtements, nous aurons moins de problèmes pour joindre les deux bouts".

Une telle aspiration ne pourrait être atteinte que si les femmes, à l'instar des hommes recoivent un appui dans leurs activités de production; ce qui est le but visé par le projet IMAW, pour les

106

années à venir.

V. IMPLICATION DANS LE PROJET IMAW

V.1. Les actions menées par le projet IMAW

L'intervention du projet a consisté notamment à mettre en place des parcelles de démonstration où sont appliqués les thèmes techniques (apport d'engrais, semences célectionnées, respect de la densité de semis etc..); et à mener des actions de lutte anti-érosive. N'en n'ont pour l'heure bénéficié qu'une quinzaine d'hommes dont la majorité sont des résidents de Hamdallaye.

V.2. Le degré d'information des femmes

Les questions relatives à la participation féminine dans les activités du projet "IMAW" ont concerné exclusivement les femmes dont les conjoints sont impliqués dans les activités menées par ce projet. Les réponses révèlent une réelle sous-information de la majorité des intéressées à propos de l'existence du projet, des activités qu'il mène et de ses objectifs. Du reste, dans l'esprit de la plupart des femmes interrogées règne une véritable confusion entre ce projet et les autres intervenants. Seule une extrême minorité d'entre elles arrivent à faire la distinction entre les uns et les autres et détiennent quelques vagues informations sur les actions réalisées jusque là par le projet IMAW. Encore plus dérisoire est le pourcentage de celles qui déclarent avoir entendu parler des effets bénéfiques du respect de la densité de semis et avoir assisté à une démonstration sur les champs de leurs conjoints. Parmi ces deux l'une a expérimenté cette pratique sur sa propre parcelle et en a été satisfaite. Par ailleurs dans quelques rares cas, l'engrais fourni aux hommes a quelque peu profité aux lopins de leurs épouses. Pour ce qui est des travaux de défense et de restauration des sols, aucune femme n'y a jusqu' à ce jour, été impliquée.

Se plaignant d'avoir été marginalisées et laissées pour compte: "quand les Blancs viennent, ils contactent uniquement les hommes et après leur départ, quand il arrive que nous demandons aux hommes ce qui s'est passé, ils nous répondent que ce sont des affaires d'hommes", les femmes aspirent à bénéficier du même traitement que les hommes en matière de vulgarisation des techniques culturales améliorées.

VI. LE RAPPORT QUE LES FEMMES ENTRETIENNENT AVEC L'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de leur rôle de pourvoyeuses traditionnelle en eau,

101

bois de chauffe, aliments sauvages et aliments pour bétail, les femmes avec l'environnement entretiennent des rapports spécifiques et particuliers. Si leurs connaissances de la topographie, des techniques de protection et d'amélioration du milieu naturel sont plus vagues et mois profondes que celles des hommes (se rapporter pour cette comparaison à l'étude "Land Tenure and Indigenous Knowledge of Soil and Crop Management", Tropsoils Bulletin N°91-04, November, 1991), celles qu'elles en ont des produits de cueillette sont tout autres, qui occupent une place centrale dans leurs activités socio-économiques.

VI.1. Les activités de cueillette

VI.1.1. Inventaire

Les produits de cueillette se repartissent en feuilles, fruits, écorces, racines, matières première pour l'artisanat et produits d'exsudation (gomme arabique et résine).

Les arbres à deeli (gomme arabique) sont le batali, le dagna, et le deligna (Combretum nigricans ou Combretum glutinosum). Néanmoins les deux premières espèces sont en voie de disparition, voire ont complètement disparu.

La cueillette des fruits est en règle générale effectuée par les enfants (garçons et filles), les feuilles surtout par les femmes et les filles, de même que les écorces. L'apprentissage par les enfants des différentes espèces, de leur mode de cueillette, d'utilisation, et de leur destination s'effectue très tôt. Dans la mesure où la cueillette des racines exige une certaine force physique, cette tâche relève presqu'exclusivement des jeunes gens et des hommes. Selon les propos tenus par les femmes interrogées, "dès qu'il s'agit de déterrer, les femmes ne sont plus concernées".

La recherche de miel, de plus en plus rare du reste, est aussi une activité masculine.

VI.1.2. Période de cueillette

La cueillette constitue une activité primordiale à la quelle se livrent les femmes du bassin versant aussi bien en saison sèche qu'en saison pluvieuse.

La périodicité de la cueillette dépend de l'espèce recherchée et des circonstances. C'est ainsi que - pour ne prendre que ces quelques exemples - la cueillette du darey (Ziziphus mauritania) s'effectue tout au long de l'année, celle de la gomme arabique en saison sèche, enfin celle du hubey (Amarenthus graecizans ou Merremia tridentata), du ganda foy ou du foyuutu (Ceratotheca sesamoides) pendant la saison des pluies. Quant aux écorces et aux

108

racines, on se met à leur quête quand le besoin s'impose, c'est à dire en cas de malaise ou de maladie de tel ou tel membre de la famille; bien souvent des enfants en bas âge.

VI.1.3. Utilisation des produits de cueillette

Les femmes ont une parfaite connaissance de l'utilisation spécifique de chaque espèce; connaissance accumulée tout au long des siècles et transmise de génération en génération.

Les domaines d'utilisation des diverses espèces citées par les femmes enquêtées sont pour l'essentiel les suivants: consommation (êtres humains et espèces animales), combustible, construction, pharmacopée traditionnelle. Nulle référence n'est faite à l'effet positif de certaines espèces sur la fertilité du sol. En fait si les femmes apprécient toutes les espèces à usage multiples, elles mettent en avant la fonction nourricière et curative de ces espèces.

VI.1.3.1. Consommation

* Etres humains

Les produits de cueillette apportent un supplément vitaminé non négligeable à un régime alimentaire dont il est inutile de souligner qu'il est très peu varié. Les populations locales notamment les femmes et les enfants font une grande consommation des fruits citées plus haut, notamment le darey; beaucoup moins des autres espèces parce que de plus en plus rares. Sont également très appréciées des femmes les feuilles qui sont utilisées soit comme copto (feuilles bouillies, assaissonnées avec divers condiments) soit comme sauces. Les plus répandues des feuilles à sauce sont le fakku (Corchorus tridens et le hubey; celles à copto, le windi bundu (Moringa oleifera).

* Animaux

Les espèces fourragères appêtées par le bétail sont notamment les feuilles de: balasa (Commelian forskalaei), fugutu (Ipomeoa Involucrata), kossey ou kosorey (Piliostigma reticulatum), mufa (Annona arenaria et Annona senegalensis), subu nya (Andropogon gayanus).

VI.1.3.2. Combustible

Sont utilisées comme combustible les espèces ci-après: bataley, deligna (Combretum nigricans), farka hanga (Terminalia avicenioides), gao (Acacia albida), garza (Brachiaria distichophylla), kiri sabara (Guiera senegalensis), kongo zara

104

(Mirremia pinnata ou Mirremia tridentata).

VI.1.3.3. Bois d'oeuvre et de service

La recherche du bois d'oeuvre et de service relève des hommes. Cela n'empêche pas les femmes d'en avoir une connaissance profonde. Aux dires de nos interlocutrices sont utilisées comme matériau pour la construction des cases, la fabrication d'outils agricoles et de mortier, entre autres les espèces suivantes: bata, kokorbey, kubu (Combretum micranthum), sabara, subu nya, enfin zamturi (Prosopis africana).

VI.1.3.4. Pharmacopée

Selon les femmes enquêtées, c'est dans un but thérapeutique qu'il est fait recours aux écorces et aux racines mentionnées plus haut. Ces écorces et racines soignent la dysenterie, les maux de ventre de tous types, les hémorroïdes, enfin le panaris. Quelques unes d'entre elles sont utilisées également pour faire grossir les femmes ou pour "faire monter le lait" chez les accouchées.

En règle générale, les racines et les écorces sont mélangées et consommées soit bouillies soit en décoction. De l'avis général, cependant, il est de moins en moins fait recours à la pharmacopée traditionnelle depuis l'implantation du dispensaire à Hamdallaye.

VI.1.3.5. Artisanat

Pour confectionner les dégueré (sortes de paniers accrochés au toit des cases comme objets de décoration ou pour servir de supports aux calebasses) les nattes et les vans, les femmes utilisent comme matière première le jonc (Hyphaene thebaica) dont elles déplorent cependant la raréfaction progressive.

VI.2. La perception féminine de la dégradation environnementale

Résultat d'une exploitation sans renouvellement de la base des ressources naturelles, la dégradation environnementale est un fait patent dans la zone d'intervention du projet IMAW. Une telle situation, pour l'essentiel procède du fait que le système extensif de production agricole et pastoral naguère efficace n'est plus aujourd'hui adapté au contexte de transformation sociale et économique en cours. Ce système, eu égard à la croissance démographique n'est plus en mesure de répondre aux besoins des communautés locales. Il tombe sous le sens que si l'exploitation devait se poursuivre à ce rythme, elle constituerait une grave menace pour celles-ci, qui d'ores et déjà sont en but à de graves difficultés comme le révèlent les entretiens menés auprès des

habitants de la zone d'intervention du projet.

VI.2.1. L'impact de la dégradation environnementale

Des entretiens menés auprès des femmes du bassin versant, il ressort que ces dernières pâtissant grandement de la destruction de l'équilibre de l'écosystème, sont loin de méconnaître l'ampleur de la dégradation environnementale; dégradation qui selon nos interlocutrices se manifeste en termes de:

- baisse graduelle des rendements agricoles, provoquée par l'insuffisance des précipitations et leur irrégularité, ainsi que par la baisse de la fertilité des sols jugés "vieux, fatigués, morts"."

- réduction graduelle et irrégularité des précipitations: "depuis la sécheresse de bandaberi", c'est à dire depuis environ 20 ans, "les pluies sont devenues irrégulières et peu abondantes".

- raréfaction des ressources ligneuses, arbustives et fourragères: "alors qu'avant (période que les villageois situent à environ une vingtaine d'années), il n 'y avait qu'à se pour ramasser le bois,parce que la forêt se trouvait à la limite du village maintenant il faut marcher heures et des heures pour en trouver; sans compter que les gardes-forestiers veillent au grain"; "avant c'est des sacs entiers de feuilles de toutes sortes, des calebasses entières de deli (Combretum micrantum ou nigricans) ou que nous rapportions de brousse, il suffisait d'y passer quelques heures maintenant même en y passant des mois nous ne pourrions avoir une quantité identique", nous nous fatiguons davantage pour des bénéfices moindres"; "beaucoup d'espèces d'arbres et d'arbustes sont devenues introuvables, la brousse est devenue aussi avare que nos champs".

- réduction du nombre d'animaux domestiques: "avant, certaines d'entre nous pouvaient avoir jusqu'à 10 chèvres et moutons, à l'heure actuelle peuvent s'estimer heureuses celles qui possèdent même un seul animal. Les deux dernières sécheresses et les maladies sont cause de tout; il faut tout faire pour nous aider à reconstituer notre bétail".

- raréfaction voire disparition de plusieurs espèces fauniques: "il n'y plus d'animaux, tous ont fui la brousse pour se réfugier en pays gourma, parce qu'elle est devenue tellement clairsemée qu'ils n'y trouvent plus d'abri pour se réfugier"; "la dernière fois où beaucoup d'entre nous

ont mangé du gibier n'est plus qu'un souvenir".

- accroissement de la charge de travail domestique:" nous passons beaucoup plus de temps qu'avant à la recherche de bois et de produits de cueillette; le seul domaine où le changement est positif, c'est celui de la quête de l'eau".

VI.2.2. Les causes de la dégradation environnementale

Les manifestations de la dégradation environnementale très rarement attribuées à des facteurs anthropiques, sont plutôt mises sur le compte de la volonté divine: "nos récoltes sont mauvaises parce que ces dernières années les pluies sont irrégulières et insuffisantes, dès que les épis de mil commencent à grandir, elles s'arrêtent, alors tout se déssèche". "Nos champs ne rapportent plus rien parce qu'ils sont vieux, fatigués et morts, nous ne pouvons rien faire pour les récupérer"; "Dieu est seul juge de ce qu'il fait, tout est dans ses mains". Les dégâts causés par le vent ne sont pas non plus étrangers à la médiocrité des récoltes, mais toujours avec pour cause première la volonté divine, des forces qui dépassent l'homme.

Cela dit, une minorité de nos interlocutrices voit la "main de l'homme" dans la destruction du couvert végétal. Explication qui n'est pas dans certains cas, sans rapport avec une certaine xénophobie et qui qui une parfaite illustration du phénomène "bouc émissaire" puisque les immigrants venus du Zarmanganda passent pour être à l'origine du déboisement.

VI.2.3. Les solutions proposées

Etant donné la faible importance accordée par nos interlocutrices aux facteurs anthropiques dans la destruction de l'équilibre de l'écosystème, on ne sera pas étonné d'apprendre que la majorité d'entre elles vivent la détérioration de leurs conditions de vie comme une fatalité, par conséquence comme un problème pour lequel, il n'existe point de remède. La seule attitude est de s'en remettre à Dieu et d'implorer sa grâce.

Il existe certes des techniques de préservation et de conservation du milieu naturel (se référer à ce propos au Bulletin de Tropsoils cité à la page 13), mais l'implication de la population féminine y demeure dérisoire. Les femmes ont très peu recours à la fumure organique pour les raisons décrites plus haut (voir le chapitre sur les activités productives). La plupart d'entre elles déclarent n'avoir qu'une vague connaissance des méthodes à utiliser pour réduire les effets de l'érosion éolienne, ralentir ou mieux gérer les eaux de ruissellement: "il faut demander aux hommes, nous n'en savons pas grand chose" (si les déclarations de non savoir sont souvent bien fondées, il ne faut cependant pas perdre de vue le

fait que dans certains cas, il s'agit d'une attitude affectée des femmes, pour se conformer aux normes sociales en vertu desquelles les "affaires d'hommes" doivent pour elles rester obscures). Pour ce qui est des actions impulsées de l'extérieur, encore plus vagues sont les informations dont disposent nos interlocutrices. De fait, n'ayant pas été impliqués dans les actions de restauration et de préservation de l'environnement menées par le projet IMAW ou d'autres intervenants, elles ne sauraient que demeurer en marge du progrès technique. Certes l'interdiction faite par les services forestier de se livrer à des coupes abusives ne leur est pas inconnue, mais la fonction plus répressive qu'éducative des agents des eaux et forêts fait que le sens de cette interdiction n'est pas réellement compris par les intéressées.

VI.2.4. La vision masculine du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles

Dans le chapitre consacré aux activités productives, a été souligné la précarité du statut foncier de la femme; précarité qui constitue un obstacle de poids en matière d'amélioration foncière.

Pour la presque totalité des hommes interrogées une telle situation est tout à fait dans l'orde des choses et doit du reste le demeurer: "C'est tout à fait normal que les filles ne puissent pas hériter de terres, ainsi évite-t-on de risque de les voir tomber dans des mains d'étranger quand elles se marient"; "les femmes n'ont pas besoin de posséder de la terre, puisqu'elles sont à notre charge"; "elles n'ont pas le droit de planter des arbres sur les champs, parce que c'est un travail d'homme, de toute façon elles bénéficient des feuilles et des fruits des arbres qui sont sur nos champs".

Si traditionnellement les femmes sont très peu impliquées dans pratiques d'aménagement des terroirs, d'amélioration des sols, de lutte anti-érosives et ne sont presque jamais consultés lors des décisions à prendre; si une telle exclusion est admise et acceptée par la majorité des hommes enquêtés, qu'en est-il dans le cadre des actions de préservation et de restauration du milieu naturel, impulsées de l'extérieur? Pour la plus grande partie de nos interlocuteurs, dans ce cadre également, le rôle de la femme ne doit être qu'un simple prolongement des travaux domestiques: "elles doivent se borner à apporter à boire et à manger aux travailleurs". Une minorité cependant verrait d'un très bien l'implication des populations féminines au niveau de l'exécution des tâches, telles que le transport des cailloux, le creusage des trous et l'arrosage des plants. Cette minorité cependant n'irait pas jusqu'à accepter la participation des femmes aux décisions concernant les espaces à aménager, pas plus que leur participation aux bénéfices.

Le bref aperçu qui vient d'être donné sur la manière dont les hommes entendent la participation des femmes à la gestion des

113

ressources naturelles en dit long sur les obstacles à franchir avant que ces dernières ne puissent être impliquées dans le combat pour la restauration de l'équilibre écologique.

VII. LES CONTRAINTES A UNE GESTION RATIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

VII.1. Les principales contraintes à l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles

En plus des contraintes entravant sur un plan général la participation des communautés locales à une gestion rationnelle des ressources naturelles; contraintes d'odre historique, psychologique, foncier, juridique, institutionnel, économique, technique,enfin organisationnel, il est des contraintes spécifiques qui donnent une acuité particulière à la question de la participation féminine à cette gestion.

VII.2. La charge de travail domestique

Les tâches domestiques, est-il bien besoin de le souligner ?, constitue un des goulots d'étanglement majeurs entravant les activités de développement, en milieu rural. La liste est dorénavant devenue un leitmotiv des quatre activités dominant le budget temps des femmes: puisage de l'eau, recherche du bois de chauffe, pilage des céréales, préparation et cuisson des aliments. Si le ravitaillement eau ne pose plus, pour l'heure, problème pour les raisons indiquées précédemment (dans le chapitre consacré aux activités domestiques), la préparation des repas continue à exiger une série d'opérations longues et fastidueuses. La dégradation écologique, dans la mesure où elle impose d'aller chercher le bois à des distances de plus en plus lointaines, tend encore à alourdir la charge de travail domestique. Sur un autre plan également, celui de l'alimentation du bétail, la dégradation écologique accroît le fardeau des femmes, compte tenu de la raréfaction des ressources fourragères et de la moindre disponibilité du son. En conséquence, au stade actuel des choses, les intéressées ne sauraient déployer de réels efforts pour s'investir dans des activités de développement.

VII.3. La précarité du statut foncier des femmes

La situation par rapport au foncier est un facteur jouant un rôle capital en ce sens qu'elle détermine les possibilités d'amélioration des sols, d'intensification et de reboisement.

La précarité du statut foncier des femmes et leur absence de contrôle sur les biens fonciers ne constituent pas une vaine entrave à leur implication dans des actions d'amélioration et

d'aménagement des sols. Dans la mesure où insécurité signifie inexistence de garantie sur les bénéfices, une telle situation ne pourrait que les rendre réticences à toute action dans ce sens. Sont du reste dans la même situation les hommes non propriétaires des terres qu'ils exploitent.

Hormis la question de l'exlusion des fruits de leur travail, un autre facteur faisant obstacle à l'amélioration de la production agricole est que le crédit n'est jamais sinon presque jamais accordé aux femmes, en vertu du fait que l'aptitude à emprunter est directement proportionnelle aux droits fonciers et aux droits successoraux.

VII.4. Les contraintes socio-culturelles

L'environnement socio-culturel constitue un blocage, qui assigne aux femmes un statut mineur et les met sous tutelle permanente des hommes (père, oncle, conjoint, fils); tutelle telle qu'elles ne sauraient s'engager dans aucune action sans l'aval de ces derniers.

Sont également en relation avec l'environnement socio-culturel:

- les préjugés anti-féministes dont les femmes elles-mêmes sont victimes; préjugés les conduisant à douter de leur aptitude à effectuer des tâches qui ne soient pas inscrites dans le cadre de l'univers domestique et familial

- les réticences masculines à l'implication des femmes dans des activités sortant du cadre étroit de l'univers domestique et leur exclusion des lieux publics et assemblées générales où se diffusent les nouvelles et les informations et où se prennent les décisions.

VII.5. Les lacunes en information

Les lacunes des femmes en information, trouvant leur origine dans la séparation de l'univers masculin et féminin imposé par l'environnement socio-culturel représente un facteur important de non participation.

C'est ainsi qu'au moment de l'implantation du projet les femmes n'ont pas été associées aux décisions sur les actions à entreprendre et les terres à aménager. On ne saurait alors leur demander de participer à des actions pour l'élaboration desquelles leur avis n'a pas été pris en compte et dont elles ignorent les tenants et les aboutissants. Il ne faut par ailleurs perdre de vue le fait que si les femmes ne participent pas aux décisions concernant les terres à aménager, les espaces à reboiser et les essences à planter, elles ne seront pas en mesure de prendre part

115

à la planification des activités ni à leur évaluation.

VII.6. Les difficultés d'accès à la formation et à la vulgarisation

La plupart des services de vulgarisation n'ont pas de personnel féminin. Or les agents de vulgarisation toujours sinon presque toujours masculins, ne prêtent guère attention au rôle des femmes dans l'agriculture, soit par désintérêt, soit à cause des normes sociales en vigeur n'autorisant guère le contact avec les femmes. La conséquence est qu'ils connaissent mal les cultures féminines qui d'ailleurs ont jusque là peu fait l'objet de recherches ou plutôt dont les résultats ne sont généralement pas vulgarisés et appliqués.

Dans le domaine de l'élevage et de la foresterie également, les agents d'encadrement témoignent à l'égard des femmes de la plus parfaite indifférence, pour les mêmes raisons que leurs homologues des services agricoles.

Tels sont pour l'essentiel les facteurs de blocage spécifiques sur lesquels bute l'implication des femmes dans la lutte pour une gestion équilibrée du patrimoine foncier et écologique.

VIII. PROPOSITIONS D'ACTIONS EN VUE DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est bien évident que laissées à elles mêmes, les communautés locales continueront, étant donné l'absence d'alternative, à gérer leur patrimoine foncier sur un mode extensif et prédateur. Seul un appui extérieur pourra introduire des modifications dans ce mode. Des solutions existent qui doivent être appliquées non seulement sur un plan général pour la communauté dans son ensemble mais également sur un plan spécifique, en direction des femmes. Les mesures spécifiques n'auront de chance de réussir que dans un contexte de transformation globale au niveau des systèmes de production, sur les plans législatif, institutionnel, technique, économique, enfin méthodologique (pour ce qui de l'approche du monde rural) et il est bien évident que cette transformation est une oeuvre de longue haleine. Cela dit, certaines de ces mesures peuvent d'ores et déjà être prises et des petites interventions ponctuelles être effectuées. Les entretiens menés auprès des femmes du bassin versant ont en effet permis de mettre en évidence leurs besoins prioritaires, dont le projet IMAW devrait tenir compte.

VIII.1. Allègement de la charge domestique de travail

116

Aucune participation efficace et régulière des femmes à des activités de développement ne sera possible tant qu'elles passeront 6 à 7 h par jour à des tâches domestiques épuisantes, répétitives et effectuées dans des conditions rudimentaires. Il est alors impératif que l'allègement des tâches domestiques soit considéré comme le préalable de toute action en direction de la population féminine. Ces tâches peuvent être allégées par l'implantation et la diffusion d'équipements simples et peu coûteux, collectifs et individuels.

Dans la hiérarchie des besoins exprimées par les femmes de la zone d'intervention du projet IMAW, le moulin collectif est prioritaire. Pour l'heure, seul Hamdallaye dispose de cet équipement, privé, du reste. Etant donné que sa fréquentation subit des fluctuations selon les ressources monétaires des femmes, des efforts doivent être faits pour aider les intéressées à améliorer leurs capacités productives et ce, à travers des actions dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, etc... tant il est vrai que le moulin n'aura de sens que si une solution est trouvée à la faiblesse de leurs disponibilités financières. Par ailleurs le moulin collectif ne pourrait réellement remplir son rôle que si les hommes ne s'accaparent pas de son contrôle et sa gestion, comme l'expérience l'a montré dans de multiples cas; ce qui suppose des actions de formation en direction des bénéficiaires.

Pour en venir à la corvée de bois, son allègement passe par la réduction du gaspillage d'énergie, autrement dit par les foyers améliorés en argile, aisés à construire. Dans un premier temps, il pourrait être fait recours à des maçons qui seront chargés de former des femmes dynamiques et motivées; ces dernières à leur transmettront leur savoir-faire à leurs co-villageoises qui pourront en construire à leur propre bénéfice.

VIII.2. Le domaine foncier

Il est impératif de garantir l'accès des femmes à la pleine propriété individuelle et collective, de leur garantir le plein droit aux arbres plantés, à tous les bénéfices si l'on veut favoriser leur adhésion aux actions de lutte contre la dégradation écologique; cette condition est d'ailleurs valable pour tous les exploitants non propriétaires. Tout ceci pour dire que la sécurisation sur les terres est la clé de voute des actions d'intensification et d'amélioration foncière.

Eu égard au poids des multiples et diverses contraintes pesant sur les femmes,seule une volonté politique sans faille pourra avoir une efficacité certaine, dans la lutte pour les sortir de leur position subordonnée. C'est le sens des mesures juridiques et institutionnelles contenues dans le "PROJET DE LOI FIXANT LES PRINCIPES D 'ORIENTATION DU CODE RURAL et l'AVANT PROJET DU CODE DE LA FAMILLE qui, s'ils étaient appliqués, apporteraient des

117

améliorations certaines et contribueraient à sortir les femmes de leur statut mineur. L'article 95 du Projet de loi fixant les principes d'orientation du Code Rural affirme, en effet le principe d'égal accès des hommes et des femmes à la parcelle récupérée. Néanmoins il ne suffit pas d'un decret ou d'une loi pour lever les résistances masculines et les différents obstacles. Leur mise en application s'avère être une oeuvre de longue haleine.

En attendant que l'article précité devienne effectif, une des voies permettant aux femmes d'obtenir l'usufruit d'une terre sur une période qui dépasse un an est la cession d'une parcelle à un groupement de femmes qui pourront la travailler collectivement. Afin de sécuriser l'attribution des terres, pourrait être envisagée la solution de bail pour une durée déterminée, à négocier entre les différents contractants. Cette parcelle devant être considérée comme un exemple de recherche-action, "femme et sécurité foncière", pourrait par ailleurs servir de champ de démonstration pour les techniques améliorées, aussi bien dans le domaine de la production que de la protection et de la préservation du milieu.

VIII.3. L'élevage

Eu égard à la précarité du statut foncier des femmes , des efforts devraient être déployés dans le domaine de l'élevage (essentiellement les petits ruminants) qui comme cela a été mentionné plus haut, constitue la forme d'épargne et d'investissement prioritaire de ces dernières. Dans ce sens des réponses devraient être apportées aux graves problèmes de l'amenuisement des ressources fourragères (cet amenuisement risque d'être de plus en plus dommageable aux femmes dans la mesure où il va inévitablement entraîner une restriction de la liberté de pâture), de la peste aviaire et des maladies parasitaires qui déciment régulièrement la volaille et le bétail. En guise de solution à la question de l'alimentation du cheptel, pourrait être envisagée la production de plantes fourragères nutritives. Il faudra toutefois prendre garde que les hommes ne détournent cette action à leur seul profit.

Pour ce qui concerne la protection sanitaire insuffisante, il appartient au projet IMAW de chercher parmi les différentes modalités, celle qui serait aisément applicable. Pourrait être l'une d'entre elles la formation d'un auto-encadrement, sous forme de para-vétérinaires, expérimentée par le projet Agro- forestier de Zinder. Cette formation consiste à donner aux bénéficiaires des connaissances de base sur l'alimentation et les soins des animaux, et à les doter de médicaments de première nécéssité.

VIII.4. La foresterie

Les contraintes entravant l'implication des femmes dans le domaine

de la plantation d'arbres, ne pouvant être, au stade actuelle des choses,levées, une alternative serait de leur faciliter l'accès à certains produits de cueillette. L'enquête ayant mis en évidence la grande faveur dont bénéficie le windi bundu (Moringa oleifera), des semences ou des plants pourraient être attribuées à chaque femme, à mettre dans sa concession. Certes les eaux peuvent être utilisées aux fins d'arrosage. Une telle action ne saurait cependant être efficace que si au préalable des solutions sont trouvées à la pénurie d'eau qui risque de se poser, à long terme, et si cette action est accompagnée d'une sensibilisation des populations sur l'importance de l'arbre et du reboisement.

VIII.5. La recherche et la vulgarisation

Il de la plus haute importance de vulgariser les recherches menées sur les cultures féminines: gombo, oseille, sésame, voandzou; ce qui permettra le développement de "paquets technologiques" appropriées. Dans le domaine de la recherche agronomique, il serait souhaitable de prendre en compte les savoirs et le savoir-faire des femmes.

VIII.6. Implication des femmes au stade de la formulation des besoins

Une participation digne de ce nom des femmes aux activités du projet, à leur planification et à l'élaboration des programmes, implique d'en finir avec la marginalisation féminine au stade de l'identification des besoins, étant entendu que les femmes sont seules à même de déterminer leurs besoins prioritaires et les activités qui les intéressent au premier chef. On entrevoit alors là l'importance du recrutement d'un agent de terrain féminin dont l'une des tâches sera d'informer les femmes de tous les évènements et les décisions qui concernent la communauté.

VIII.7. Besoins en agents de terrain féminins

Etant donné que des fortes contraintes entravent l'action de l'encadrement masculin auprès des femmes, des efforts doivent être faits pour le recrutement d'agents féminins chargés d'organiser les femmes et de mener auprès d'elles les actions d'information, d'animation et de formation dans le domaine de l'activité agricole, de l'élevage et de la foresterie. L'embauche d'animatrices se justifie d'autant plus qu'en raison de domaines de responsabilités et de cultures, séparés, la diffusion des informations ne s'effectue guère horizontalement, c'est à dire des hommes aux femmes.

Dans le cadre de la promotion de l'auto-encadrement, il serait très utile d'identifier des femmes relais, influentes et écoutées des

autres, qui plus tard pourraient être des animatrices endogènes.

VIII.8. Actions de sensibilisation et d'animation en direction des hommes

Les actions de sensibilisation ne devraient pas se limiter aux seules femmes. Elles doivent prendre pour groupe cible aussi les hommes afin que ces derniers:

- comprennent que les femmes ne doivent plus être marginalisées, en raison du fait que leur implication est la condition sine qua non du succès de la lutte contre la dégradation environnementale.

- acceptent de les associer aux actions concernant la communauté, la gestion des espaces

- reconnaissent leur fonction de productrices agro-sylvo-pastoral à part entière

Il est attendu des actions de sensibilisation menées aussi bien en direction des femmes que des hommes, qu'elles conduisent les uns et les autres à une compréhension de leurs droits respectifs d'accès aux ressources naturelles, compte tenu de l'évolution des systèmes de production et des nouvelles conditions écologiques. Cette évolution s'accompagne en effet d'une érosion des règles traditionnelles relatives aux femmes qui servaient à fixer et à déterminer leurs droits et leurs devoirs, ainsi que ceux des hommes.

IX. POSSIBILITE D'EXTENSION DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE A HAMDALLAYE

Arrivé au terme des résultats tirés de l'enquête menée dans les trois villages de la zone d'intervention du projet IMAW, c'est le lieu ici de s'interroger sur le bien-fondé de la généralisation de la méthode de collecte de données,utilisée lors de cette enquête. D'une manière plus précise, il s'agit de voir
dans quelle mesure la démarche méthodologie utilisée dans le cas précis de Hamdallaye, en vue de mettre en exergue et d'évaluer le rôle spécifique des femmes dans la gestion des ressources naturelles serait susceptible d'être appliquée avec efficacité aux autres régions du Niger. A ce propos, les différents intervenants, lors de l'atelier organisée, le 28 mai 1992 à Niamey par TROPSOILS, l'INRAN et l'USAID sont convenus de la validité de la dite démarche, tout en reconnaissant que des spécificités et des particularités certaines apparaîtront selon les régions. Autrement dit, si les les questions relatives:

120

- aux activités domestiques des femmes;
- à leurs activités productives;
- à leurs accès et contrôle sur les ressources;
- à la manière dont elles gèrent ces ressources;
- à la perception que les hommes ont de la part qu'elles doivent prendre dans la gestion du milieu naturel;
- sont incontournables et doivent être posées, quelle que soit la zone, les réponses à ces questions laisseront apparaître des différences; que ces différences soient significatives ou non.

121

CONCLUSION

La destruction générale de l'équilibre de l'écosystème sur le bassin versant est très perceptible, notamment à travers la réduction considérable du couvert végétal et plus précisément, la chute de la production vivrière ces vingt dernières années. C'est ce qu'ont confirmé les différents entretiens menés auprès d'un échantillon de femmes et d'hommes des trois villages de la zone d'intervention du projet IMAW.

Subissant davantage que les hommes, les effets de la dégradation environnementale et en but à des contraintes autrement plus diverses que ceux-ci, en vertu du rapport étroit qu'elles entretiennent avec l'environnement, les femmes du bassin versant envisagent l'avenir avec angoisse.

La pression monétaire ne permet plus aux chefs de famille de faire face aux dépenses qui leur, selon les préceptes islamiques, leur incombent et qui sont proportionnellement plus élevées que celles de leurs conjointes. Notamment, en période de sécheresse, ils éprouvent le plus grand mal à assumer leurs responsablités, ce qui fait qu'ils comptent de plus en plus sur les femmes pour assurer l'entretien du groupe familial; femmes vivant dans des conditions de plus en plus précaires et dont les tâches domestiques deviennent de plus en plus absorbantes et de plus en plus astreignantes.

Si l'accès des femmes aux ressources agro-sylvo- pastorales est déjà précaire, cette précarité va aller croissant, eu égard à la pression démographique. Si la dégradation devait se poursuivre à ce rythme, au fur et à mesure que les hommes augmenteraient leur emprise sur les ressources, les femmes verraient leurs droits sur ces ressources se réduire comme peau de chagrin; c'est ainsi, pour ne prendre que cet exemple que contrairement à ce qui se passait à une certaine époque, les propriétaires des champs ont une nette propension à réserver à l'usage exclusif de leurs familles les fruits, les feuilles et le bois des arbres s'y trouvant. Le risque est alors grand pour les femmes de voir progressivement leur relative autonomie économique se réduire au fur et à mesure que se restreint leur contrôle sur les terres, les arbres etc...; le risque est également de voir leur santé se dégrader si le supplément vitaminé non négligeable fourni par les aliments sauvages doit décroître.

Ainsi donc ce n'est pas seulement au nom de la simple équité mais aussi parce que la santé, le bien-être des femmes sont en danger, qui avec les enfants constituent la catégorie la plus vulnérable, qu'une action s'avère urgente en vue d'apprendre aux communautés locales à gérer leur milieu d'une manière rationnelle.

122

La responsabilité aussi bien des femmes que des hommes est engagée dans le mode d'exploitation extensif, désordonnée et peu viable à long terme qui a conduit à la situation actuelle. Si donc les femmes, tout comme les hommes, sont responsables des dégâts causés à l'environnement, elles doivent être partie prenante dans la lutte pour la restauration de l'équilibre écologique. A cela s'ajoute l'existence d'une profonde interaction entre elles et le milieu naturel, leur profonde connaissance des ressources forestières, leur rôle d'éducatrices qui constituent des atouts précieux.

En considération de la diversité et de la multiplicité des facteurs de blocage pesant sur la moitié féminine de la société, afin que son implication dans la lutte pour la restauration de l'équilibre écologique devienne une réalité, il convient de déployer, des efforts intensifs. Une telle implication est d'autant plus impérative que cette catégorie de la population est la garante de tout programme d'aménagement des terroirs.

Certaines contraintes sur lesquelles bute la gestion rationnelle de la base des ressources naturelles étant spécifiques aux femmes, les stratégies à mettre en oeuvre en réponse à ces contraintes se doivent être spécifiques; en conséquence toucher notamment la sphère des activités domestiques, le statut de la femme dans la société, son statut juridique. Cela dit, une gestion durable et soutenue des ressources agro-sylvo-pastorales, ne saurait être effective sans des transformations en profondeur; elle implique une modification de l'environnement légal, institutionnel, organisationnel et socio-culturel en matière foncière.

123